

Mouvement départemental

des instituteurs et des
professeurs des écoles
titulaires

Année 2014



académie
Créteil



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis



Sommaire

I - Règles générales	3
I.1 – Qui doit participer ?	3
I.2 – Qui peut participer ?	3
I.3 – Les règles d'affectation du mouvement initial	3
I.4 – Les résultats	4
I.5 – Le mouvement complémentaire	4
II – Les nouveautés du mouvement 2014	6
III - Modalités pratiques de participation	7
III.1 – Calendrier	7
III.2 – Saisie des vœux	8
IV – Règles de classement des candidatures : Groupes de priorités et barème	10
IV.1 – Les groupes de priorités	10
IV.2 – Eléments de barème	10
V – Cas de priorités	12
V.1 – Personnels dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire	12
V.2 – Personnels faisant l'objet d'une priorité médicale ou sociale	15
V.3 – Personnels réintégrés après congé parental, congé de longue durée	15
VI – Application du barème	16
VI.1 – Postes accessibles au barème seul	16
VI.2 – Postes accessibles au barème après obtention d'un examen	17
VI.3 – Postes accessibles au barème après Liste d'Aptitude	19
VI.4 – Postes accessibles au barème après avis	20
VI.5 – Postes accessibles sur profil	20
VI.6 – Calendrier et informations complémentaires pour les postes à avis ou sur profil	20
VI.7 – Situation spécifique des conseillers pédagogiques :	21
VII – Dispositions particulières	22
VII.1 – Affectation protégée des néo-titulaires des années 2012, 2013 et 2014	22
VII.2 – Affectations sur des regroupements de postes fractionnés (TRS)	22
VII.3 – Affectations et services à temps partiel	23
VII.4 – Intérim et affectations en « double nomination »	24
Annexes	25

I - Règles générales

I.1 – Qui doit participer ?

- Les personnels affectés à **titre provisoire**.
Exceptions : - les personnels titularisés au 1^{er} septembre 2013 et affectés sur un poste 1^{ère} affectation R13 « basque » qui souhaitent conserver leur affectation actuelle ;
- pour le bassin 1, les personnels titularisés au 1^{er} septembre 2012 et affectés sur un poste 1^{ère} affectation R12 « corse » qui souhaitent conserver leur affectation actuelle.
- Les personnels relevant d'une formation à l'adaptation scolaire et à la scolarisation des élèves handicapés (ASH) soit parce qu'elle était en cours en 2013-2014, soit parce qu'ils la sollicitent pour 2014-2015, ainsi que les personnels terminant leur stage de préparation au diplôme d'État de psychologue scolaire.
- Les personnels souhaitant réintégrer **après congé parental, congé longue durée, détachement, ou disponibilité**, dans la mesure où ils ont demandé leur réintégration pour le jour de la pré-rentrée au plus tard.
- Les personnels actuellement nommés sur des emplois de remplacement ou de directeur d'école et souhaitant **exercer leurs fonctions à temps partiel** à compter de la rentrée prochaine (y compris dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique ou annualisé)
- Les personnels dont **le poste fait l'objet d'une fermeture** par suite d'une mesure de carte scolaire.
- Les personnels **nouvellement intégrés** dans le département.
- Les professeurs des écoles **stagiaires**.

I.2 – Qui peut participer ?

- Les personnels actuellement nommés à **titre définitif** et désirant changer de poste.
- Les personnels candidats à **l'inscription sur l'une des listes d'aptitude départementale ou académique** aux fonctions de directeur ou admissibles aux épreuves du CAFIPEMF.
- Les personnels **non spécialisés sollicitant leur maintien sur un poste spécialisé à titre provisoire** ; aucun courrier ne doit être adressé à la direction des services départementaux de Bobigny à cet effet.

I.3 – Les règles d'affectation du mouvement initial

I.3.1 – les postes disponibles :

En règle générale, **tout poste du département peut être sollicité, qu'il soit « vacant » ou « occupé »** puisqu'il est susceptible de devenir vacant dans le cadre du mouvement. La liste des postes est en effet arrêtée à la date de publication.

I.3.2 – les conditions générales d'accès :

Le tableau joint en annexe 1 décrit les conditions générales d'accès.

Pour tous ces postes, lorsque deux personnes (ou plus) sollicitent le même poste et satisfont aux mêmes conditions, elles seront départagées par un barème.



Ce barème est traduit en un certain nombre de points, la formule de base étant :

A (ancienneté générale des services) + **B** (ancienneté dans le poste) + **E** (nombre de jeunes enfants au foyer), auxquels s'ajoutent les points éventuellement attachés à certaines conditions d'exercice.

L'application des présentes règles n'exclut pas l'examen ou le réexamen de situations particulières en CAPD. Celle-ci sera ainsi systématiquement saisie des demandes de priorité ayant reçu un avis favorable des services médicaux et sociaux de la DSDEN.

I.3.3 – les conditions particulières et les postes particuliers :

- Les affectations prononcées au premier mouvement sont des affectations à titre définitif à l'exception des stagiaires CAPA-SH et des néo-titulaires sur les postes fléchés.
- Cependant, certains postes ne sont attribuables à « titre définitif » qu'à des candidats satisfaisant à des conditions particulières (avis de l'IEN, avis de la commission, diplôme...).
- Certains postes particuliers pourront être confiés à titre définitif après appel à candidature.
- Les personnels actuellement affectés sur ces postes dans le cadre d'une « double nomination » pourront solliciter, s'ils le souhaitent, leur reconduction. L'affectation s'effectuera alors à compter de la rentrée 2014, à titre définitif (sous réserve de vacance du poste et de validation des conditions d'obtention). A défaut, ils retrouveront leur affectation sur classe banale ou participeront au mouvement.
- La liste des postes à profils et des postes à avis est accessible sur le site internet de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (www.dsden93.ac-creteil.fr - Icône « Recrutements » de la colonne de droite).
- Il est à noter que les candidats peuvent formuler jusqu'à 30 vœux.

I.4 – Les résultats

Les résultats **provisoires** du mouvement départemental 2014 seront consultables depuis l'application I-prof (www.dsden93.ac-creteil.fr, Icône « I-Prof » de la colonne de droite) dès le 16 mai 2014 ou adressés par SMS à chaque enseignant ayant communiqué ses coordonnées de téléphone portable. Il ne s'agit que de résultats provisoires qui sont encore susceptibles d'être modifiés.

Les résultats **définitifs** ne seront consultables qu'à compter du 26 mai 2014, à l'issue de la CAPD du mouvement principal. Chaque participant recevra une confirmation du résultat de sa demande de mutation depuis l'application I-Prof, rubrique : « SIAM ».

I.5 – Le mouvement complémentaire

- Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires affectés à titre provisoire pour la présente année scolaire ainsi que les néo-titulaires qui n'auront pas obtenu de poste lors de la première phase du mouvement seront nommés dans le cadre d'un « mouvement complémentaire ».
- Les demandes des enseignants désireux d'être maintenus dans l'école dans laquelle ils avaient été affectés à titre provisoire, lors du mouvement complémentaire 2013, seront examinées dans le cadre du mouvement complémentaire en fonction des postes qui seront vacants au début de celui-ci. Cette modalité de maintien prioritaire pourra également être offerte aux maîtres affectés sur des groupements de postes (temps partiels, tiers de décharge, etc.).

Pour toutes les quotités de temps partiel, aucun maintien ne sera accordé et les affectations seront faites en fonction des barèmes de chacun.

Toutefois les candidats au maintien devront :

1. **avoir été nommés dans l'école antérieurement au 1^{er} janvier et y être encore affectés au moment du mouvement.**
2. **avoir sollicité en premier vœu lors de la saisie sur Internet, un poste d'adjoint dans l'école d'exercice actuelle portant la mention « établissement principal » sur le procès-verbal d'installation (1^{er} et 2^{ème} vœux « adjoints » dans le cas d'un groupement de postes).**

Il est rappelé enfin qu'il est parfaitement inutile de faire parvenir au directeur académique des courriers sollicitant le maintien dans l'école, le vœu de maintien étant pour cela suffisant.

- Les personnes demandant les communes du nord du département (Dugny, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse) seront affectées de manière prioritaire sur celles-ci.

Ces personnels rempliront et renverront obligatoirement le **feuillet « mouvement complémentaire »** (joint en annexe 4_1 et disponible sur notre site Internet) pour le 2 mai 2014, ce feuillet permettant un élargissement des vœux.
Attention l'annexe 4_1 comprend 2 pages.

II – Les nouveautés du mouvement 2014

- 1- Une **nomenclature** des postes accessibles aux enseignants du 1^{er} degré du département de la Seine-Saint-Denis est disponible en Annexe 1. Les numéros des postes renvoient aux fiches de postes en Annexe.
- 2- Attention : **une seule** circulaire est disponible, ne pas attendre la circulaire sur les postes spécifiques.
- 3- Compte tenu du calendrier, les candidatures pour des postes particuliers sont à réaliser avant les opérations du mouvement informatisé, soit :
 - CPC le **6 mars 2014** ;
 - Autres postes à avis, à profil le **20 mars 2014**.
- 4- Dans le cadre de la **nouvelle organisation des rythmes scolaires** qui sera généralisée pour la rentrée 2014, les enseignants pourront avoir connaissance des organisations des communes sur le site de la DSDEN de Bobigny au fur et à mesure qu'elles seront transmises par les municipalités et validées par le DASEN.
- 5- Les maîtres de réseau (E, G et psychologues scolaires) qui auront exercés, à titre définitif en 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 dans le bassin 1, bénéficieront d'une **bonification de 8 points** de leur barème pour le mouvement 2014, sur poste de même nature. Cette disposition à vocation à perdurer les années suivantes.
- 6- Les postes de psychologues scolaires sont maintenant ouverts aux titulaires d'un **master 2 ou d'un DESS en psychologie** sous réserve de fournir la copie de diplôme à nos services. Ces personnels doivent participer au mouvement initial (en adressant copie de leur diplôme à la DIMOPE-2) et seront ensuite affectés à titre définitif au mouvement complémentaire.
- 7- Les enseignants exerçant à **temps partiel sur une quotité de 50%** et affectés à titre provisoire n'obtiendront leur maintien sur leur poste que dans la mesure du possible.
- 8- Les personnels actuellement sur des postes de regroupements **d'adjoints fractionnés (TRS) comportant une fraction de 50%**, ne pourront obtenir leur maintien sur leur poste que dans la mesure du possible.
- 9- Les enseignants affectés en **brigade départementale** seront affectés au niveau départemental. Ils seront susceptibles d'intervenir sur la totalité du département. Néanmoins, afin de faciliter leur condition d'exercice, leur gestion s'effectuera par bassin, par la DSDEN. Ils recevront donc un courrier au moment du mouvement complémentaire afin de les informer du bassin auquel ils seront rattachés.

N.B : Reconduction des mesures 2013 pour les UPE2A (ex CLIN) :

Au mouvement initial, les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants sont accessibles à tous les candidats.

Pour le mouvement complémentaire, une priorité sera accordée aux maintiens sur poste en affectations provisoires ou en double nomination. Pour les nouvelles demandes, la priorité sera donnée aux candidats qui possèdent la certification « français langue seconde » (FLS), document à joindre à la lettre de candidature à adresser au service du mouvement.

III - Modalités pratiques de participation

Le respect des dates limites communiquées dans le calendrier est impératif tant pour la saisie des vœux que pour la transmission des documents (bordereaux, annexes...)

III.1 – Calendrier

21 février 2014	Date limite de réception par la DSDEN des demandes de reconduction d'aménagement de service pour raison médicale ou sociale
21 février 2014	Date limite de réception par la DSDEN des 1ères demandes d'aménagement de service pour raison médicale ou sociale
21 février 2014	Date limite de réception par la DSDEN des demandes de priorité médicale ou sociale
06 mars 2014	Date limite de réception par la DSDEN des dossiers de candidatures des CPC (annexe 6)
20 mars 2014	Date limite de réception par la DSDEN des dossiers de candidatures pour les postes à avis et à profil (annexe 6)
08 avril 2014	Ouverture du serveur sur internet
18 avril 2014, minuit	Fermeture du serveur sur internet et fin de la saisie des vœux
18 avril 2014	Date limite de réception par la DSDEN du bordereau relatif aux points supplémentaires (annexe 5)
02 mai 2014	Date limite de retour à la DSDEN de l' accusé de réception daté et signé par le candidat uniquement en cas de suppression de vœu ou d'annulation de la participation au mouvement
02 mai 2014	Date limite de retour à la DSDEN du feuillelet « Mouvement complémentaire » , pour les personnels affectés à titre provisoire (annexe 4_1)
A partir du 16 mai 2014	Affichage du projet : résultats provisoires
23 mai 2014	Validation du mouvement initial (à la CAPD)
26 mai 2014	Communication des résultats définitifs du mouvement initial

III.2 – Saisie des vœux

Chaque participant **saisit lui-même ses vœux** d'affectation par I-Prof. Seuls les personnels **intégrant le département** au titre des permutations nationales sont autorisés à formuler des vœux sur une fiche papier.

III.2.1 – Modalités d'accès au serveur Internet :

Pour accéder au serveur, tapez l'adresse suivante : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/>
Cliquez sur le bouton **I-Prof** (colonne de droite), puis saisissez votre compte utilisateur et votre mot de passe.

Cliquez ensuite sur les liens suivants :

- "**les services**",
- "**S.I.A.M.**",
- puis "**phase intra départementale**".

Pour vous authentifier dans I-Prof, vous devez utiliser l'identifiant et le mot de passe de votre messagerie éducation nationale en « ac-creteil ».

- **Identifiant** : il est composé **le plus souvent** de l'initiale de votre prénom (p) suivie de votre nom (nom), le tout attaché (pnom), Il peut s'écrire parfois avec des majuscules.
- **Mot de passe** : par défaut et sans changement de votre part lors de vos précédentes connexions, il s'agit de votre NUMEN.

Pour obtenir de l'aide en cas de difficulté de connexion, contacter l'AFTICE de votre circonscription. Pour les enseignants qui ne sont pas certains de connaître leurs identifiants et mots de passe de messagerie, la fiche F3 du guide de l'enseignant <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/guide-pe/f3> permet de comprendre le fonctionnement de la messagerie dans l'académie de Créteil.

Si vous avez des difficultés pour accéder à I-prof, consultez la page d'information : <http://www.ac-creteil.fr/demarchesenligne-iprof.html>

Si vous avez égaré votre NUMEN, vous pourrez en obtenir un duplicata sur demande écrite adressée à la DIMOPE 2, accompagnée d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse et la copie d'une pièce d'identité officielle, ou bien en vous présentant à la DSDEN muni(e) d'une pièce d'identité aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ou sur rendez-vous).

Lors de la saisie du numéro des postes sollicités (trouvés sur la liste des postes), la localisation et la nature du poste sollicité apparaîtront sur l'écran. Vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement la correspondance de ces éléments avec les vœux souhaités, afin d'éviter toute erreur de saisie. En effet, les erreurs de numéro ou les omissions dans la saisie des vœux vous sont imputables et ne seront pas corrigées par les services. Vous pouvez formuler jusqu'à 30 vœux différents.

III.2.2 – Bordereau «points supplémentaires» : (reproduire le modèle en annexe 5)

Les personnels pouvant prétendre à l'attribution de points supplémentaires pour :

- direction assurée à titre intérimaire,
- enseignement sur poste ASH sans formation spécialisée (année en cours et/ou années antérieures),
- services partagés sur plusieurs écoles avec affectation à titre provisoire (année en cours et/ou années antérieures),

devront compléter le **bordereau «points supplémentaires»** joint en annexe 5 et disponible sur le site Internet de la DSDEN adresse : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/> (Gestion du personnel 1^{er} degré – mouvement départemental), et **le renvoyer impérativement pour le**

22 avril 2014 par courrier au service du mouvement (DIMOPE 2) ou par e-mail avec demande d'accusé de réception à l'adresse suivante : ce.93dimope2@ac-creteil.fr

Ce bordereau est à reproduire et renvoyer chaque année jusqu'à obtention d'un poste à titre définitif.

Il est rappelé enfin qu'il ne faut en aucun cas retourner ce bordereau dès lors que vous ne relevez pas de l'une des situations évoquées ci-dessus.

III.2.3 – Suppression d'un ou plusieurs vœux ou annulation de la participation :

Dans les jours qui suivront la clôture du serveur, chaque participant **éditera un accusé de réception** (adressé dans I-Prof, icône « **votre courrier** ») récapitulant l'ensemble des vœux. Seul ce document servira de justificatif de la participation au mouvement en cas de contestation pour l'attribution d'un poste.

Après avoir :

- a) en cas de suppression d'un ou plusieurs vœux :
 - barré ceux-ci,
 - daté et signé ;
- b) en cas d'annulation de la participation :
 - barré l'ensemble des vœux,
 - daté et signé ;
- c) en cas d'erreur sur le nombre d'enfants pris en compte (**seul élément du barème qui figure sur l'accusé de réception**) :
 - modifié et justifié d'une copie du livret de famille,
 - daté et signé ;

vous adresserez cet accusé de réception à la Division des Moyens et des Personnels Enseignants 1^{er} degré au plus tard pour le 2 mai 2014, délai de rigueur à :

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
Division des Moyens et des Personnels 1^{er} degré – DIMOPE 2
8 rue Claude Bernard - 93008 BOBIGNY cedex
Mail : ce.93dimope2@ac-creteil.fr Fax : 01 43 93 72 65

ATTENTION :

L'accusé de réception ne doit pas être retourné s'il n'y a pas de modification.

L'ajout de vœu et/ou de changement d'ordre n'est pas possible.

Le nombre d'enfants est le seul élément du barème figurant sur l'accusé réception. Même s'ils n'apparaissent pas les autres éléments sont bien pris en compte

IV – Règles de classement des candidatures : Groupes de priorités et barème

IV.1 – Les groupes de priorités

Certaines personnes bénéficient d'une priorité particulière (cf. paragraphe IV) :

Objet de la priorité	Nature de la priorité
Stagiaires CAPA-SH N + 1 et N + 2	Maintien sur poste prioritaire
Mesure de carte scolaire	Priorité de rang 1 sur l'école
Réintégration après congé parental ou de longue durée	Priorité de rang 1 sur l'école
Priorité médicale ou sociale	Priorité de rang 2

IV.2 – Eléments de barème

A ; B	A : Ancienneté générale des services B : Ancienneté de la nomination à titre définitif sur le poste	Calcul automatique
E	Enfants	
D	Direction à titre provisoire	Points validés après renvoi du bordereau (chaque année)
P ;	P : Services partagés et ASH à titre provisoire	
P'	P' : Adjoints en ASH non spécialistes à titre provisoire en IME, CLIS, SEGPA, poste BDASH ...	

Les éléments pris en compte dans le barème sont les suivants :

A	Ancienneté générale des services (AGS), arrêtée au 31 décembre de l'année scolaire en cours	- 1 point par an, - 1/12 ^{ème} de point par mois, - 1/360 ^{ème} de point par jour.
B	Points attribués au titre de l'ancienneté, à titre définitif , sur le poste actuel, ils seront intégrés dans tous les barèmes. Ils seront perdus lors de l'obtention d'un nouveau titre définitif.	
	Ancienneté à TD : - < 3 ans - 3 ans, et enseignants sur poste « corse » depuis le 01/09/2012 dans le bassin 1 au titre du maintien dans leur école - 4 ans - 5 ans et plus Les instituteurs et professeurs des écoles mis à disposition ou détachés en France auprès des œuvres post et périscolaires bénéficient de cette bonification dans les mêmes conditions que les personnels affectés dans les écoles. NB : Un coefficient 2 sera appliqué pour les services effectués sur les postes de Direction, CLIS, IMF, ULIS, IME et BD ASH	0 point 8 points 10 points 12 points

D	Points supplémentaires attribués aux directeurs d'école affectés pour l'année scolaire en cours depuis au moins 6 mois à titre provisoire ou intérimaire , inscrits sur la liste d'aptitude au moment de l'examen du projet de mouvement, uniquement en vue du maintien sur leur poste actuel et à la condition que ce poste soit sollicité en premier vœu. Points valables uniquement pour un mouvement.	24 points.
E	Points « enfant » : par enfant âgé de moins de 15 ans et 2 mois au 28 février 2014 (enfants nés entre le 1 ^{er} janvier 1999 et le 28 février 2014).	1 point

P	Les points attribués aux instituteurs et professeurs des écoles affectés à titre provisoire et exerçant effectivement sur services partagés (rompus de temps partiel, tiers de décharges, etc.) dans plusieurs écoles ou établissements simultanément. Ces points ne sont pas accordés aux "adjoints fractionnés" (TRS), enseignants nommés à titre définitif bénéficiant de points B.	A compter du mouvement 2011 : 4 points pour 4 classes, 3 points pour 3 classes, et 2 points pour 2 classes dans deux écoles distinctes. La somme « P + P' » ne pouvant dépasser 12 points.
P'	Points attribués aux instituteurs et professeurs des écoles non-spécialistes affectés à titre provisoire sur un poste de conseiller à la scolarisation (postérieurement au 01/09/2002) ou poste E (à l'exclusion des anciens postes E sédentarisés) ou ERSEH (réfèrent).	2 points par année scolaire. La somme « P + P' » ne pouvant dépasser 12 points.
P'	Points attribués aux instituteurs et professeurs des écoles non-spécialistes affectés à titre provisoire au moins à 50 % dans un IME, en SEGPA, dans une CLIS, dans une ULIS, dans un hôpital, à l'ITEP de Sevran, au Foyer de l'Enfance de Villepinte, BDASH. Points attribués aux ZIL et aux BD effectuant à l'année le remplacement d'un stagiaire CAPA-SH.	4 points par année scolaire ou 2 points pour les personnels effectuant moins de 50 %, la somme « P + P' » ne pouvant dépasser 12 points.
Attention	Les points P et P' seront perdus lors de l'obtention d'un titre définitif.	

Les points P et P' seront valables jusqu'à obtention d'un poste à titre définitif.

Les maîtres sortant d'un stage préparatoire au diplôme d'Etat de psychologue scolaire ou en stage CAPA-SH ne peuvent se prévaloir des points P et P'.

CAS PARTICULIERS : pour les instituteurs et professeurs des écoles intégrés dans le département à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- points A, B et E : ces points ne pourront être pris en compte que dans la mesure où le département d'origine aura procédé au transfert des dossiers informatiques avant le 9 mai 2014. Les services de la DSDEN contacteront, si nécessaire, les DSDEN d'origine.
- **Points D, P et P' : l'attribution n'est pas automatique : ces points seront pris en compte au vu du bordereau « points supplémentaires » (annexe 5) qui doit être impérativement renvoyé à mes services chaque année jusqu'à obtention d'un titre définitif.**



V – Cas de priorités

V.1 – Personnels dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire

Les dispositions qui suivent s'appliquent en cas de suppression ou transformation d'emploi et à défaut de poste vacant dans l'école à la date effective de constitution de la liste des postes préalable à la réalisation des affectations. Elles ont pour but de préserver au mieux la situation des maîtres concernés et **ne s'appliquent qu'en vue de l'obtention d'un poste de même nature ou de nature équivalente.**

Les personnels dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire et qui sont de ce fait tenus de participer au mouvement seront désignés dans l'ordre suivant :

- personnels volontaires, qu'il est souhaitable de rechercher en conseil des maîtres. En cas de pluralité de candidatures, celle du maître le plus ancien dans l'école sera retenue. A ancienneté identique, celle du maître ayant l'AGS la plus élevée ;
- à défaut de volontaire :
 - le maître affecté sur un poste 1^{ère} affectation ;
 - l'enseignant ayant la plus petite ancienneté à titre définitif dans l'école (adjoint, maître supplémentaire, décharge totale de direction) parmi tous les enseignants de l'école : adjoints, maître supplémentaire, ...

Le barème n'est pas pris en compte, à ancienneté identique c'est l'AGS qui départagera et, à AGS équivalente, l'âge. Dans ce cas, le plus jeune sera désigné.

Les éventuelles fermetures de juin et de septembre 2014 peuvent faire l'objet d'une étude spécifique en CAPD.

Les bonifications de barème pour mesure de carte scolaire ne s'appliquent pas de la même manière :

- les adjoints non-spécialistes bénéficient tous, outre une priorité de premier rang* limitée à leur école, de l'attribution d'office de points B, correspondant à 24 points au maximum, pour les postes sollicités dans la même commune ou dans les communes limitrophes. De plus, leur barème sera bonifié de la manière suivante :
 - 20 points, pour les postes situés dans la même commune ;
 - 6 points, pour les postes situés dans les communes limitrophes.La priorité s'exerce sur les postes "adjoint" ainsi que sur les postes "adjoint 1^{ère} affectation" R13 (si celui-ci est vacant), R14 et R12 uniquement pour le bassin 1.
** La priorité de rang 1 assure à son bénéficiaire le maintien sur l'école quel que soit son barème si un poste est vacant et si l'école est demandée en premier vœu.*
- les adjoints affectés sur des postes 1^{ère} aff. R12 du bassin 1 et R13 concernés par une mesure de carte scolaire bénéficient d'une bonification de 30 points sur tous les postes "1^{ère} aff. R13" et R12 dans le bassin 1 (si ceux-ci sont vacants) et "1^{ère} aff. R14" dans le département. Ils seront affectés à titre provisoire pour un an ou deux ans s'ils étaient en poste 1^{ère} aff R13 sur le bassin 1 à condition de rester dans le bassin 1.
- les adjoints affectés sur des postes fléchés « langue vivante étrangère » concernés par une mesure de carte scolaire bénéficient d'une bonification de 30 points sur tous les postes fléchés « langue vivante étrangère » équivalents du département ou d'une bonification de 20 points sur les postes d'adjoints de la commune.



- **les directeurs d'école ne sont réputés prioritaires que si la décision de carte scolaire aboutit à la réduction de la décharge statutaire ou du groupe de rémunération.** Ils pourront bénéficier alors d'une bonification de barème de 30 points uniquement en vue de l'obtention d'un poste leur apportant des avantages (quotité de décharge et bonification indiciaire) équivalents ou moindres.
- les maîtres spécialisés (ASH, application et psychologues scolaires) et les C.P.C bénéficient d'une bonification de barème de 30 points sur tout poste de même nature quelle que soit la localisation de celui-ci dans le département, ainsi que de 20 points sur tout poste banal de la circonscription actuelle. Les CPC doivent au préalable contacter les IEN des circonscriptions sollicitées en vue d'un entretien et d'un classement.

⇒ Il est important de noter que :

- A priorité égale, les candidats à un poste sont départagés par leur barème.
- Les personnels ne bénéficient de la priorité et/ou bonification qu'au titre du seul mouvement qui suit la décision de carte scolaire devenue définitive.
- L'enseignant muté suite à une mesure de carte scolaire conserve dans sa nouvelle affectation, **sous réserve d'avoir été nommé à titre définitif**, l'ancienneté acquise sur le poste précédent.
- L'enseignant muté suite à une mesure de carte scolaire, dont aucun vœu n'aura pu être satisfait dans le cadre du mouvement principal, sera affecté à titre provisoire lors du mouvement complémentaire. **Dans ce cas, il ne pourra pas conserver l'ancienneté acquise sur le poste précédent.** Il est donc important que l'enseignant formule un maximum de vœux pour être affecté dès le mouvement initial grâce à sa bonification de carte scolaire.
- En cas de fermeture d'une classe d'initiation (UPE2A), le titulaire du poste peut demander à être prioritaire, à son choix, sur une autre UPE2A (bonification de 30 points) du département ou un poste d'adjoint de la commune (bonification de 20 points).
- En cas de fermeture d'un poste de remplacement, une priorité de 30 points est attribuée sur un poste de même nature (remplaçant) sur tout le département ou d'une bonification de 20 points sur des postes d'adjoints de la commune.
- En revanche la fermeture d'un poste d'adjoint permet de postuler à titre prioritaire en vue de l'obtention d'un poste de même nature (adjoint, ZIL, CLIN), dans la même école, même commune ou commune limitrophe, comme indiqué ci dessus.

- Cas particuliers des transferts de postes, de créations et de fusions d'école :

		Direction	Adjoints
CREATION	Ouverture d'une école ex-nihilo	Publication du poste au mouvement	Publication des postes au mouvement
CREATION	Ouverture d'une nouvelle école avec transferts d'une partie des classes issues d'autres écoles	Publication du poste au mouvement	Mesures de carte scolaire pour les postes concernés avec participation au mouvement et priorité de rang 1 sur les postes de l'école créée et bonification sur les postes de même nature de la circonscription.
TRANSFERT	Fermeture d'une école pour ouverture d'une nouvelle école	Transfert du poste même en cas de nouvelle structure plus importante que la précédente	Transferts* des postes d'adjoints
SCISSION	Fermeture d'une école pour ouverture de deux nouvelles écoles	Mesure de carte scolaire pour le directeur avec participation au mouvement et priorité sur tout poste de quotité de décharge et groupe de rémunération équivalents ou inférieurs. Publication au mouvement des deux nouvelles directions	L'école initiale continue d'exister avec moins de classes. Les personnels touchés par une mesure de carte (volontaires ou désignés) participent au mouvement avec une priorité de rang 1 sur les postes de la nouvelle école créée (vœu 1 uniquement) et une bonification sur les postes de même nature de la circonscription
FUSION	Fusion d'écoles (fermeture de deux écoles et ouverture d'une nouvelle école avec même nombre total de classes de même nature, ou plus)	Mesure de carte scolaire pour les deux directeurs avec participation au mouvement et une priorité sur le vœu 1 pour d'une part le poste de direction de la nouvelle école ou d'autre part sur tout poste de quotité de décharge et groupe de rémunération équivalents ou inférieurs	Mesures de carte scolaire avec participation au mouvement et priorité de rang 1 sur les postes de l'école créée et sur les postes de même nature de la circonscription

* En cas de transfert, il n'est pas nécessaire de participer au mouvement et aucune priorité pour tout autre poste de même nature.

Les personnels dont le poste a fait l'objet d'une mesure de carte scolaire en juin ou septembre sont réaffectés à titre provisoire en double nomination, et conservent leur affectation à titre définitif jusqu'à la confirmation de la mesure.

Pas de bonification ou points de priorité en cas d'existence de postes vacants.

Si la mesure de fermeture de classe est conservée et qu'il n'y a pas de nouveau poste vacant dans l'école, les personnels devront participer au mouvement l'année suivante avec une priorité.

Si un poste se libère à la rentrée suivante dans l'école initiale et qu'ils ne participent pas au mouvement, ils retrouvent **automatiquement** leur titre définitif. En cas de demande de maintien sur le poste de la double nomination (en premier vœu au mouvement informatisé), ils bénéficient d'une priorité de rang 1 sur cette école.



V.2 – Personnels faisant l'objet d'une priorité médicale ou sociale

Les demandes seront adressées à la DIMOPE 2 au plus tard le **21 février 2014**. Elles seront examinées par les médecins de prévention et les assistantes sociales, et les priorités seront déterminées après avis de la CAPD.

Elles aboutiront, en fonction de l'opportunité, soit à une priorité de rang 2* (**pour les situations d'exceptionnelle gravité uniquement**) afin d'obtenir un poste à titre définitif lors du mouvement initial, soit à une priorité dans le cadre du mouvement complémentaire leur permettant d'obtenir un poste à titre provisoire.

** La priorité de rang 2 assure à son bénéficiaire, quel que soit son barème, d'obtenir le poste concerné à condition qu'il soit vacant et qu'il n'y ait pas de prioritaire de rang 1.*

V.3 – Personnels réintégrés après congé parental, congé de longue durée

Les personnels en congé parental bénéficient de la réservation du poste d'origine durant la première période de 6 mois. Au-delà de 6 mois l'enseignant perd son poste, celui-ci devient vacant. Toutefois ces personnels peuvent se prévaloir, lors du premier mouvement qui suit leur demande de réintégration et **sur demande expresse de leur part**, des mêmes priorités et/ou bonifications de barème que les personnels concernés par une mesure de carte scolaire en vue de retrouver leur ancien poste, un poste dans l'ancienne commune, ou un poste dans les communes limitrophes s'ils étaient nommés à titre définitif (se reporter aux pages 9 et 10 : « Personnels dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire »).

Les personnels en congé de longue durée bénéficient de la réservation du poste d'origine durant une période de 18 mois (durée du congé de longue maladie incluse).

Au-delà de 18 mois l'enseignant perd son poste, celui-ci devient vacant. Lors de la réintégration, ils bénéficient des mêmes dispositions, et selon les mêmes procédures, que les personnels réintégrés après congé parental.

L'interruption de fonction consécutive à ce CLD entraîne aussi pour les directrices et directeurs d'écoles la perte de leur poste. Dans le cadre de leur reprise de fonction sur un poste de direction, ils solliciteront par courrier un entretien avec l'IEN-A.

*L'obtention de tout poste se fera sous réserve d'une réintégration (après avis du comité médical départemental pour la reprise après un CLD) **au plus tard à la date de la préentrée de septembre.***



VI – Application du barème

L'attribution des postes au mouvement informatisé s'effectue par le classement des candidats selon leur barème. Le barème est calculé selon différents éléments qui peuvent varier selon la nature du poste demandé. Le barème des professeurs des écoles stagiaires est calculé en ne retenant que le seul élément « E » (points « enfants »). En cas de barème égal, les candidats à un même poste sont, classés d'abord en fonction de l'ancienneté générale de services (A.G.S.) et, pour une même ancienneté, de manière décroissante en fonction de leur âge.

Tout candidat ayant obtenu un poste au mouvement initial ne pourra participer au mouvement complémentaire.

VI.1 – Postes accessibles au barème seul

Il s'agit de postes ouverts à tous les enseignants du 1^{er} degré et dont l'attribution s'effectue seulement par le barème. Les postes concernés sont mentionnés comme « Barème seul » dans la nomenclature des postes en Annexe 1

Pour tous ces postes le barème appliqué est le suivant : $A + B + E + P + P'$

Les points P et P' ne sont pris en compte (sauf cas particuliers des enseignants nommés en double nomination sur postes ASH) que lors d'une participation pour une 1^{ère} nomination à TD sur poste d'adjoint ou assimilé.

- **Réservation de postes pour les néo-titulaires (voir paragraphe VII.1)**
- **Regroupement de postes fractionnés (voir paragraphe VII.2)**
- **Postes de remplacement** : Les candidats pourront se reporter à la fiche descriptive des fonctions incluse dans la liste des postes.
- **Maîtres supplémentaires dynamiques pédagogiques au titre de la prévention de l'illettrisme** : Ces postes, dénommés « Maître Sup », sont rattachés à une école et seront attribués à titre définitif. **L'enseignant chargé de cette fonction d'accompagnement ne sera pas systématiquement celui qui aura été nommé sur ce support.** Sa désignation se fera en même temps que la répartition des classes et en référence aux actions prioritaires du contrat de réussite et dans le cadre des orientations relatives à la prévention de l'illettrisme (classes à encadrement renforcé au cycle 2). Il sera assimilé aux adjoints lors de l'application d'une éventuelle mesure de carte scolaire. Les nouveaux candidats pourront prendre l'attache de l'IEN de la circonscription sollicitée pour recueillir des informations sur le projet d'organisation de l'école demandée.
- **Adjoint chargé d'une toute petite section (TPS)** : Les enseignants qui souhaiteraient postuler pour l'une de ces classes sont invités à prendre l'attache de l'IEN chargée des maternelles à la DSDEN 93 avant la fermeture du serveur. Pour les enseignants déjà titulaires d'un poste dans une école accueillant une TPS, il n'est pas nécessaire de participer au mouvement. En revanche pour ceux qui souhaiteraient rejoindre une école avec une TPS, la participation au mouvement est nécessaire. L'affectation se fera selon les règles habituelles du barème. Il appartiendra ensuite au directeur d'école, en concertation étroite avec les membres de l'équipe pédagogique, de proposer une répartition des classes, avec, le cas échéant, l'arbitrage de l'IEN.
- **Postes fléchés « langue vivante étrangère »** : Afin de garantir une diversification de l'offre des langues dès l'école, et en fonction de la carte départementale des langues vivantes, des postes seront attribués à des maîtres justifiant d'une habilitation ou en cours d'habilitation et aux enseignants reçus au concours depuis 2008. Le maître habilité enseignera une langue vivante, le cas échéant par échange de service (dans une classe en cycle 2 ou une ou deux classes en cycle 3, outre celle d'exercice) dans le cadre horaire des programmes (2 x 45 minutes par classe).

Il ne se substitue pas aux autres enseignants habilités de l'école susceptibles d'enseigner cette langue dans leur propre classe.

La liste des écoles concernées figure dans la liste des postes.

Dans l'éventualité où un poste serait vacant après mouvement initial dans l'une des écoles appartenant à la carte départementale des langues, ce poste ne sera pas identifié poste « fléché » langue pour le mouvement complémentaire.

- **Les postes dans une école à projet Musique :** « Les écoles à classes à horaires aménagés en musique (CHAM) nécessitent une organisation pédagogique particulière qui concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique. Le projet construit avec le conservatoire partenaire prend en compte le parcours artistique de tous les élèves de l'école. Un contact avec les directions des écoles concernées et le conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM) permettra de compléter ces informations. ».

VI.2 – Postes accessibles au barème après obtention d'un examen

Il s'agit de postes pour lesquels il est nécessaire de satisfaire à des conditions de diplômes pour leur obtention à titre définitif. Le classement entre les candidats diplômés s'effectue ensuite par le barème. Les postes concernés sont mentionnés comme « Examen » dans la nomenclature des postes en Annexe 1.

VI.2.a – Postes pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap

Le barème appliqué est le suivant :

A + B + E pour les spécialistes ;

A + B + E + P + P' pour les non-spécialistes, y compris pour les enseignants sollicitant le stage CAPA-SH.

- NB :**
- Les maîtres sortant d'un stage préparatoire au diplôme d'Etat de psychologie scolaire ou en cours de formation ASH ne peuvent se prévaloir des points P et P'.*
 - Les postes de conseillers à la scolarisation, rattachés aux circonscriptions sont des postes relevant de l'enseignement spécialisé.*
 - Les maîtres E, G et les psychologues scolaires qui auront exercés en 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014 dans le bassin 1 à titre définitif, bénéficieront d'une bonification de 8 points de leur barème pour le mouvement 2014, sur poste de même nature.*

Postes d'adjoint de l'ASH (option A, B, C, D, E, F, G). Les demandes seront examinées dans l'ordre suivant :

- Les maîtres titulaires du CAAPSAIS ou du CAPA-SH dans l'option correspondante à celle du poste demandé.
- Les maîtres en formation CAPA-SH en année N + 1 ou N + 2 (maximum) sollicitant un poste dans leur option sont nommés à titre provisoire. Toutefois, ils bénéficient en priorité du maintien sur leur poste, à condition de solliciter celui-ci, et uniquement celui-ci, lors de la saisie des vœux.
- Les personnels partant en formation CAPA-SH devront émettre des vœux lors du mouvement initial. Seuls les vœux sur poste ASH seront retenus. Ils seront affectés à

titre provisoire sur un poste de l'option correspondante à l'issue de la première phase du mouvement et perdront le bénéfice de leur titre définitif antérieur.

N.B. : Pour les postes en CLIS1, une priorité sera donnée aux candidats titulaires du CAAPSAIS ou CAPA-SH option D.

Pour les postes de l'option E rattachés à la circonscription, il est conseillé de prendre contact avec l'IEN.

- **Postes de psychologue scolaire pour les titulaires du DPES :** Les psychologues scolaires actuellement en poste peuvent participer au mouvement informatisé. Pour les sortants de formation, leur nomination deviendra définitive sous réserve de leur titularisation.
- **Postes de psychologue scolaire pour les titulaires d'un master-2 ou DESS :** Les postes de psychologues scolaires sont maintenant ouverts aux titulaires d'un master 2 ou d'un DESS en psychologie. Ces personnels devront participer au mouvement initial en adressant une copie de leur diplôme au service de la DIMOPE-2. Ils seront affectés à l'issue de la deuxième phase du mouvement (sous réserve d'une participation au mouvement informatisé).
- **Postes de l'A.S.H. soumis à avis préalable.**
Certains postes de l'ASH nécessitent la passation d'un entretien devant une commission. (cf tableau Annexe 1)

Accès à certains postes spécialisés (ASH) par des non-spécialistes.

Les instituteurs et professeurs des écoles non-spécialistes, affectés à titre provisoire, qui souhaitent être affectés sur un poste de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH : option E, CLIS, SEGPA collège...) au titre de l'année scolaire 2014-2015 doivent en formuler la demande lors de la saisie initiale des vœux (exception faite toutefois pour les postes de psychologue scolaire et de rééducateur option G). Ces vœux, neutralisés dans le cadre du mouvement principal, seront examinés dans le cadre du mouvement complémentaire, en priorité par rapport aux candidatures parvenues ultérieurement. A défaut de candidats titulaires d'un des diplômes de référence ou inscrits en formation spécialisée, ils pourront être affectés sur le poste spécialisé à titre provisoire.

La demande de maintien des personnels non-spécialistes affectés sur ce type de postes à titre provisoire ou dans le cadre d'une double nomination au cours de la présente année sera examinée, à défaut de candidats titulaires du CAAPSAIS, CAPA-SH ou titre équivalent, de manière prioritaire, à condition de solliciter ce poste en premier vœu.

Ces doubles nominations ne pourront excéder trois ans. Au-delà des trois ans, l'enseignant perdra son poste à titre définitif.

La même procédure (vœux neutralisés au mouvement initial, doublés d'un courrier de demande parvenu au service DIMOPE 2 avant le 6 juin 2014), sera mise en place pour les demandes de double nomination sur les postes de CLIS bassin 1, 2 et 3, RASED exclusivement du bassin 1 ou les SEGPA et ULIS de tout le département (voir chapitre VII.4).

Tous les personnels candidats à ces postes sont instamment invités à se mettre en relation avec l'inspecteur (trice) de la circonscription afin d'être parfaitement informés des particularités du poste sollicité. Ils doivent être avertis que cette affectation peut être reconsidérée pour raisons de service à la rentrée scolaire.

La CAPD en sera tenue informée.

VI.2.b – Postes de maîtres formateurs (classes d'application)

Le barème appliqué est le suivant : $A + B + E$

Les candidatures seront examinées dans l'ordre suivant :

- instituteurs (trices) et professeurs (es) des écoles titulaires du CAFIPEMF.
- instituteurs (trices) et professeurs (es) des écoles admissibles au CAFIPEMF.

Les candidats admissibles peuvent être nommés à titre provisoire (double nomination) pendant une année scolaire sur un poste d'IMF en école d'application. Ce poste leur sera attribué à **titre définitif après admission au CAFIPEMF**, à condition toutefois qu'il s'agisse d'un poste d'IMF vacant et non pourvu à l'issue du premier mouvement. Ils exerceront des missions d'IMF sous tutorat du DEA en bénéficiant de la décharge afférente. Dans le cas des candidats ayant obtenu le diplôme du CAFIPEMF, une nomination en tant qu'IMF ne peut être faite dans leur école d'origine.

Aucune nomination ne sera prononcée à titre définitif au mouvement complémentaire si l'enseignant n'a pas participé au mouvement initial en sollicitant ces postes.

Cas particulier de l'école St Exupéry de Pantin. Cette école est dotée d'un projet pédagogique TICE. Les affectations prononcées donneront la priorité aux IMF à orientation TICE.

VI.3 – Postes accessibles au barème après Liste d'Aptitude

Il s'agit de postes pour lesquels il est nécessaire d'être inscrit sur une liste d'aptitude pour leur obtention à titre définitif. Le classement entre les candidats diplômés s'effectue ensuite par le barème.

Les postes concernés sont mentionnés comme « LA » dans la nomenclature des postes en Annexe 1

Le barème appliqué est le suivant : $A + B + E + D$

Seuls les directeurs en fonction et les instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur la liste d'aptitude correspondante peuvent postuler en vue de l'obtention de ces postes.

Pour les directions d'établissements spécialisés uniquement (écoles d'application, écoles comportant au moins 3 classes A.S.H., écoles de plein air, IMP, EMP, CMPP...), les nominations seront prononcées dans l'ordre suivant :

- directeur en fonction sur un poste de même nature, ou de nature équivalente, aux postes sollicités ;
- instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur la liste d'aptitude correspondante établie au titre de l'année en cours.

Les candidats à la liste d'aptitude de l'année en cours devront participer au mouvement et demander les postes souhaités même s'ils n'ont pas encore la réponse à leur candidature au moment de l'ouverture du serveur.

Aucune nomination ne sera prononcée à titre définitif au mouvement complémentaire si l'enseignant n'a pas participé au mouvement initial en sollicitant ces postes.

NB : Les directions des écoles élémentaires et celles des écoles maternelles sont réputées de nature équivalente.



VI.4 – Postes accessibles au barème après avis

Il s'agit de postes pour lesquels l'avis favorable d'une commission est nécessaire. L'affectation finale est ensuite réalisée par le logiciel selon les règles du barème.

Les postes concernés sont mentionnés comme « Poste à Avis » dans la nomenclature des postes en Annexe 1 et les conditions et délais de candidatures sont précisés sur la fiche du poste sollicité.

VI.5 – Postes accessibles sur profil

Il s'agit de postes pour lesquels la commission procède, en cas d'avis favorable, à un classement des candidats. Le candidat arrivé en tête est affecté.

Les postes concernés sont mentionnés comme « Poste à Profils » dans la nomenclature des postes en Annexe 1 et les conditions et délais de candidatures sont précisés sur la fiche du poste sollicité.

VI.6 – Calendrier et informations complémentaires pour les postes à avis ou sur profil

Comme pour les postes ordinaires, chacun de ces postes est susceptible d'être vacant à la rentrée prochaine. Les personnels intéressés peuvent donc se porter candidats. Les modalités pratiques pour postuler à l'un de ces postes sont les suivantes :

- Faire parvenir le dossier de candidature auprès de la DIMOPE 2, **AVANT le 20 mars 2014** (annexe 6).
- Pour les postes publiés au mouvement : attendre une convocation pour passer des entretiens devant une commission puis participer au mouvement et saisir le vœu.
- Pour les postes non publiés : attendre une convocation pour passer des entretiens devant une commission.

Dès lors qu'ils remplissent les conditions requises, les personnels affectés sur ces postes le seront à titre définitif et perdront donc leur affectation actuelle (sauf mention particulière figurant sur la fiche de poste).

Les candidatures sont valables pour le mouvement initial et le mouvement complémentaire. Le cas échéant, un nouvel appel à candidature pourra avoir lieu. Les candidats avec un avis favorable de la commission qui n'obtiendraient pas de postes au mouvement initial participeront automatiquement au mouvement complémentaire, et se verront proposés tous postes vacants correspondants à leurs vœux.

A compter du mouvement 2012, l'avis favorable de la commission départementale pour un poste donné sera valable pour 3 ans maximum.

Toutefois, en cas d'affectation à titre provisoire, l'enseignant devra solliciter son maintien sur le même type de poste chaque année, sans avoir à se représenter devant la commission départementale.

Au-delà des 3 ans, si l'enseignant n'a pas obtenu d'affectation à titre définitif, il devra présenter une nouvelle candidature.

VI.7 – Situation spécifique des conseillers pédagogiques :

Depuis le mouvement 2007, les nominations se font en une seule phase et le barème appliqué est : $A + B + E$

Il s'agit de postes pour lesquels la commission émet un avis. Après entretien avec les candidats ayant postulé sur leur circonscription, les IEN émettent un avis P1 (Priorité 1) ou P2 (Priorité 2), et en cas d'avis identique, les candidats seront départagés au barème. Cela concerne les postes suivants :

- CPC généralistes
- CPC langues
- CPD arts plastiques
- CPC ASH
- CPD Education musicale
- CPC EPS
- CPD EPS

Les nominations sont ensuite effectuées dans l'ordre suivant :

A) Les enseignants déjà affectés à titre définitif pour l'année scolaire en cours sur un poste de même nature que ceux sollicités.

Les candidats devront contacter les I.E.N. des circonscriptions auxquelles ces postes sont rattachés pour le 20 mars 2014. A défaut, leur candidature ne pourrait être examinée. Les I.E.N. recevront les candidats jusqu'au 2 avril 2014 et me feront parvenir leur classement le 4 avril 2014.

B) Les maîtres titulaires du CAFIPEMF (ou équivalent) justifiant de 3 années dans les fonctions d'IMF, candidats à une première nomination à titre définitif sur ce type de postes. Après avoir constitué le dossier de candidature, à envoyer à la DIMOPE 2 pour le **06 mars 2014**, les enseignants seront convoqués pour un entretien avec la commission départementale et devront saisir leurs vœux sur Internet. Toutefois pour les personnels ne justifiant pas des 3 ans d'ancienneté dans les fonctions d'IMF, mais exerçant à titre provisoire depuis deux ans au moins sur un poste de CPC vacant, la commission pourra proposer une dispense de cette condition d'ancienneté.

La commission départementale se déroulera à la DSDEN le 12 mars pour les candidats actuellement chargés de classe et le 13 mars 2014 pour les non chargés de classe.

Les résultats des entretiens avec cette commission seront transmis aux IEN de circonscription sollicités par les candidats qui les convoqueront pour un entretien entre le 24 mars et le 03 avril 2014. Les IEN me feront parvenir leur décision avant le 04 avril 2014.

Les candidats seront nommés à titre définitif et, en position de classement, et en cas d'avis identique, départagés au barème.



VII – Dispositions particulières

VII.1 – Affectation protégée des néo-titulaires des années 2012, 2013 et 2014

Afin d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier des professeurs des écoles nouvellement titularisés et de mieux répartir leurs nominations au plan géographique sur le département, un dispositif pour l'affectation des néo-titulaires est mis en place en Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre du mouvement 2013, un poste d'adjoint avait été réservé aux néo-titulaires dans certaines écoles. Les personnels nommés sur ces postes « 1^{ère} aff R13 » (intitulés « basque » dans la liste des postes) en sont titulaires pour 2014/2015, dès lors qu'ils ne participent pas au mouvement.

Ainsi, s'ils souhaitent être maintenus dans leur école durant l'année 2014/2015, ils n'ont pas à participer au mouvement 2014.

En revanche, s'ils participent au mouvement, ils perdront le bénéfice de leur maintien et obtiendront une nouvelle affectation soit lors du mouvement initial, soit lors du mouvement complémentaire.

NB : Ces personnels ne pourront pas obtenir des postes « 1^{ère} affectation » R13 ou R14 (intitulés « basque » ou « breton » sauf en cas de mesure de carte scolaire (cf. V.1).

Dans le cadre du mouvement 2014, un poste d'adjoint sera réservé aux néo-titulaires dans certaines écoles des bassins 1, 2, 3 et 4. Ces postes « 1^{er} aff R14 » seront dénommés adjoint spécialité « **breton** ».

Les nominations seront prononcées à titre provisoire en fonction des vœux et du barème de chaque postulant dans le cadre du mouvement informatisé.

Dans les bassins 2, 3 et 4, ces nominations pourront être reconduites à la rentrée 2015/2016.

Dans le bassin 1, ces nominations pourront être reconduites aux rentrées 2015/2016 et 2016/2017.

Les personnels nommés sur les postes « 1^{ère} aff. R12 » qui ont déjà bénéficié de la réservation de ce poste durant deux années consécutives doivent participer au mouvement 2014. Seuls ceux d'entre eux affectés sur le bassin 1 peuvent conserver cette affectation une troisième année.

VII.2 – Affectations sur des regroupements de postes fractionnés (TRS)

Depuis le mouvement 2003, des services constitués de fractions de postes, soit au sein d'une même école, soit réparties sur deux, trois voire quatre écoles, peuvent être pourvus à titre définitif ; il s'agit notamment des postes de décharges partielles de direction (groupements de 2/3 + 1/3 ...) et/ou de compléments de temps partiels.

A cet effet, un nombre correspondant de postes « entiers » a été implanté auprès du siège de la circonscription (**Titulaire Remplaçant Secteur**), postes que vous devrez solliciter lors de votre participation par internet.

Les affectations précises seront prononcées après les opérations du mouvement informatisé et **uniquement** sur des groupements de postes fractionnés (élémentaire et/ou maternelle) proposés par les IEN, en fonction, d'une part du barème de chaque candidat et, d'autre part, des vœux formulés sur les écoles de la circonscription.

Dans l'éventualité où aucun vœu ne pourrait être satisfait, la nomination sera effectuée sur un autre regroupement de postes de la circonscription.

Exception faite des regroupements comportant des 50%, les personnels actuellement sur ces postes seront, **dans la mesure du possible**, reconduits (ou à défaut, sur une partie du regroupement) sur lesquels ils ont exercé l'année précédente. S'ils souhaitent être affectés sur un regroupement différent, ils ne devront pas participer au mouvement initial mais exprimer des vœux lors du mouvement complémentaire (par courrier adressé au service du mouvement DIMOPE 2 avant le 6 juin 2014).

Les personnels qui ont sollicité un temps partiel pour la prochaine rentrée scolaire ne pourront pas prétendre à leur maintien et seront, en conséquence, réaffectés pour l'année sur leur circonscription ou, à défaut, sur une circonscription limitrophe.

Il est précisé que ces affectations permettent de bénéficier des points « d'ancienneté de poste » même si elles ont, en fonction de l'évolution des postes, été modifiées annuellement au sein de la circonscription. Par contre, **ces nominations n'ouvrent pas droit à l'obtention des points P** (les enseignants nommés à titre définitif bénéficiant de points B).

A compter de la rentrée 2010, les postes d'adjoints fractionnés ne donnent plus droit à la perception des ISSR. Les adjoints fractionnés exerçant sur des communes non limitrophes peuvent prétendre à la perception de frais de déplacement.

Les demi-décharges de direction vacantes seront désormais pourvues par des professeurs des écoles stagiaires.

VII.3 – Affectations et services à temps partiel

Les instituteurs et professeurs des écoles souhaitant exercer leurs fonctions à temps partiel ne peuvent solliciter leur affectation sur des emplois de directeur d'école, ou de remplacement (ZIL, BD ASH, BD) pour des raisons liées aux nécessités du service. De même, les instituteurs et professeurs des écoles souhaitant exercer leurs fonctions en temps partiel **annualisé** ne peuvent solliciter leur affectation sur des postes de Titulaire Remplaçant Secteur ou de remplaçants.

C'est pourquoi ces personnels déjà affectés sur ces types de postes et qui souhaiteraient solliciter ou renouveler une demande en ce sens doivent participer au mouvement en vue de l'obtention d'un poste compatible avec l'exercice de fonctions à temps partiel.

Sans être obligatoire, cette démarche est vivement conseillée pour les personnels affectés sur des emplois d'IMF et de CPC.

En cas de demande tardive de travail à temps partiel ou de maintien sur ce type de postes, l'enseignant à temps partiel serait nommé à titre provisoire et dans l'intérêt du service sur un autre poste.



VII.4 – Intérim et affectations en « double nomination »

Aucune demande d'affectation sur un poste ordinaire par intérim ou au titre d'une double nomination ne devra m'être adressée.

La spécificité des postes de l'ASH justifie la possibilité d'une affectation en double nomination sur les postes suivants :

- CLIS et IME sur bassins 1,2 et 3 ;
- RASED sur le bassin 1 ;
- SEGPA et ULIS pour tout le département.

Les demandes seront effectuées lors du mouvement initial (vœux neutralisés), doublées d'un courrier parvenu au service du mouvement DIMOPE 2 avant le 6 juin 2014.

La double nomination ne sera cependant valable que jusque trois ans. Au-delà, l'enseignant perdra son poste définitif.



Annexes

Annexe 1 : Conditions requises pour l'obtention des postes

Annexe 2 : Index des abréviations employées

Annexe 3 : Liste des structures CHAM et CHAD 1^{er} degré et UPE2A collège (ex NSA)

Annexe 4 : Feuillelet « Mouvement complémentaire »

4_1 Titulaires

4_2 Stagiaires

Annexe 5 : Bordereau « Points supplémentaires »

Annexe 6 : Dossier de candidature pour les postes : avis, profil, conseiller s pédagogiques

Annexe 7 : Nomenclature et Fiches de poste des postes du 1^{er} degré dans le 93

Annexe 1 : Nomenclature des postes et conditions requises

	POLE	N° Fonction	FONCTION	conditions requises	codes mouvement	procédures	renvoi	observations		
FONCTIONS LOCALES	ORDINAIRES	Enseignements ordinaires	1-1	Adjoint d'enseignement	Aucune condition particulière	ENS. CL.ELE. ENS.CL. MAT.	Barème seul	cf.§ VI. 1		
			1-2	Décharge de direction	Aucune condition particulière	DECH DIR.	Barème seul	cf.§ VI. 1	Seules les décharges de 100% sont accessibles dès le mouvement initial	
			1-3	Maître supplémentaire	Aucune condition particulière	MAITRE SUP	Barème seul	cf.§ VI. 1		
			1-4	Décharge maître d'application	Aucune condition particulière		Barème seul	cf.§ VI. 1	Suivre partie Adjoints fractionnés	
			1-5	Adjoint en TPS	Aucune condition particulière	E NS. CL. MAT.	Barème seul	cf.§ VI. 1	L'enseignant exerçant les fonctions de TPS sera issu de l'équipe éducative de l'école	
			1-6	Adjoints « postes fléchés langues »	Habilitation dans la langue considérée ou certification pour les sortants langues de formation	ENS. CL. ELE. + langue	Barème seul	cf.§ VI. 1		
				2	ZIL	temps complet	TIT. R. ZIL.	Barème seul	cf.§ VI. 1	
				3	BD	temps complet	TIT. R. BRIG.	Barème seul	cf.§ VI. 1	Gestion par bassin
			Coordination ordinaire	4	Directeurs d'école	Etre inscrit sur la liste d'aptitude (cf guide de l'enseignant)	DIR.EC. ELEM. DIR. EC. MAT.	Liste d'aptitude	cf.§ VI. 3	
				5	DEA	Inscription sur liste d'aptitude académique spécifique	DIR.APP. ELEM. DIR. APP. MAT.	Liste d'aptitude	cf.§ VI. 3	
				6	PMF	Avoir le CAFIPEMF (CF guide l'enseignant)	ENS.APP. ELEM. ENS. APP. MAT.	Examen	cf.§ VI. 2 b	
				7	AFTICE	Sans condition de diplôme mais priorité aux titulaires du CAFIPEMF	ANIM. INF.	Poste à avis	cf.§ VI. 4	Participation obligatoire au mouvement initial
				8	CPC-Généraliste	Avoir le CAFIPEMF (CF guide l'enseignant)	C.P. ADJ. IEN.	Cas particulier	cf.§ VI. 7	
				9	CPC-EPS	Avoir le CAFIPEMF EPS	C.P. EPS.	Cas particulier	cf.§ VI. 7	

FONCTIONS LOCALES	EANA	EANA	10	UPE2A (ex-CLIN)	Aucune condition particulière	ENS. IEEL.	Barème seul	cf.§ VI. 1		
			11	UPE2A (ex-NSA)	Aucune condition particulière	-	Poste à avis	cf.§ VI. 4	Sur dossier uniquement	
	DISPOSITIFS VIE SCOLAIRE	Enseignants Vie scolaire	12	Médiateur violence	Aucune condition particulière	ANIM. SOU. COORD. ZEP.	Poste à profil	cf.§ VI. 5		
			13	Internat Excellence	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5		
			14	Internat Réussite Educative	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5		
			15	Enseignants PJJ	CAPASH-F	ENS. CL. SPE. OPTION F	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Rattaché Bobigny 3 ASH	
			16	Enseignants CEF	CAPASH-F	ENS. CL. SPE. OPTION F	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Rattaché Bobigny 3 ASH	
			17	Enseignants Maison d'arrêt	CAPASH-F	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5		
			18	Enseignant Foyer	CAPASH-F ou E	ENS. CL. SPE. OPTION F ou E	Poste à profil	cf.§ VI. 5		
			19	CASADO	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5		
			20	CASITA	Diplôme de psy sco ou M2 de psy	PSY.H.RES.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Rattaché Bobigny 3 ASH	
			21	Coordonateur RELAIS	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5		
			22	Enseignants en RELAIS	Aucune condition particulière	-	Poste à avis	cf.§ VI. 4		
			23	Enseignants ECLAIR	Aucune condition particulière	ENS. 1D. RR	Poste à avis	cf.§ VI. 4		
			Coordination vie scolaire	24	Directeur Internat Relais	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	
				25	Directeur Foyer Enfance	LA DDEEAS	DIR. ET. SPE.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	
	26	Directrice Maison d'arrêt		CAPASH-F	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5			
	27	Coordo REP		Aucune condition particulière	ANIM. SOU. COORD. REP.	Poste à avis	cf.§ VI. 4	Affectation à titre provisoire la 1ère année et à titre définitif la 2ème année		
	ASH	Enseignants ASH	28	CLIS 1-3-4 (cogn./visuel/mot)	CAPASH du poste	CLIS 1-3 ou 4	Examen	cf.§ VI.		
			28	CLIS 2 (auditif)	CAPASH du poste		Examen	cf.§ VI.		
			28	CLIS-TED						
			29	ULIS Collège (A- B-C-D)	CAPASH du poste	UPI	Examen	cf.§ VI.	Pas d'avis au mouvement initial mais avis au complémentaire	
			30	ULIS Lycée (B-D)	CAPASH du poste	UPI	Poste à avis	cf.§ VI. 4		

FONCTIONS LOCALES	ASH	Enseignants ASH	31	BD ASH	CAPASH toutes options	RE. BRIG. ASH	Examen	cf.§ VI.	
			32	Hopital C	CAPASH-C	ENS. CLA. SPE. OPTION C	Poste à avis	cf.§ VI. 4	
			32	Hopital D	CAPASH-D	ENS. CLA. SPE. OPTION D	Poste à profil	cf.§ VI. 5	
			32	Hopital E	CAPASH-E	ENS. CLA. SPE. OPTION E	Poste à profil	cf.§ VI. 5	
			33-1	IME/IEM option C	CAPASH-C	ENS. CLA. SPE. OPTION C	Examen ou profil	cf.§ VI et cf § VI-5	
			33-2	IME-IEM option C	CAPASH-D	ENS. CLA. SPE. OPTION D	Examen	cf.§ VI	
			34	ITEP	CAPASH-D	ENS. CLA. SPE. OPTION D	Examen	cf.§ VI	
			35	CRESN	CAPASH-A	ENS. CLA. SPE.	Examen	cf.§ VI.	Option A
			36	SESSAD Sélia	CAPASH-E	-	Poste à avis	cf.§ VI.	Hors mouvement informatisé
			37	Psy Coutrot	Diplôme de psy sco DESS ou M2 psy	PSY.H.RES.	Poste à avis	cf.§ VI. 4	
			38	CATTP	CAPASH-D	ENS. CLA. SPE. OPTION D	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Implanté à Elem Langevin les Lilas ou Mat La Fontaine Bobigny
			39	Enseignants G CMPP	CAPASH-G	MA. G. H. RES.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	
			40	Psy sco CMPP	Diplôme de psy sco DESS ou M2 de psy	PSY.H.RES.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	
			41	Psy sco	Diplôme de psy sco DESS ou M2 de psy	PSY. RES.	Examen	cf.§ VI.	
			42	Maitre E	CAPASH-E	REG. ADAPT	Examen	cf.§ VI.	
			43	Maitre G	CAPASH-G	MA.G. RES	Examen	cf.§ VI.	
			44	Enseignant en SEGPA	CAPASH-F	INST. SEGPA	Examen	cf.§ VI.	
			Coordination ASH	45	Directeur CMPP	DDEEAS	DIR. CMPP	Poste à profil	cf.§ VI. 5
		46		PE Directeur IME	Sans objet	-	-	-	Recrutement au sein du ministère de la santé
		47		Directeur de SEGPA	DDEAS	-	-	-	Gestion académique
		48		ERSEH	CAPASH toutes options	REF. HANDICAP	Poste à avis	cf.§ VI. 4	
		49		CAS	CAPASH A-B-C-D-E	ENS. CLA. SPE.	Poste à avis	cf.§ VI. 4	Rattachés aux IEN

FONCTIONS DEPARTEMENTALES	Pôle pédagogie DSDEN	Coordonnateur Technique	50	STATS		-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
		Référents CPD et CPC et chargé de mission départemental du pôle pédagogie	51	CPD EPS	CAFIPEM EPS	-	Cas particulier	cf.§ VI. 7	Hors mouvement informatisé
			52	CPD ARTS MUSIQUE	CAFIPEMF Musique	CP. EDU. MUS	Cas particulier	cf.§ VI. 7	
			52	CPD ARTS MUSIQUE	CAFIPEMF Musique	CP. EDU. MUS	Cas particulier	cf.§ VI. 7	
			53	CPD ARTS VISUELS	CAFIPEMF Arts visuels	CP. AR. PL	Cas particulier	cf.§ VI. 7	
			54	CPC-ASH-SEGPA	CAPASH et CAFIPEMF	CP. ADJ. IEN ASH	Cas particulier	cf.§ VI. 7	Implanté à Bobigny 3 ASH
			55	CPC-ASH- CLASSES	CAPASH et CAFIPEMF	CP. ADJ. IEN ASH	Cas particulier	cf.§ VI. 7	Implanté à Bobigny 2 ASH
			56	CPC-ASH- STRUCTURES	CAPASH et CAFIPEMF	CP. ADJ. IEN ASH	Cas particulier	cf.§ VI. 7	Implanté à Aubervilliers 2 ASH
			57	Chargé mission- POL. VILLE	Aucune condition particulière	ANIM. SOU. COORD. REP.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Implanté à Bobigny IENA
			58	CPC-TICE	CAFIPEMF TICE	ANIM. INF.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Implanté à Bobigny IENA
			59	Chargé mission- MATERNELLE	CAFIMPEMF	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
		60	CPC-GRH	CAFIMPEMF	CP. ADJ. IEN	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Implanté à Bobigny 5	
		Référents du pôle pédagogie	61	ARTS	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			62	SCIENCES	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			63	Français	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			64	Non Francophones	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			65	Pôle Enfants du Voyage	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			66	Parentalité	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			67	Langues vivantes	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			68	EPS	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			69	RELAIS	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			70	PVS-1er degré	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			71	PVS-2nd degré	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			72	Rupture scolaire	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
73	TICE		Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé		
74	Centre de Ressources-ASH		Aucune condition particulière	ENS. SPE. CO.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Implanté à Bobigny 2 ASH		

FONCTIONS DEPARTEMENTALES			75	SAPAD	Aucune condition particulière	COORD. SAP.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Implanté à Bobigny 2 ASH
			76	CAS DEPARTEMENTAUX	CAPASH de l'option	ENS. IT. SPE.	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Implanté à Bobigny 2 ASH
			77	MF ASH	CAFIPEMF et CAPASH	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			78	MF-SUIVI PES	CAFIMPEMF	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
	MAD	MAD DIVERSES	79	CASNAV	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			80	OCCE	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			81	PEP 93	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			82	USEP	Aucune condition particulière	-	Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
		MAD MDPH	83	MAD-MDPH chargé de com.	CAPASH	MDPH	Poste à profil	cf.§ VI. 5	
			83	MAD-MDPH évaluateur	CAPASH	MDPH	Poste à profil	cf.§ VI. 5	
	ADMINISTRATION	SERVICES	84	COMMUNICATION	Aucune condition particulière		Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			85	DIMOPE	Correspondant en formation continue		Poste à avis	cf.§ VI. 4	Hors mouvement informatisé
			86	POINT ECOUTE FAMILLE	Aucune condition particulière		Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé
			87	Division Système Informatique	Aucune condition particulière		Poste à profil	cf.§ VI. 5	Hors mouvement informatisé



académie
Créteil



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis

Annexe 2 - Index des abréviations employées

ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés Option A : élèves sourds ou malentendants Option B : élèves aveugles ou malvoyants Option C : élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant Option D : élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives Option E : aides spécialisées à dominante pédagogique Option F : aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté Option G : aides spécialisées à dominante rééducative
BD ASH	Brigade départementale de l'ASH
CAAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire
CAFIPEMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur et de professeur des écoles maître formateur
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
CLD	Congé de longue durée
UPE2A ex CLIN et ex NSA	Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants Classe d'initiation (pour enfants non francophones)
CLIS	Classe d'intégration scolaire : 1 : troubles de la fonction cognitive 2 : déficients auditifs 3 : déficients visuels 4 : déficients moteur
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CPC	Conseiller pédagogique de circonscription
DDEEAS	Directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée
DEA	Directeur d'école d'application
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
EPS	Education physique et sportive
IEM	Institut d'Education Motrice
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale
IMF	Instituteur maître formateur
IME - EMS	Institut médico-éducatif Établissements médicaux sociaux
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
T(P)D	Titulaire d'un poste à titre définitif
TICE	Technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement
T R. BRIG	Titulaire remplaçant brigade départementale
ZIL	Zone d'intervention localisée

Annexe 3 : Liste des CHAM CHAD Premier degré

Bassin	Inspection	Ecole	École de musique	Dominante
1	AUBERVILLIERS 1	JOLIOT CURIE	CRR93 d'Aubervilliers- La Courneuve	Chant Choral
1	AUBERVILLIERS 2	JULES VALLES	CRR93 d'Aubervilliers- La Courneuve	Orchestre et Danse
3	BOBIGNY	PAUL ELUARD	CRD de Bobigny	Fanfare
2	DRANCY	VOLTAIRE	CRC de Drancy	Instrumentale
2	DRANCY	SALENGRO	CRC de Drancy	Instrumentale
3	MONTREUIL 1	NANTEUIL	CRD de Montreuil	Instrumentale
3	MONTREUIL 2	JOLIOT CURIE 1	CRD de Montreuil	Chant choral
3	MONTREUIL 2	JOLIOT CURIE 2	CRD de Montreuil	
3	PANTIN	BAKER	CRD de Pantin	
3	PANTIN	VAILLANT	CRD de Pantin	Chant choral
3	PANTIN	LOLIVE	CRD de Pantin	Chant choral

Classes Maîtrisiennes

4	BONDY	OLYMPE DE GOUGE	Maîtrise de Radio France	Chant Choral
---	-------	-----------------	--------------------------	--------------

-CRR ; conservatoire à rayonnement régional

-CRD ; conservatoire à rayonnement départemental

-CRC ; conservatoire à rayonnement communal

CAS PARTICULIERS

Ecole à projet pédagogique spécifique

Bassin	Inspection	Ecole	Dominante	Affectations prioritaires
3	PANTIN	ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY	TICE	IMF à orientation TICE

Liste des UPE2A collège (ex NAS) pour l'année 2013/2014

AUBERVILLIERS	COLLEGE GABRIEL PERI
BONDY	COLLEGE JEAN ZAY
GAGNY	COLLEGE PABLO NERUDA
LA COURNEUVE	COLLEGE POLITZER
LE BOURGET	COLLEGE DIDIER DAURAT
MONTREUIL	COLLEGE FABIEN
NOISY LE GRAND	COLLEGE CLOS SAINT VINCENT
PIERREFITTE	COLLEGE PABLO NERUDA
SAINT OUEN	COLLEGE JOSEPHINE BAKER
SEVRAN	COLLEGE PAUL PAINLEVE

Rentrée 2014 – mouvement complémentaire

A renvoyer à la DSDEN 93 - DIMOPE2 en un seul exemplaire pour le 2 mai 2014,
si votre affectation a été prononcée à titre provisoire pour l'année 2013/2014.

Nom d'usage : _____ Prénom : _____
 Nom de famille : _____ Date de naissance : ___/___/____
 NUMEN : _____ Mail : _____ @ac-creteil.fr
 Commune de résidence : _____ Département : _____

Avez-vous sollicité un temps partiel pour 2014-2015 : Oui Non Si oui, quelle quotité : _____

Préférence donnée : Secteur géographique Nature du poste

Volontaire nord (Communes de Dugny, Epinay-sur-Seine, la Courneuve, l'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Villetaneuse)

Nature des postes * :

Élémentaire Maternelle Poste de remplaçant CLIS Adaptation SEGPA

Autres postes ASH : _____

* indiquer un numéro d'ordre préférentiel uniquement pour les natures des postes souhaitées (de 1 à ...)

Liste préférentielle de 6 communes :

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____
- 6 _____

Indiquez obligatoirement un ordre
préférentiel pour les 8 districts :

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____
- 6 _____
- 7 _____
- 8 _____



ATTENTION : les personnels ayant formulé, dans le cadre de la saisie par Internet, des vœux sur des postes spécialisés sans formation ou ayant sollicité leur maintien prioritaire dans l'école actuelle doivent cocher ici et répondre aux questions de la **page 2**.

**VOLONTAIRE ASH NON SPÉCIALISTE
MAINTIEN DE LA DEMANDE DE POSTE SPÉCIALISÉ
FORMULÉE LORS DE LA SAISIE PAR INTERNET**

Lors de la saisie par Internet vous avez demandé votre maintien sur un poste relevant de l'enseignement spécialisé.
Dans l'hypothèse où vous obtiendriez satisfaction sur l'un des autres vœux formulés (nomination à titre définitif sur un poste non spécialisé), souhaitez-vous être affecté sur le poste spécialisé pour lequel vous avez sollicité le maintien ?

OUI NON

Attention : Si vous n'étiez pas affecté dans l'ASH en double nomination pendant l'année scolaire 2013/2014, votre demande ne sera pas prise en compte.

**MAINTIEN A TITRE PRIORITAIRE
SUR POSTE D'ADJOINT DANS L'ECOLE ACTUELLE**

Vous êtes actuellement affecté(e) à **titre provisoire** sur un poste ou un groupement de postes d'adjoint de classe maternelle ou élémentaire et avez sollicité **en 1^{er} vœu** votre école actuelle.

Votre demande de maintien sera étudiée à titre prioritaire, sans autre formalité.

Dans l'éventualité, où il existerait dans l'école sollicitée différentes possibilités d'affectation, mentionnez ci-dessous, votre choix préférentiel (1, 2)

- un ou plusieurs poste(s) entier(s)
 une fraction de poste à compléter sur une autre école

N.B. : si vous assurez actuellement un service partagé, rappelez votre affectation :

- Ecole _____ Ville _____ Quotité : _____

- Ecole _____ Ville _____ Quotité : _____

- Ecole _____ Ville _____ Quotité : _____

Date et signature :

Professeurs des écoles stagiaires – mouvement complémentaire

A renvoyer à la DSDEN 93 - DIMOPE 5 en un seul exemplaire pour le 2 mai 2014

Nom d'usage : _____ Prénom : _____
 Nom de famille : _____ Date de naissance : ___/___/____
 NUMEN : _____ Mail : _____@ac-creteil.fr
 Commune de résidence : _____ Département : _____

Préférence donnée : Secteur géographique Nature du poste
 Volontaire nord (Communes de Dugny, Epinay-sur-Seine, la Courneuve, l'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Villetaneuse)

Nature des postes * :

Élémentaire Maternelle Poste de remplaçant CLIS Adaptation SEGPA
 Autres postes ASH : _____

* indiquer un numéro d'ordre préférentiel uniquement pour les natures des postes souhaitées (de 1 à ...)

Liste préférentielle de 6 communes :

1 _____
 2 _____
 3 _____
 4 _____
 5 _____
 6 _____

Indiquez obligatoirement un ordre
préférentiel pour les 8 districts :

1 _____
 2 _____
 3 _____
 4 _____
 5 _____
 6 _____
 7 _____
 8 _____



* Souhaitez-vous exercer à temps partiel: Oui (joindre une demande manuscrite) - Non Si oui, quelle quotité ? _____

* Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de prendre vos fonctions le 1^{er} septembre 2014, précisez le motif :

- Mise en disponibilité (joindre une demande manuscrite)
 congé maternité (du _____ au _____)
 autre (à préciser)

A _____, le _____ 2014

Signature :

MOUVEMENT 2014
BORDEREAU
« POINTS SUPPLÉMENTAIRES »
A envoyer impérativement à la DIMOPE 2 avant le 18 avril 2014
(Indispensable pour la prise en compte des points D, P et P')

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

MAIL : _____@ac-creteil.fr

Affectation et nature du poste : _____

Services certifiés exacts, le : / ___ / ___ / ___ / **Signature obligatoire**

ATTRIBUTION DES POINTS « D » :

Vous **êtes** directeur (trice) d'école nommé(e) à titre **provisoire ou intérimaire** pour la présente année scolaire et sollicitez votre **maintien en premier vœu** sur le poste actuel ? Oui Non

Si OUI, préciser l'année d'inscription sur la liste d'aptitude : _____

ATTRIBUTION DES POINTS « P » et « P' » :

(Bordereau à renvoyer chaque année jusqu'à l'obtention d'un titre définitif)

Vous **n'êtes pas** instituteur(trice) ou professeur des écoles **spécialisé**, vous êtes **affecté(e) à titre provisoire** et vous **exercez**, ou **avez exercé** soit sur des postes relevant de **l'enseignement spécialisé**, soit sur des **services partagés** dans des écoles différentes? Oui Non

Si OUI, renseigner le tableau ci-dessous (pour l'année en cours et/ou les années antérieures) :

SERVICES PARTAGES OU SUR POSTE SPECIALISE (en qualité de titulaire uniquement)			
ANNÉES SCOLAIRES	ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT (préciser : nom, commune)	NATURE DU POSTE	QUOTITÉ SERVICE

- si l'affectation ne coïncide pas avec l'année scolaire, indiquer les dates début et fin.

Préciser, le cas échéant, la date début de la dernière nomination à titre définitif : _____



académie
Créteil

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis

annexe 6

Dossier de candidature pour les postes à avis, à profil ou de conseillers pédagogiques

à retourner par la voie hiérarchique à
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
DIMOPE 2
8 rue Claude Bernard
93008 BOBIGNY Cedex

Nom d'usage:	Prénom :
Nom de famille :	
Fonction :	Ancienneté dans la fonction :
Tél. domicile :	Portable :
Courriel professionnel :@ac-creteil.fr	
Affectation (école/ville) :	
.....	

DIPLOMES ET TITRES

CAPSAIS **CAPA-SH**
 Opt. A Opt. B Opt. C Opt. D
 Opt. E Opt. F Opt. G en cours de passation
CAFIPEMF En cours d'obtention
LA directeur d'école **LA D. D. E. A. S.** **DEPS**
Certificat d'enseignement du FLS Autres (précisez)

POSTES SOLLICITES – CF ANNEXE 1 DU GUIDE DU MOUVEMENT

Postes spécifiques à avis (indiquez le (s) numéro (s) des postes sollicités par ordre de préférence)

.....

.....

.....

.....

En cas de postes existant sur plusieurs circonscriptions, indiquez par ordre de préférence, les circonscriptions demandées

.....

.....

.....

.....



Postes spécifiques à profil (indiquez le (s) numéro (s) des postes sollicités par ordre de préférence)

.....
.....
.....
.....

En cas de postes existant sur plusieurs circonscriptions, indiquez par ordre de préférence, les circonscriptions demandées

.....
.....
.....
.....

En cas de demande de poste à la fois à avis et à profil veuillez nous indiquer l'ordre de préférence

.....

Postes de conseillers pédagogiques (indiquez le (s) numéro (s) des postes sollicités par ordre de préférence et les circonscriptions demandées)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature

- Pièces à joindre à la candidature : - Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection

Avis IEN de circonscription de rattachement :

.....
.....
.....
.....

Visa et cachet IEN

NOMENCLATURE ET FICHES DE POSTE

DES FONCTIONS ACCESSIBLES

AUX ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE

DE LA SEINE-SAINT-DENIS

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

NOMENCLATURE DES POSTES DU 1er DEGRE

NOMENCLATURE DES POSTES DU 1er DEGRE						
		POLE	N° Fonction	N° Fiche de poste	FONCTION	
FONCTIONS LOCALES	ORDINAIRES	Enseignements ordinaires	1	Sans Objet	Adjoint d'enseignement	
			2	Sans Objet	ZIL	
			3	Sans Objet	BD	
		Coordination ordinaire	4	Sans Objet	Directeurs d'école	
			5	Sans Objet	DEA	
			6	Sans Objet	PMF	
			7	7	AFTICE	
			8	8	CPC-Généraliste	
			9	9	CPC-EPS	
	EANA		EANA	10	10	UPE2A (ex-CLIN)
				11	11	UPE2A (ex-NSA)
			Enseignants Vie scolaire	12	12	Médiateur violence
		13		13	Internat Excellence	
		14		14	Internat Réussite Educative	
		15		15	Enseignants PJJ	
		16		16	Enseignants CEF	
		17		17	Enseignants Maison d'arrêt	
		18		18	Enseignant Foyer	
		19		19	CASADO	
	20	20		CASITA		
	21	21		Coordonateur RELAIS		
	22	22		Enseignants en RELAIS		
	23	23		Enseignants ECLAIR		
	24	24		Directeur Internat Relais		
	25	25		Directeur Foyer Enfance		
	26	26		Directrice Maison d'arrêt		
	Coordination vie scolaire	27	27	Coordo REP		
		28	28-1	CLIS 1-3-4 (cogn./visuel/mot)		
		28	28-2	CLIS 2 (auditif)		
		28	28-3	CLIS TED		
		29	29	ULIS Collège (A-B-C-D)		
		30	30	ULIS Lycée (B-D)		
		31	Sans Objet	BD ASH		
		32	32-1	Hopital C		
		32	32-2	Hopital D		
		32	32-3	Hopital E		
	Enseignants ASH	33	33	IME		
		34	34	ITEP		
		35	35	CRESN		
		36	36	SESSAD Sélia		
		37	37	Psy Coutrot		
		38	38	CATTP		
		39	39	Enseignants G CMPP		
		40	40	Psy sco CMPP		
		41	Sans Objet	Psy sco		
		42	Sans Objet	Maitre E		
		43	Sans Objet	Maitre G		
44		44	Enseignant en SEGPA			
45		45	Directeur CMPP			
46		Sans Objet	PE Directeur IME			
47		47	Directeur de SEGPA			
Coordination ASH	48	48	ERSEH			
	49	49	CAS			
	50	50	STATS			
FONCTIONS DEPARTEMENTALES	Pôle pédagogie DSDEN	Coordonnateur Technique	51	51	CPD EPS	
		Référénts CPD et CPC et chargé de mission départemental du pôle pédagogie	52	52-1	CPD ARTS MUSIQUE	
			52	52-2	CPD ARTS MUSIQUE	
			53	53	CPD ARTS VISUELS	
			54	54	CPC-ASH-SEGPA	
			55	55	CPC-ASH-CLASSES	
			56	56	CPC-ASH-STRUCTURES	
			57	57	Chargé mission-POL. VILLE	
			58	58	CPC-TICE	
			59	59	Chargé mission-MATERNELLE	
			60	60	CPC-GRH	
		Référénts du pôle pédagogie	61	61	ARTS	
			62	62	SCIENCES	
			63	63	Français	
			64	64	Non Francophones	
			65	65	Pôle Enfants du Voyage	
			66	66	Parentalité	
			67	67	Langues vivantes	
			68	68	EPS	
			69	69	RELAIS	
			70	70	PVS-1er degré	
		71	71	PVS-2nd degré		
		72	72	Rupture scolaire		
		73	73	TICE		
		74	74	Centre de Ressources-ASH		
		75	75	SAPAD		
		76	76	CAS DEPARTEMENTAUX		
		77	77	MF ASH		
		78	78	MF-SUIMI PES		
		MAD	MAD DIVERSES	79	79	CASNAV
	80			80	OCCE	
	81			81	PEP 93	
	82			82	USEP	
	83			83-1	MAD-MDPH chargé de com.	
	ADMINISTRATION	SERVICES	83	83-2	MAD-MDPH évaluateur	
			84	84	COMMUNICATION	
			85	85	DIMOPE	
			86	86	POINT ECOUTE FAMILLE	
			87	87	Division Système Informatique	

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°7
	INTITULE DU POSTE	Animateur-Formateur TICE de circonscription
	PLACE DU POSTE	Les animateurs formateurs TICE exercent sur deux ou trois circonscriptions du premier degré. Membres des équipes de ces circonscriptions, ils sont placés sous la responsabilité de l'IEI de la circonscription de rattachement du poste.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les AFTICE exercent des fonctions de conseil et de formation sur l'utilisation des TICE dans le cadre scolaire.
	MISSIONS	Les AFTICE exercent les missions de conseiller technique auprès de l'inspecteur de la circonscription. Dans le cadre de la politique départementale, ils sont aussi amenés à participer à l'animation des districts (pour la liaison école-collège notamment).
	FONCTIONS	<p>.. aide et conseil dans l'élaboration du projet TICE de circonscription, le suivi des applications nationales, académiques et départementales, l'exploitation et la recherche de ressources pédagogiques, la cohérence et le bon fonctionnement du matériel. Ils assurent la mise en place et le suivi des conventions communales et relaient les actions départementales et académiques.</p> <p>- animation et formation auprès des écoles et des enseignants en priorité et dans le cadre des animations et formations pédagogiques, au niveau de la circonscription, du district ou du département : ils concourent en particulier à la mise en place systématique du B2i et à l'encadrement des stages d'écoles ou du suivi des projets spécifiques aux écoles. Ils sont Identifiés comme des personnes ressources dans le cadre des TICE pour l'équipe de circonscription, les directeurs et les enseignants.</p> <p>Ils participent également aux formations des enseignants et des directeurs lors des stages départementaux.</p>
	COMPETENCES	<p>- Avoir des connaissances en informatique (dont un minimum de connaissances techniques) pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation du matériel dans les écoles et permettre à tous les acteurs une utilisation performante des applications informatiques dédiées.</p> <p>- Être capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion d'adultes.</p> <p>- Être capable d'assurer des formations, tant sur le plan technique que pédagogique.</p> <p>- Avoir une expérience des projets liés aux TICE, être capable d'en proposer de nouveaux et d'aider les collègues à les mettre en place.</p> <p>- Avoir une connaissance correcte de l'institution et des ressources dont elle dispose.</p> <p>- Être capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales, académiques et nationales en cours : Évaluations nationales, académiques, départementales (Sciences, Langues vivantes, sites Internet de circonscription et/ou de la DSDEN, classes multimédias, ateliers hors temps scolaires, parcours en ligne, M@gistère...).</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ces postes sont proposés aux maîtres titulaires exerçant depuis plus de 5 ans, détenteurs ou non du CAFIPEMF. Toutefois, priorité sera donnée aux titulaires du CAFIPEMF. Les années d'exercice sur cette fonction sont comptabilisées de façon équivalente à celles passées dans un poste d'IMF pour les personnes se proposant d'accéder à des fonctions de conseiller pédagogique.
	NOMINATION	Poste à Avis. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME HORAIRE	Les AFTICE disposent du régime horaire des professeurs du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME DE CONGES	Les AFTICE disposent du régime de congés des professeurs du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Caroline PLET - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH-TICE au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°8
	INTITULE DU POSTE	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION - GENERALISTE
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CPC s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur.
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique de conseil auprès des enseignants de la circonscription.
	FONCTIONS	Le rôle du conseiller pédagogique se compose ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; - participer activement à l'animation des conférences pédagogiques ; - assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ; - apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; - aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; - jouer un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs ; - accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés ; - participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; - conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ; - assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ; - apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - connaissances pédagogiques et réglementaires à jour - compétences pour la formation et l'accompagnement d'adultes - écoute et disponibilité
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaires du CAFIPEMF ou équivalent - justifier de trois années d'exercice sur poste d'IMF. Dans le cas de personnels ne justifiant pas des 3 ans d'ancienneté dans les fonctions d'IMF, mais exerçant à titre provisoire depuis deux ans au moins sur un poste de CPC vacant, la commission pourra proposer, après entretien et avis de l'IEN de la circonscription d'exercice, une dispense de cette condition d'ancienneté.
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Les CPC disposent du régime horaire des professeurs du 1 ^{er} degré.
	REGIME DE CONGES	Les CPC disposent du régime de congés des professeurs du 1 ^{er} degré.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 06/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec deux commissions de recrutement seront organisés.
CONTACT	Les IEN des circonscriptions concernées pour les CPC de circonscription	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°9
	INTITULE DU POSTE	CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION - EPS
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CPC s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur.
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique de conseil auprès des enseignants de la circonscription.
	FONCTIONS	Le rôle du conseiller pédagogique se compose ainsi : - encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; - participer activement à l'animation des conférences pédagogiques ; - assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ; - apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; - aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; - jouer un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs ; - accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés ; - participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; - conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ; - assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ; - apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté.
	COMPETENCES	- connaissances pédagogiques et réglementaires à jour - compétences pour la formation et l'accompagnement d'adultes - écoute et disponibilité
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- être titulaires du CAFIPEMF ou équivalent option EPS - justifier de trois années d'exercice sur poste d'IMF. Dans le cas de personnels ne justifiant pas des 3 ans d'ancienneté dans les fonctions d'IMF, mais exerçant à titre provisoire depuis deux ans au moins sur un poste de CPC vacant, la commission pourra proposer, après entretien et avis de l'IEN de la circonscription d'exercice, une dispense de cette condition d'ancienneté.
	NOMINATION	Postes à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Les CPC disposent du régime horaire des professeurs du 1 ^{er} degré.
	REGIME DE CONGES	Les CPC disposent du régime de congés des professeurs du 1 ^{er} degré.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 06/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec deux commissions de recrutement seront organisés.
CONTACT	Les IEN des circonscriptions sollicitées	

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°10
	INTITULE DU POSTE	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants dans le 1^{er} degré (UPE2A- 1^{er} degré)
	PLACE DU POSTE	Des classes accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installées dans le 1 ^{er} degré de manière fixe (dans une école) ou itinérante (en se déplaçant dans plusieurs écoles).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre du projet départemental d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1 ^{er} degré, l'enseignant en UPE2A du 1 ^{er} degré enseigne auprès d'élèves EANA du premier degré. Les élèves de l'UPE2A peuvent passer quelques moments dans les classes ordinaires de l'école.
	MISSIONS	Scolariser et inclure les EANA dans le 1 ^{er} degré.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine. - travailler avec l'équipe d'école pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dite classe d'inclusion, dans le respect des horaires des enseignements du 1^{er} degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion. - évaluer l'élève selon les items du socle commun de compétences et de connaissances.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture - Connaître les méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde - Avoir une expérience en UPE2A (ex-CLIN) ou avec des adultes ou élèves allophones - Etre capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises - apprécier le travail d'équipe - disponibilité, écoute et adaptabilité - connaissances des publics divers (1^{er} degré, 2nd degré)
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - CAFIPEMF, si possible mais non obligatoire - Certification complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde si possible
	NOMINATION	Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	RÉGIME HORAIRE	Régime horaire des professeurs du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME DE CONGES	Régime de congés des professeurs du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Participation au mouvement informatisé ordinaire.</p> <p>Afin que l'IEN en charge des EANA puisse constituer un vivier d'enseignants intéressés par un poste en UPE2A, envoi d'un dossier avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des dossiers : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p>
CONTACT	<p>Mme D. ZARKOUT – IEN chargée des EANA du 1^{er} degré au 01 42 43 21 37 ce.0931036w@ac-creteil.fr</p> <p>M. Dominique LEVET – coordonnateur EANA 1^{er} et 2nd degré, dominique.levet@ac-creteil.fr</p>	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°1
	INTITULE DU POSTE	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A- ex NSA)
	PLACE DU POSTE	Les classes accueillant des élèves allophones de plus de 12 ans non scolarisés dans leur pays d'origine sont installées dans les collèges.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre du projet départemental d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones, l'enseignant en UPE2A enseigne auprès d'élèves EANA de plus de 12 ans non scolarisés dans leur pays d'origine.
	MISSIONS	Scolariser et inclure les EANA dans le 2 nd degré.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine - permettre aux élèves d'acquérir un minimum de compétences en français et dans les autres disciplines pour qu'ils puissent intégrer une classe ordinaire à l'issue de l'année de scolarisation - évaluer l'élève selon les items du socle commun de compétences et de connaissances.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture - Connaître les méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde - Avoir une expérience en UPE2A (ex-CLIN) ou avec des adultes ou élèves allophones - Etre capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises - apprécier le travail d'équipe - disponibilité, écoute et adaptabilité - connaissances des publics divers (1^{er} degré, 2nd degré)
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - CAFIPEMF, si possible mais non obligatoire - Certification complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde si possible
	NOMINATION	Postes à avis. Ces postes n'apparaissent pas au mouvement informatisé. En cas d'un envoi de dossier pour une UPE2A et une participation au mouvement sur d'autres postes, la demande pour l'UPE2A sera considérée comme vœu 1.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des professeurs du 1 ^{er} degré.
	REGIME DE CONGES	Régime de congés des professeurs du 1 ^{er} degré.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Afin que l'IEN en charge des EANA puisse constituer un vivier d'enseignants intéressés par un poste en UPE2A, envoi d'un dossier avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p>Envoi du dossier (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des dossiers : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p>
CONTACT	<p>Mme ZARKOUT - IEN chargée des EANA du 1^{er} degré au 01 42 43 21 37 ce.0931036w@ac-creteil.fr</p> <p>Mme LEDUC – IEN -IO chargée des EANA du 2nd degré au 01 43 93 73 39 ce.93ien-io@ac-creteil.fr</p> <p>M. Dominique LEVET – coordonnateur EANA 1^{er} et 2nd degré, dominique.levet@ac-creteil.fr</p>	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°12
	INTITULE DU POSTE	Médiateur de prévention violence
	PLACE DU POSTE	Le médiateur prévention violence travaille au sein de l'équipe de circonscription dans le premier degré et en lien étroit avec les principaux de collège dans le second degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le médiateur prévention violence occupe une fonction propre au département de la Seine-Saint-Denis destinée à prévenir et mieux prendre en charge les situations de violence.
	MISSIONS	Il a pour mission principale d'apporter un appui aux équipes enseignantes confrontées à des situations d'incivilités graves ou à des violences. Il est particulièrement mobilisé sur la lutte contre le harcèlement.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - intervenir pour aider des enseignants démunis devant des élèves affectés de troubles graves de comportement. Il contribue activement à l'analyse de la situation de ces élèves. - apporter un appui aux équipes confrontées à des faits d'incivilité, de violence ou de décrochage en apportant notamment une méthodologie de travail et des ressources, - préparer des dispositifs appropriés en relation avec les équipes, les familles et les partenaires pour permettre aux jeunes en question de se réapproprier leur place d'élève et pour réassurer l'école dans sa mission d'éducation et d'instruction à leur endroit.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - être enseignant du premier ou du second degré spécialisé ou non. - Etre intéressé à travailler avec des élèves au comportement complexe. - Disposer de notions de psychologie, de qualités d'écoute, de disponibilité et de bienveillance. - être capable de travailler en équipe et d'apaiser des situations tendues. - connaître le fonctionnement du système scolaire et faire preuve d'ouverture d'esprit. - avoir une éthique professionnelle avérée.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	RÉGIME HORAIRE	Obligations de service des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME DE CONGES	Régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Sébastien DEMORGON, proviseur vie scolaire 01 43 93 73 62	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°13
	INTITULE DU POSTE	Enseignant à l'internat d'excellence d'Aubervilliers situé à Bury dans l'Oise (Picardie)
	PLACE DU POSTE	Ce poste de professeur des écoles s'adresse à un enseignant du 1 ^{er} degré, souhaitant enseigner auprès d'élèves d'Aubervilliers scolarisés en CM1 et CM2 à l'internat d'excellence situé à Bury, dans un centre appartenant à la ville d'Aubervilliers. Le poste est placé sous l'autorité de l'IEN d'Aubervilliers 1.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre du programme de réussite éducative de la ville d'Aubervilliers, des élèves de CM1 et CM2 bénéficient d'un internat éloigné de leur milieu habituel dans lequel ils peuvent être scolarisés.
	MISSIONS	Permettre le suivi d'un enseignement normal pour les enfants de l'internat.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre l'ensemble des programmes d'enseignement des classes de CM1 et CM2. - Elaborer un diagnostic individuel et définir des parcours d'apprentissage visant la validation des compétences du socle commun. - Développer le plus possible une approche personnalisée et la prise en compte des progrès de chacun. Proposer des démarches d'évaluation innovantes. - Articuler la dimension pédagogique avec le projet éducatif qui est au centre du dispositif. - Travailler en équipe avec des assistants d'éducation, des animateurs et des partenaires susceptibles d'apporter à chaque jeune selon ses besoins. - Maintenir le lien avec les parents d'élèves et les informer des résultats scolaires de leur enfant.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une expérience professionnelle suffisante et d'une bonne maîtrise pédagogique. - Etre motivé pour travailler avec des élèves volontaires souhaitant développer leur potentiel. - Disposer de notions de psychologie, de qualités d'écoute, de disponibilité et de bienveillance. - Etre capable de travailler en équipe et de contribuer à un projet de réussite éducatif considérant l'enfant dans son intégralité. - Faire preuve d'autonomie professionnelle et disposer d'un sens important du service public d'éducation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre enseignant du premier degré spécialisé ou non.
	NOMINATION	Poste à Profil.
	RÉGIME HORAIRE	Le temps d'enseignement (24 heures + 2) est réparti sur neuf demi-journées du lundi au vendredi 15h, mercredi matin inclus. Des réunions de travail sont organisées à Aubervilliers ou à Bury selon l'ordre du jour défini.
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 au 01 43 93 74 39 Mme Hélène BEAUREPAIRE – IEN AUBERVILLIERS 1 au 01 48 33 27 62	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°14
	INTITULE DU POSTE	Enseignant à l'internat de réussite éducative de Saint-Denis situé à Mériel dans le Val d'Oise
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans un internat situé à Mériel (Val d'Oise). Il relève de l'autorité de l'IEN de la circonscription de Saint-denis 1.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Saint-denis, il s'agit d'enseigner à des écoliers et jeunes collégiens de Saint-Denis.
	MISSIONS	L'enseignant intervenant en internat de réussite éducative doit enseigner à des élèves au comportement difficile au sein d'une équipe qui les prend en charge (une douzaine d'élèves de 8 à 11 ans).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Il contribue d'abord à l'analyse de la situation des jeunes en rencontrant les équipes qui les ont en charge et qui ont établi un dossier de demande d'internat avec l'accord des familles dans le cadre de la réussite éducative. - Il élabore un projet d'action pédagogique personnalisé pour chaque élève et un projet de groupe pour chacune des sessions d'activité concernée. - Il travaille en équipe avec des animateurs, des éducateurs et avec des partenaires susceptibles d'apporter à chaque jeune selon ses besoins.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Etre intéressé à travailler avec des élèves au comportement complexe. - Disposer de notions de psychologie, de qualités d'écoute, de disponibilité et de bienveillance. - être capable de travailler en équipe et d'apaiser des situations tendues. - connaître le fonctionnement du système scolaire et faire preuve d'ouverture d'esprit. - avoir une éthique professionnelle avérée.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Le temps d'enseignement est de 24 heures + 2 heures
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme ZARKOUT - IEN SAINT DENIS 1 - 01 42 43 21 37	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°15
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en Atelier PJJ
	PLACE DU POSTE	Le service territorial éducatif et d'insertion (STEI) de Seine Saint-Denis accueille prioritairement des mineurs sans activité sous ordonnance 45 et suivis par un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse. Son siège est basé à Villemomble.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Il possède six modules à dominante préprofessionnelle (Pâtisserie, Rénovation-finition de petit mobilier, Menuiserie-peinture Bâtiment, maintenance informatique, Imprimerie, Coiffure-relooking) et deux ateliers scolaires, l'un situé à l'unité éducative d'activités de jour (UEAJ) de Saint-Denis (6 rue Edouard Vaillant), l'autre à Villemomble (68 rue Bernard Gante). Ils accueillent en priorité les mineurs inscrits dans les modules à dominante préprofessionnelle. Dans chacun de ces ateliers, l'un dénommé Atscol, l'autre Mediasco, est implanté un poste d'enseignant dans le cadre de la convention entre les partenaires de cette initiative que sont la PJJ et l'éducation nationale.
	MISSIONS	L'enseignant exerce auprès de mineurs accueillis en articulant son action à celle des éducateurs de la PJJ et de professeurs techniques chargés des modules préprofessionnels dans un objectif premier de remédiation scolaire, partagé de remobilisation et de recherche d'insertion.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations de son unité. - Effectuer un travail de remédiation scolaire visant prioritairement l'acquisition ou le renforcement des savoirs de base. Les séances prendront en compte les attentes comme les lacunes de chacun repérées conjointement par l'enseignant lui-même, par les professeurs techniques et par les éducateurs des modules à dominante préprofessionnelle. La mise en œuvre d'une pédagogie de projet stimulante visera l'inscription de chaque mineur dans un projet d'orientation personnalisé mis en perspective. - Effectuer des bilans de compétences pour étayer et contribuer à l'élaboration du projet d'orientation du mineur.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - une connaissance des publics adolescents en difficulté et, si possible, une expérience d'enseignement en leur direction ; l'enseignant, professeur du 2nd degré, pourra être déjà possesseur du 2CA-SH option F, mais sa motivation pour s'inscrire dans ce projet citoyen sera primordiale. - la capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et de concevoir des parcours de remédiation individualisés, - la capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe et la volonté de mener à bien des parcours individualisés complexes, - la connaissance des mécanismes de l'orientation, une curiosité intellectuelle permanente, la capacité de s'inscrire dans un réseau d'enseignants chargés dans le département de contribuer, en partenariat, à la lutte contre le décrochage scolaire, - la capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa « hiérarchie » directe d'un travail effectué afin que soit maintenu un partenariat de qualité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Expérience d'enseignement auprès d'adolescents en grande difficulté scolaire vivement souhaitée CAPA-SH ou 2 CA-SH option F
	NOMINATION	Poste à Profil.
	RÉGIME HORAIRE	21 heures hebdomadaire.
	RÉGIME DE CONGES	Régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés</p>
CONTACT	Mme Martine Le Fur - IEN BOBIGNY 3 ASH au 01 43 93 74 34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°16
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en classe PJJ – Centre Educatif Fermé d'Epina y
	PLACE DU POSTE	Le CEF d'Epina y-sur-Seine accueille 12 jeunes de 13 à 16 ans, garçons ou filles, dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire de 6 mois. Le poste d'enseignant est implanté dans ce CEF au sein d'une équipe pluri-catégorielle, dans le cadre de la convention entre la PJJ et l'Education nationale.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un CEF a pour mission d'accueillir des mineurs de 13 à 16 ans multirécidivants et/ou multirécidivistes, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, placés dans cet établissement par une décision judiciaire dans le cadre d'une alternative à l'incarcération (loi n°20 02-1138 du 9 septembre 2002). Un CEF s'est ouvert en février 2013, à Epina y-sur-Seine. 12 jeunes de 13 à 16 ans, garçons ou filles, y sont accueillis dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire de 6 mois. Dans ce CEF est implanté au sein d'une équipe pluricatégories un poste d'enseignant dans le cadre de la convention entre les partenaires que sont la PJJ et l'éducation nationale. Tout au long de la journée, les jeunes ont à s'inscrire dans des activités organisées dans le but d'une action d'éducation contenante. Etant mineurs, soumis à l'obligation scolaire, un projet pédagogique est à élaborer pour chacun d'eux; un atelier scolaire les accueille en ce sens.
	MISSIONS	L'enseignant exerce auprès de groupes restreints afin d'individualiser au maximum les réponses en articulant son action à celle des éducateurs de la PJJ et d'un professeur technique. Il a pour mission de contribuer à cette action d'éducation attribuée au CEF.
	FONCTIONS	- Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations. - Effectuer un travail de restauration de capacités à apprendre, de réinscription dans des habitudes méthodologiques, de remédiation scolaire visant prioritairement l'acquisition ou le renforcement des savoirs de base. Les séances ont à prendre en compte les attentes comme les lacunes de chacun repérées conjointement par l'enseignant lui-même, par les éducateurs et le professeur technique. La mise en œuvre d'une pédagogie de projet stimulante vise l'inscription de chaque mineur dans des apprentissages et dans un projet d'orientation personnalisé mis en perspective. - Effectuer des bilans de compétences pour étayer et contribuer à l'élaboration du projet d'orientation du mineur.
	COMPETENCES	- une connaissance des publics adolescents en difficulté et, si possible, une expérience d'enseignement en leur direction ; l'enseignant, qu'il appartienne au 1 ^{er} ou au 2 nd degré, devra être particulièrement motivé pour s'inscrire dans ce projet citoyen. - la capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et de concevoir des parcours de remédiation individualisés, - la capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe et la volonté de mener à bien des parcours individualisés complexes, - la connaissance des mécanismes de l'orientation, une curiosité intellectuelle permanente, - la capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa « hiérarchie » directe d'un travail effectué afin que soit maintenu un partenariat de qualité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Expérience d'enseignement auprès d'adolescents en grande difficulté scolaire indispensable CAPA-SH ou 2 CA-SH option F
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme
	REGIME HORAIRE	21 heures hebdomadaires.
	REGIME DE CONGES	Régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Martine Le Fur - IEN BOBIGNY 3 ASH au 01 43 93 74 34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°17
	INTITULE DU POSTE	Enseignant à la Maison d'arrêt de Villepinte Référence : BO circulaire N°2011-239 du 8/12/2011
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste mis à disposition de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). Cette présence à temps plein facilite la connaissance des contraintes de la détention, la collaboration avec les services, la participation aux responsabilités locales,... L'enseignant est placée sous l'autorité fonctionnelle du Responsable Local de l'Enseignement, et hiérarchique, du Responsable de l'Unité Pédagogique Régionale et de l'IEN ASH chargé du pôle Grande difficulté scolaire (BOBIGNY 3 ASH).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D. 435 du code de procédure pénale). La prise en charge des mineurs et la lutte contre l'illettrisme constituent ses priorités.
	MISSIONS	L'enseignement est fondé sur les mêmes exigences qu'en milieu libre, notamment en référence au socle commun des connaissances et des compétences (cf. article L. 122-1 et suivants du code de l'éducation). Il se fixe les mêmes modalités de validation des acquis, en particulier par la préparation et la passation de diplômes.
	FONCTIONS	L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires. Ils mettent en œuvre des réponses pédagogiques adaptées à une population de mineurs et d'adultes détenus, démarche personnalisée prenant en compte la spécificité des publics.
	COMPETENCES	- capacités d'adaptation dans un milieu spécifique. - motivation à exercer dans le cadre des établissements pénitentiaires
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- CAPSAIS ou CAPA-SH option F, - ou expérience en classe relais ou en formation continue d'adultes
	NOMINATION	Poste à Profil. Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé. Double nomination la 1 ^{ère} année et affectation TD ensuite
	REGIME HORAIRE et DE CONGES	Le service des enseignants est équivalent à 21 heures hebdomadaires de cours sur 36 semaines annuelles. L'organisation du service d'enseignement est assurée partout où cela est possible sur 40 semaines, voire plus, avec l'accord des intéressés, afin de permettre l'aménagement des horaires hebdomadaires et journaliers d'enseignement des détenus qui suivent une formation professionnelle, et la scolarisation de ceux qui travaillent. En complément des heures d'enseignement, les enseignants effectuent un certain nombre de tâches afin de répondre aux besoins particuliers de la population des détenus (participation aux réunions de coordination et de concertation, rencontre avec les familles, tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, contribution au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au projet d'exécution des peines, tenue de livrets personnels de compétences de l'éducation nationale et conception d'outils au service de l'individualisation des parcours, participation à la gestion des examens en détention).
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	Mme Martine Le Fur - IEN BOBIGNY 3 ASH au 01 43 93 74 34


FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°18	
	INTITULE DU POSTE	Enseignant à l'école «interne» du pôle enfants et adolescents du CDEF de Villepinte	
	PLACE DU POSTE	Une école « interne », située au sein du pôle enfants du Centre Départemental Enfance et Familles (CDEF) de Villepinte (Av. du Président Coty), est chargée de scolariser des élèves de 6 à 14 ans, encore en deçà d'une fréquentation simple de l'école ordinaire au regard de leur placement, puis d'organiser leur entrée progressive à l'école ordinaire ou en milieu plus spécialisé. Les enfants sont confiés au CDEF le plus souvent sur décision de justice, en urgence majoritairement, par mesure de protection ou à la demande des parents. Ce placement est provisoire, et la fluctuation des élèves dans l'année est importante, constituant un élément de complexité.	
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'école « interne » a pour principal rôle de réinscrire dans une scolarité des enfants qui avaient auparavant, dans leur milieu familial ou autre, été en rupture avec le milieu scolaire. Le projet spécifique de cette école repose sur le principe d'un travail étroit avec les éducateurs du CDEF et d'une scolarisation en milieu ordinaire des élèves dès que possible. L'« externalisation » est un objectif pour chacun d'entre eux.	
	MISSIONS	L'enseignant à l'école « interne » est spécialisé pour la prise en charge de la grande difficulté scolaire et inscrit son action dans une équipe coordonnée par un directeur d'école spécialisée. Il contribue à évaluer les besoins et potentialités des élèves. Il prend en compte, en étant responsable d'un groupe d'apprentissage, leurs difficultés pour comprendre et apprendre liées à des difficultés de comportement que présentent certains d'entre eux, auparavant déjà souvent en rupture avec le milieu scolaire, et/ou encore « traumatisés » par la réalité de leur parcours de vie. Il élabore puis ajuste des projets individualisés qui permettent de placer chacun dans une dynamique scolaire nouvelle.	
	FONCTIONS	Enseignement à temps plein, en privilégiant une dynamique de projets pédagogiques ; Organisation de partenariats avec des classes d'écoles élémentaires ou d'un collège ; Elaboration et suivi des projets individualisés, aussi bien des élèves qui fréquentent l'école interne, que de ceux pour lesquels le projet d'externalisation se met en place ; Contribution, durant 2h hebdomadaires, à des temps de réunions obligatoires, rétribuées par le CDEF, qui s'ajoutent à un temps d'intervention devant les élèves.	
	COMPETENCES	<u>Savoirs faire</u> Avoir un goût prononcé pour le travail en équipe et en partenariat ; Avoir une souplesse d'intervention en fonction des projets individualisés et des besoins de la structure (la composition des groupes d'élèves peut varier, l'appartenance à un cycle n'est pas figée) ; Exercer auprès d'enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublé, dont les connaissances et compétences scolaires sont fragiles.	<u>Connaissances :</u> Programmes de l'école primaire et/ou du collège ; Didactique des disciplines, notamment du français et des mathématiques ; Développement de l'enfant et de l'adolescent ; Processus d'apprentissage ; Méthodologie de l'observation et de l'évaluation ; Méthodologie du projet ; Environnement réglementaire et institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- CAPASH option F ou E	
	NOMINATION	Poste à profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme	
	REGIME HORAIRE	Régime horaire de 21 heures hebdomadaires devant des collégiens ou de 26 heures hebdomadaires devant des écoliers.	
	REGIME DE CONGES	Régime de congés des professeurs du 1 ^{er} degré.	
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.	
CONTACT	Mme Martine Le Fur - IEN BOBIGNY 3 ASH au 01 43 93 74 34		

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°19
	INTITULE DU POSTE	Enseignant à CASADO (maison des adolescents de Saint-Denis)
	PLACE DU POSTE	L'emploi sera implanté à la maison des adolescents, 2bis rue Gibault, à Saint-Denis.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>La maison des adolescents est destinée, à tout moment de la journée, à accueillir, écouter, prendre en charge ou orienter tous les adolescents du bassin de vie de Saint-Denis qui s'y présenteront. Des structures d'accueil et de soins pour adolescents en difficulté psychique existent déjà. CASADO vise à assurer la nécessaire approche pluridisciplinaire qui fera de ce lieu la tête de pont du réseau adolescents pour Saint-Denis et son bassin de vie.</p> <p>Une consultation médico-psychologique y est assurée. Des consultations médicales, sociales, pédagogiques, juridiques et des ateliers spécialisés, dans le cadre de partenariats ou à partir des moyens propres à CASADO sont proposés.</p> <p>C'est précisément dans ce cadre partenarial qu'un poste d'enseignant est implanté à la maison des adolescents.</p>
	MISSIONS	Constituer le référent « scolarité » au sein de la maison des adolescents.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - coordination de l'action pour des adolescents en difficulté scolaire dans les collèges et lycées des villes du bassin 1 (Saint-Ouen, l'Île Saint-Denis, Epinay, Saint-Denis, Aubervilliers, Pierrefitte, Villetaneuse, Stains), en partenariat, notamment, avec les médiateurs « Prévention violence » des 1^{er} et 2nd degrés. - suivi de la scolarité des jeunes accompagnés à la maison des adolescents et, le cas échéant, quelques aides scolaires directes (apprentissage des leçons, aide aux devoirs) - mise en place d'ateliers de remédiation scolaire par petits groupes.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des publics adolescents difficiles et, si possible, une expérience d'enseignement en leur direction, - bonne maîtrise des outils numériques, - habitude des relations avec les adultes, notamment les partenaires extérieurs à l'éducation nationale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAPASH- option F ou D si possible
	NOMINATION	Poste à profil. Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé. Double nomination la 1 ^{ère} année et affectation TD ensuite
	REGIME HORAIRE	32 heures hebdomadaires sur 4 jours de 8 heures chacun
	REGIME DE CONGES	Régime de congés des enseignants
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Martine Le Fur - IEN BOBIGNY 3 ASH au 01 43 93 74 34	

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°20
	INTITULE DU POSTE	Psychologue scolaire à la maison des adolescents CASITA (Hôpital Avicenne)
	PLACE DU POSTE	L'emploi est implanté à l'hôpital Avicenne, 125 rue de Stalingrad, 93000 BOBIGNY.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	CASITA est un Centre d'Accueil, de Soins et d'Interventions Thérapeutiques auprès d'adolescents situé à l'hôpital Avicenne, 125 rue de Stalingrad, 93000 BOBIGNY. Les objectifs concernent la prévention, l'accès aux soins et les soins dans une optique globale (psychiatrique, somatique et santé publique) et contextualisée (nécessité de s'adapter au contexte social et culturel) pour des adolescents (13-20 ans) présentant une souffrance psychologique
	MISSIONS	Les missions confiées consistent en : a - Un travail de lien entre l'école et l'hôpital (de CASITA en direction des établissements scolaires et des établissements scolaires vers CASITA) b - Une participation directe au projet thérapeutique de CASITA <i>Missions spécifiques :</i> - Participation à l'activité de recherche au sein de l'équipe et du service, à la sensibilisation des enseignants et des autres professionnels scolaires au travail avec les adolescents en difficulté. Soutien des enseignants et des autres professionnels qui prennent en charge des adolescents en difficultés
	FONCTIONS	- Participation active au réseau autour de l'hôpital Avicenne, - Travail de lien et d'accompagnement des collèges et lycées dans des visées de rescolarisation, de réaménagements scolaires - Travail de référent, lorsque les problèmes liés à la scolarité sont centraux dans la crise traversée par l'adolescent - Travail à visée thérapeutique notamment dans des cas de phobies liées à l'école, d'inhibition intellectuelle massive (suivis individuels ou de groupe), d'inadaptation psychosociale. - Participation aux évaluations pluridisciplinaires et notamment scolaires des adolescents dans le cadre d'un bilan d'orientation, - Aide auprès de l'adolescent dans l'identification de ses goûts et de ses motivations concernant son orientation, son avenir scolaire puis professionnel, - Activité de soutien cognitif et d'étayage de l'adolescent dans un objectif de remise à niveau scolaire et d'accompagnement dans un projet scolaire.
	COMPETENCES	-Avoir un goût et un intérêt dans la relation d'aide pour les adolescents, le travail d'équipe et une sensibilité pour la pédopsychiatrie -Pouvoir réaliser et interpréter des tests psychométriques d'évaluation d'efficience intellectuelle, type WISC - Vouloir s'impliquer dans un travail pluridisciplinaire et dans une animation de réseau -S'impliquer dans un travail de formation de ses pairs ou d'enseignants lors de stages - Etre organisé, effectuer des bilans d'activité réguliers (a minima annuels) indiquant le devenir scolaire des adolescents pris en charge.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Diplôme de psychologue scolaire ou un DESS ou M2 de psychologie
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement informatisé.
	RÉGIME HORAIRE	Régime horaire d'un psychologue scolaire
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Martine Le Fur - IEN BOBIGNY 3 ASH au 01 43 93 74 34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°21
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur local de dispositifs relais (classes relais, nouvelles chances et micro lycée)
	PLACE DU POSTE	Le réseau des dispositifs de la Seine-Saint-Denis se compose de : - 13 sites : ateliers et classes pour les élèves de moins de 16 ans, - 3 dispositifs Nouvelles Chances vers un lycée professionnel - 1 micro lycée, sur deux sites, pour 2 ^e , 1 ^{ère} et T, GT (sections L, ES)
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les dispositifs relais, nouvelles chances et micro lycée ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Réponses alternatives à l'absentéisme et à la rupture scolaire, ils offrent un champ de réflexion et d'actions privilégiées en stimulant des solidarités entre les acteurs autour d'un cadre éducatif et pédagogique cohérent, clairement défini dans la charte départementale : http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article787
	MISSIONS	Organiser le fonctionnement du dispositif, coordonner les interventions des différents enseignants dans le dispositif et enseigner au sein du dispositif.
	FONCTIONS	- l'enseignant coordonnateur devra assurer les liaisons entre les différents intervenants dans la classe. - mener des actions pédagogiques différenciées, concevoir des parcours de remédiation personnalisés et des projets avec des partenaires extérieurs ; - établir des bilans, des synthèses, des outils d'évaluation ; - s'engager dans un travail régulier avec les familles ; - assurer le suivi des élèves en collaboration avec les établissements du district et/ou du bassin, et le groupe de pilotage académique. - organiser la vie collective du groupe et gérer des situations inédites, voire déstabilisantes ;
	COMPETENCES	- concevoir des réponses adaptées à la diversité des situations de rupture ; - élaborer un projet fondé sur des objectifs disciplinaires et des compétences transversales clairement posées ; - maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences et/ou les programmes des lycées, les modalités de l'orientation, les partenariats du réseau institutionnel (social, médical, ASE, justice, police, ...). - savoir travailler en équipe ; - faire preuve de disponibilité et de souplesse dans leurs horaires de travail, souvent en décalage avec les horaires scolaires traditionnels.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat devra avoir une expérience des publics en difficulté (ces adolescents vivent des situations familiales et sociales très complexes).
	NOMINATION	Poste à Profil. Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé.
	RÉGIME HORAIRE	21 heures de coordination et d'enseignement et 2 heures de synthèse
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Jacques Le Moigne, IEN-IO chargé des dispositifs relais au 01.43.93.73.27 Mme Christelle Raffaëlli coordinatrice départementale au 01 43 93 73 25	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°22
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en dispositif relais (Classes relais, nouvelles chances et micro lycée)
	PLACE DU POSTE	Le réseau des dispositifs de la Seine-Saint-Denis se compose de : - 13 sites : ateliers et classes pour les élèves de moins de 16 ans, - 3 dispositifs Nouvelles Chances vers un lycée professionnel - 1 micro lycée, sur deux sites, pour 2 ^o , 1 ^{ère} et T, GT (sections L, ES)
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les dispositifs relais, nouvelles chances et micro lycée ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Réponses alternatives à l'absentéisme et à la rupture scolaire, ils offrent un champ de réflexion et d'actions privilégiées en stimulant des solidarités entre les acteurs autour d'un cadre éducatif et pédagogique cohérent, clairement défini dans la charte départementale : http://www.ia93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article787
	MISSIONS	Assurer un enseignement pour ces élèves.
	FONCTIONS	- Enseigner - intégrer son enseignement à un projet fondé sur des objectifs disciplinaires et des compétences transversales clairement posées ; - mener des actions pédagogiques différenciées, concevoir des parcours de remédiation personnalisés et des projets avec des partenaires extérieurs ; - établir des bilans, des synthèses, des outils d'évaluation ;
	COMPETENCES	- concevoir des réponses pédagogiques adaptées à la diversité des situations de rupture ; - maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences et/ou les programmes des lycées, les modalités de l'orientation, les partenariats du réseau institutionnel (social, médical, ASE, justice, police, ...). - savoir travailler en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat devra avoir une expérience des publics en difficulté (ces adolescents vivent des situations familiales et sociales très complexes).
	NOMINATION	Poste à Avis. Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé. En cas d'un envoi de dossier pour une UPE2A et une participation au mouvement sur d'autres postes, la demande pour l'UPE2A sera considérée comme vœu 1. Affectation à titre provisoire la première année et définitif la deuxième.
	REGIME HORAIRE	21 heures d'enseignement et 2 heures de synthèse
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Jacques Le Moigne (IEN-IO) au 01.43.93.73.27 Mme Christelle Raffaëlli au 01 43 93 73 25	

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°23
	INTITULE DU POSTE	Professeur des écoles supplémentaire (réfèrent) en réseau d'éducation prioritaire
	PLACE DU POSTE	Des postes d'enseignants du 1 ^{er} degré sont implantés dans les collèges CLAIR.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le professeur des écoles supplémentaires est placé sous l'autorité conjointe des co-responsables des réseaux ECLAIR (inspecteur du premier degré et chef d'établissement) en lien avec l'inspecteur du 2 nd degré réfèrent,
	MISSIONS	Le professeur des écoles supplémentaire coordonne le fonctionnement du réseau.
	FONCTIONS	Le professeur des écoles supplémentaire est particulièrement chargé : - de la liaison pédagogique entre le 1 ^{er} et le 2 nd degré, - de l'accompagnement ou tutorat des enseignants nouvellement arrivés, - de l'intégration du réseau à l'environnement (réussite éducative), - de la constitution de pôles d'excellence et partenariats, - de la coordination de l'action des assistants pédagogiques, - d'un service d'enseignement à hauteur d'un demi service au moins
	COMPETENCES	- connaissance du fonctionnement du système éducatif 1 ^{er} degré comme 2 nd degré - capacité à travailler en équipe - savoir adopter le bon positionnement
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Poste à Avis. L'affectation sera prononcée à titre provisoire la première année et à titre définitif après avis favorable de la commission la deuxième année avec une participation au mouvement ces deux années.
	REGIME HORAIRE	Une lettre de mission individuelle précise les contenus et l'organisation du service en fonction des objectifs du contrat du réseau ECLAIR sur lequel il est nommé
	REGIME DE CONGES	Régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 (REP + politique ville) au 01 43 93 74 39	

FIHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°24
	INTITULE DU POSTE	Directeur d'Internat Relais
	PLACE DU POSTE	La Seine-Saint-Denis dispose d'un internat relais situé à Vaujours (93). Il est implanté au sein d'un lycée privé (lycée Fénelon).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Il s'agit de collégiens au comportement difficile qui ont fait l'objet d'exclusions définitives lors de leur scolarité.
	MISSIONS	Le Directeur de l'internat relais assure la coordination des enseignements.
	FONCTIONS	L'enseignant doit travailler avec un groupe d'élèves en difficulté dans la perspective d'améliorer la socialisation et les apprentissages. Il leur est demandé de développer des programmes personnalisés sur la base d'évaluations précises du besoin des élèves. Le travail en équipe et avec des partenaires sont incontournables.
	COMPETENCES	Le candidat devra avoir une expérience des publics en difficulté (ces adolescents vivent des situations familiales et sociales très complexes) et être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ concevoir des réponses adaptées à la diversité des situations de rupture ; ➤ élaborer un projet fondé sur des objectifs disciplinaires et des compétences transversales clairement posées ; ➤ mener des actions pédagogiques différenciées, concevoir des parcours de remédiation personnalisés et des projets avec des partenaires extérieurs ; ➤ maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences et/ou les programmes des lycées, les modalités de l'orientation, les partenariats du réseau institutionnel (social, médical, ASE, justice, police, ...). ➤ établir des bilans, des synthèses, des outils d'évaluation ; ➤ travailler en équipe ; ➤ organiser la vie collective du groupe et gérer des situations inédites, voire déstabilisantes ; ➤ s'engager dans un travail régulier avec les familles ; ➤ assurer le suivi des élèves en collaboration avec les établissements du district et/ou du bassin, et le groupe de pilotage académique.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Poste à Profil. Le poste n'apparaît pas au mouvement.
	RÉGIME HORAIRE	Les enseignants titulaires devront faire preuve de disponibilité et de souplesse dans leurs horaires de travail, souvent en décalage avec les horaires scolaires traditionnels.
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. Sébastien DEMORGON, proviseur vie scolaire 01 43 93 73 62	

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°25
	INTITULE DU POSTE	Directeur de l'école « interne » du pôle enfants et adolescents du CDEF de Villepinte
	PLACE DU POSTE	Une école « interne », située au sein du pôle enfants du Centre Départemental Enfance et Familles (CDEF) de Villepinte (Av. du Président Coty), est chargée de scolariser des élèves de 6 à 14 ans, encore en deçà d'une fréquentation simple de l'école ordinaire au regard de leur placement, puis d'organiser leur entrée progressive à l'école ordinaire ou en milieu plus spécialisé.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les enfants sont confiés au CDEF le plus souvent sur décision de justice, en urgence majoritairement, par mesure de protection ou à la demande des parents. Ce placement est provisoire, et la fluctuation des élèves dans l'année est importante, constituant un élément de complexité. Le projet spécifique de cette école repose sur le principe d'un travail étroit avec les éducateurs du CDEF et d'une scolarisation en milieu ordinaire des élèves dès que possible. L'« externalisation » est un objectif pour chacun d'entre eux.
	MISSIONS	Le directeur de l'école « interne » assure une mission administrative rigoureuse et dynamique quant au suivi de chacun des élèves. Il coordonne les missions d'une équipe d'enseignants spécialisés pour la prise en charge de la grande difficulté scolaire, et facilite les partenariats internes et externes. Il est le garant du projet de fonctionnement de l'école « interne », de ce fait des projets individualisés des élèves inscrits et de ceux qui débudent leur « externalisation ».
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre régulièrement compte de son action à l'IEN ASH chargé du dossier. Impulser des projets pluridisciplinaires; répartir les nouveaux élèves au sein des groupes d'apprentissage constitués à l'école interne ; impulser la dynamique d'externalisation ; - Animer les réunions de l'équipe, élargie chaque semaine aux éducateurs des enfants scolarisés durant les 2h supplémentaires obligatoires, rétribuées par le CDEF, au-delà du temps d'enseignement ; - Contribuer, au titre de l'éducation nationale, aux réunions hebdomadaires organisées par le directeur du pôle; assurer la meilleure liaison possible avec le CDEF ; - Etre l'interlocuteur privilégié de l'IEN de la circonscription de Villepinte, des directeurs des écoles, des principaux des établissements scolaires de proximité, des personnels médicaux, sociaux et de l'ASH de Villepinte et du département (MDPH en particulier), des services municipaux de la ville; - Organiser autant que de besoin les réunions d'équipe éducative permettant de dynamiser les projets « d'externalisation » des élèves.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une aptitude à construire des relations partenariales nombreuses et institutionnellement diverses ; - Faire progresser un projet innovant et original ; - Avoir de solides connaissances quant au fonctionnement des écoles et des collègues, quant aux dispositifs de l'ASH en général; - Avoir un sens aigu des responsabilités ; - Savoir utiliser Word et Excel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- DDEEAS si possible - Inscription sur la LA académique des directeurs ayant au moins 3 classes spécialisées
	NOMINATION	Poste à profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme
	RÉGIME HORAIRE	Disponibilité importante liée à la fonction
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Martine Le Fur - IEN BOBIGNY 3 ASH au 01 43 93 74 34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°26
	INTITULE DU POSTE	Responsable local d'Enseignement à la Maison d'arrêt de Villepinte
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté au sein de la Maison d'arrêt de Villepinte et sa fonction est d'organiser des activités d'enseignement.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Sous l'autorité du responsable de l'unité pédagogique régionale (UPR) et le contrôle des autorités départementales et académiques de l'éducation nationale, le responsable local de l'enseignement (RLE) coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement mis à sa disposition et élabore le projet pédagogique de l'unité locale d'enseignement avec son équipe. Une lettre d'objectifs du responsable de l'UPR précise chaque année le contexte et l'orientation de ses missions.
	MISSIONS	Le RLE assure à la fois des missions d'enseignement et des missions d'organisation. L'organisation du service du RLE est étroitement liée à la nature de l'établissement pénitentiaire et du nombre de quartiers séparés (MA, CD, CP et/ou quartiers mineurs, hommes, femmes), à son importance (nombre de scolarisés) et aux ressources d'enseignement (nombre de postes). En fonction de ces critères, le directeur de l'UPR, dans la lettre d'objectifs, définit de manière forfaitaire la décharge d'enseignement attribuée au RLE pour permettre de remplir les missions. Cette décharge ne peut être inférieure à trois heures hebdomadaires dans le cas du RLE seul enseignant affecté à l'établissement. Dans les autres cas, elle est calculée au prorata du nombre d'emplois (équivalents temps plein) attribués à l'établissement. Elle ne peut alors excéder deux heures par équivalent temps plein. Cette décharge fait l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de l'activité d'enseignement dispensé par l'ULE et en fonction d'une mission supplémentaire à remplir (par exemple, lorsque le RLE tient la fonction de référent pédagogique du quartier mineurs).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration du projet pédagogique de l'ULE avec les enseignants ; - l'organisation, la répartition et la coordination des moyens d'enseignement nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets individuels ; - l'accueil et l'orientation des élèves ; - l'organisation des groupes, le contrôle des absences, le suivi des projets individuels ; - l'organisation des examens ; - la gestion du budget et des subventions affectées à l'Unité Locale d'Enseignement (ULE), les prévisions d'équipement, la déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives ; - la communication des emplois du temps, des rapports semestriels et des bilans liés à la lutte contre l'illettrisme (lecture et population pénale - LPP), la transmission des documents de gestion des activités d'enseignement (ATF-Gide ou Cel) et de l'information ; - la participation aux différentes instances propres à l'administration pénitentiaires (CPU, etc.), sur les questions directement liées à la mission de l'enseignement et dans la limite de son temps de décharge ; - la participation aux réunions de l'UPR (au moins une réunion par trimestre) ; - l'élaboration des partenariats (SPIP, PJJ, activités de formation professionnelle, travail, etc.) ; - la préparation du bilan annuel de l'activité de l'ULE et la rédaction d'un rapport explicatif pour la commission locale ou départementale
	COMPETENCES	La fonction de RLE est assurée par un enseignant du premier ou du second degré, de préférence spécialisé. S'ils sont enseignants du premier degré et titulaires du CAP-ASH, les RLE sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école. Le RLE est nommé par l'autorité académique compétente après avis d'une commission mixte de recrutement composée du directeur de l'UPR, du directeur de l'établissement pénitentiaire et d'un membre des corps d'inspection de l'Éducation nationale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAPA-SH option F
	NOMINATION	Poste à Profil. Le poste n'apparaît pas au mouvement.
	REGIME HORAIRE	Disponibilité importante liée à la fonction
	REGIME DE CONGES	Disponibilité importante liée à la fonction
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).
CONTACT	Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Mme Martine Le Fur - IEN BOBIGNY 3 ASH au 01 43 93 74 34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°27
	INTITULE DU POSTE	Coordinateur REP
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-responsables des réseaux d'éducation prioritaire ECLAIR ou RRS (inspecteur du premier degré et chef d'établissement).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de faciliter les liaisons entre les différents acteurs du réseau
	MISSIONS	Le coordonnateur REP est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-responsables du REP, en lien avec l'inspecteur du 2 nd degré référent dans les réseaux ECLAIR.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - suivi et l'évaluation des contrats d'objectifs scolaires du réseau d'éducation prioritaire, - établissement de liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés), - animation pédagogique des réseaux et l'accompagnement des équipes d'école et de collège - assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire et les liens avec le secteur associatif - suivi de l'accompagnement éducatif et des actions d'accompagnement à la scolarité. <p>A cet effet, il élabore et diffuse des documents de travail, instruit et suit des dossiers, organise les réunions institutionnelles.</p> <p>Par ailleurs, le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire actualise et suit les liaisons avec les partenaires de l'éducation nationale (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré - capacité à travailler en équipe - savoir adopter le bon positionnement
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Aucun
	NOMINATION	Poste à Avis. Participation au mouvement. Affectation à titre provisoire la 1 ^{ère} année et à TD la suivante.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. Christian Zamuner - IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire et politique ville) au 01 43 93 74 39	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°28-1
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT SPECIALISE en classe d'inclusion scolaire (CLIS 1-3-4) options B,C,D ref : circulaire n°2009-087 du 17 juillet 2009
	PLACE DU POSTE	Placée sous la responsabilité de l'IEN du 1er degré, la CLIS est un dispositif spécialisé permettant la scolarisation en milieu ordinaire d'élèves orientés sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La scolarisation est collective (12 élèves) mais alterne diverses modalités d'enseignement : regroupements pédagogiques dans le dispositif et inclusions individuelles ou en petit collectif dans les classes ordinaires de l'école correspondant au projet personnalisé de l'élève et à sa classe d'âge. Selon l'option, le dispositif regroupe des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou des troubles sensori-moteurs (troubles des fonctions visuelles, troubles des fonctions auditives, troubles des fonctions motrices...)
	MISSIONS	En lien avec l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS), le coordonnateur propose une organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques des élèves. Cette organisation permet la mise en œuvre des PPS dans une perspective individualisée souple et évolutive.
	FONCTIONS	Ainsi, le coordonnateur de CLIS : - conçoit et rédige un projet de CLIS articulé au projet d'école ; - coordonne l'ensemble des activités pédagogiques ; - propose l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun ; - assure les enseignements spécialisés nécessaires pour le développement ou la consolidation des apprentissages ; - favorise et coordonne la scolarisation individuelle au sein des classes ordinaires de l'école ; - constitue un personnel ressource pour l'école en fournissant informations et appui pédagogiques ; - coordonne les emplois du temps des élèves et les interventions des personnels des services spécialisés ; - organise le travail de l'AVS co au sein du dispositif et coordonne ses accompagnements dans les classes ordinaires de l'école.
	COMPETENCES	Enseignant spécialisé, le coordonnateur de la CLIS : — connaît le cadre réglementaire et institutionnel de l'ASH ; — sait évaluer et analyser les besoins éducatifs particuliers pour les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif — sait mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées ; — sait, dans le respect des familles, les associer à la mise en œuvre du parcours de l'élève ; — sait s'intégrer à une équipe pluricatégorielle, a le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication ; — sait travailler en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux ; — dispose d'une bonne maîtrise de l'outil informatique.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant coordonnateur de CLIS est un enseignant spécialisé du premier degré, titulaire du CAPA-SH, dans l'option correspondant au poste.
	NOMINATION	Nomination à titre définitif si titulaire du CAPA SH correspondant à l'option de la CLIS. Nomination à titre provisoire si non spécialisé
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Pour les enseignants spécialisés, participation au mouvement informatisé ordinaire. Pour les non spécialisés volontaires, envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).
	CONTACT	IEN de la circonscription du 1er degré concernée

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE		
Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°28-2
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en CLIS-2 Enseignant spécialisé option A- Troubles des fonctions auditives
	PLACE DU POSTE	Placé sous la double tutelle de l'IEN-ASH et de l'IEN de secteur, cet enseignant spécialisé exerce dans le cadre d'un dispositif expérimental de type CLIS-2 accueillant exclusivement des élèves sourds de cycle 2 pratiquant la LSF comme langue de communication.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le dispositif CLIS 2 spécifique option A, s'adresse à des élèves sourds dont les parents font le choix d'une communication bilingue « Langue des Signes Française et français écrit » pour leur enfant.
	MISSIONS	Assurer l'enseignement dans une classe composée d'élèves présentant des troubles des fonctions auditives
	FONCTIONS	Le rôle de l'enseignant consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des situations pédagogiques adaptées aux besoins des enfants sourds bilingues - Définir un objectif pédagogique essentiel, soit la maîtrise du français écrit (lecture et production d'écrit) en renforçant prioritairement ces apprentissages - Elaborer les projets individualisés des élèves et le projet collectif de la CLIS - Travailler avec les classes du même cycle de l'école dans le cadre de projets partagés inclusifs - Coordonner ses actions avec l'AVS-co attaché au dispositif - Collaborer avec les personnels du service de soins qui accompagne les élèves
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la pratique de la LSF - Pratiquer une pédagogie bilingue LSF/Français écrit - Maîtriser les technologies de l'information et de la communication - Avoir une bonne connaissance des dispositifs spécialisés en milieu ordinaire, des modalités de scolarisation des élèves sourds pratiquant la LSF, ainsi que des procédures et des modalités d'accompagnement par un service de soin partenaire. - Avoir de bonne capacité d'écoute et de communication - Etre capable de mener un travail collaboratif en équipe pluri-professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAPSAIS-A, du CAPA-SH A - Justifier d'un niveau B2 de LSF ou CECRL - Justifier de son expérience professionnelle de pratiques d'enseignement bilingue LSF/Français écrit auprès d'enfants sourds bilingues
	NOMINATION	Poste à Profil. La nomination sera prononcée la première année à titre provisoire et à titre définitif la deuxième année après avis favorable de la commission
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Participation au mouvement informatisé ordinaire
CONTACT	Mme Brigitte Bérenguer - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°28-3
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en CLIS Troubles envahissants du développement)
	PLACE DU POSTE	Placé sous la double tutelle de l'inspecteur ASH et de l'inspecteur de l'éducation nationale de secteur, cet enseignant exercera dans le cadre d'un dispositif expérimental de type CLIS TED accueillant de manière séquencée exclusivement des élèves de cycle 2 présentant des troubles envahissants du développement scolarisés en milieu ordinaire
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le dispositif s'adresse jusqu'à dix élèves porteurs de TED inscrits et scolarisés individuellement dans une école de leur secteur scolaire. La CLIS TED propose un accueil très spécifique à ces élèves, à l'école des Noyers à Noisy le Grand, sous forme de petits collectifs, permettant une réponse personnalisée à leurs besoins pédagogiques et éducatifs. Son fonctionnement induit la mobilité de l'enseignant qui se déplacera avec l'AVS co du dispositif dans les écoles de référence des élèves
	MISSIONS	Assurer l'enseignement dans une classe composée d'élèves présentant des troubles envahissants du développement
	FONCTIONS	Le rôle de l'enseignant consistera : - A mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie à travers différents ateliers. - A assurer le suivi des adaptations pédagogiques et éducatives auprès des enseignants des classes de référence des élèves inscrits dans la CLIS - A évaluer finement les compétences des élèves - A travailler en lien avec l'ensemble des partenaires du dispositif soient : les écoles de référence, l'AVS co dédiée à la CLIS, les personnels du service de soin qui accompagnent le dispositif.
	COMPETENCES	- Connaître le fonctionnement des dispositifs spécialisés en milieu ordinaire, les problématiques de la scolarisation des élèves handicapés porteurs de TED ainsi que des procédures et modalités d'accompagnement par un service de soin partenaire. - Avoir de très bonnes connaissances des différents types de prise en charge spécifiques (ABA, TEACCH, PECS) - Avoir une bonne capacité d'écoute, des qualités relationnelles, des compétences de l'ordre de la médiation permettant un travail collaboratif au sein d'une équipe pluri-professionnelle
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAPSAIS D, du CAPA-SH D, de préférence valence Autisme ou d'une expérience significative auprès d'enfants TED
	NOMINATION	Poste à Profil. La nomination sera prononcée la première année à titre provisoire et à titre définitif la deuxième année après avis favorable de la commission
	REGIME HORAIRE	L'enseignant exerce 21h dans la CLIS et 3h pour la coordination à l'extérieur du dispositif.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés afin de pourvoir à l'affectation dans les meilleurs délais.
	CONTACT	Mme Brigitte Bérenguer - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°29
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en ULIS de Collège
	PLACE DU POSTE	L'ULIS est implantée dans un EPLE. Le travail peut s'organiser parfois sur deux sites (ULIS en réseau)
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS en lycée professionnel scolarise des adolescents orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'intégration collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques hors de la classe et de périodes de formation centrée sur la qualification, voire sur la certification
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques ; - Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ; - Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets de formation professionnelle individuels des élèves ; - Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée professionnel, de manière régulière ou ponctuelle ; - Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique ; - Coordonner dans les emplois du temps les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés ; - Favoriser en équipe la préparation de l'insertion professionnelle.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; - Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ; - Savoir mettre en œuvre et en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel ; - Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH voire du 2 CA-SH dans l'option correspondante au poste.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif soumis au diplôme
	REGIME HORAIRE	21 heures d'enseignement et 3 heures de coordination
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Participation au mouvement informatisé ordinaire</p> <p>Pour une demande au moment du mouvement complémentaire (donc ouverte aux non spécialisés), envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Brigitte Bérenguer – IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°30
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en ULIS de Lycée
	PLACE DU POSTE	L'ULIS est implantée dans un EPLE. Le travail peut s'organiser parfois sur deux sites (ULIS en réseau)
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS en lycée professionnel scolarise des adolescents orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'intégration collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques hors de la classe et de périodes de formation centrée sur la qualification, voire sur la certification, autorisant la continuité des parcours de formation.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques ; - Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ; - Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets de formation professionnelle individuels des élèves ; - Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée professionnel, de manière régulière ou ponctuelle ; - Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique ; - Coordonner dans les emplois du temps les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés ; - Favoriser en équipe la préparation de l'insertion professionnelle.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; - Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ; - Savoir mettre en œuvre et en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel ; - Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH voire du 2 CA-SH dans l'option correspondante au poste.
	NOMINATION	Poste à Avis. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumis au diplôme
	REGIME HORAIRE	21 heures d'enseignement et 3 heures de coordination
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Brigitte Bérenguer – IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°32-1
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en hôpital spécialisé option C (Aulnay sous Bois, Bondy et Saint-Denis)
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein d'un hôpital
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les services de pédiatrie et chirurgie infantile des hôpitaux généraux. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour, en unité de court ou de moyen séjour.
	MISSIONS	Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins selon le projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement sanitaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation ; - Elaborer un projet d'apprentissage avec l'élève, l'équipe médicale et les parents ; - Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ; - Travailler en lien étroit avec les différents enseignants des élèves en maintenant les liens avec l'école ou l'établissement d'origine ; - Assurer un rôle de soutien ou de répétiteur ; - utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence ...) Afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine ; - Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire ; - Organiser des temps de liaison avec l'extérieur ; - Contribuer, le cas échéant, à la mise en place du SAPAD ou d'autres modalités d'enseignement (école de plein air, à distance) ; - Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation ; - Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN ASH.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option C ; - Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades ; - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; - Connaître le système éducatif et ses acteurs, la réglementation en vigueur ; - Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; - Connaître le rôle des associations de parents d'enfants handicapés ; - Avoir de solides compétences en informatique ; - Avoir une grande disponibilité ; - Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAPSAIS ou CAPASH-C
	NOMINATION	Poste à Avis. Affectation au mouvement principal pour les postes entiers uniquement.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants organisé différemment selon les semaines
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Caroline PLET - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°32-2
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en hôpital spécialisé option D (Aulnay sous Bois, Aubervilliers, Neuilly sur marne, Saint-Denis)
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein d'un hôpital.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Structures de soins destinées aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
	MISSIONS	Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins selon le projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement sanitaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la scolarisation, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants et /ou adolescents dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé ; - amener chacun des enfants et/ou adolescents pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités ; - élaborer un projet scolaire : contrats harmonisant soins et enseignements, cette procédure mettant l'enfant et/ou l'adolescent au centre de l'action pédagogique et éducative ; - préparer et organiser le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation dans les écoles, collèges ou lycées ;
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des besoins particuliers des enfants et/ou adolescents de l'hôpital de jour ; - capacité d'adaptation développée, capacité à travailler avec des partenaires pluri-professionnels, avec les équipes soignantes selon les projets. - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire et spécialisé ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire d'un CAPA-SH option D.
	NOMINATION	Poste à Profil. Affectation au mouvement principal pour les postes entiers uniquement.
	RÉGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants organisé différemment selon les semaines
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95	



FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°32-3
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en hôpital spécialisé option E (Neuilly sur marne)
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein d'un hôpital.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Structures de soins destinées aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
	MISSIONS	Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins selon le projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement sanitaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la scolarisation, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants et /ou adolescents dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé ; - amener chacun des enfants et/ou adolescents pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités ; - élaborer un projet scolaire : contrats harmonisant soins et enseignements, cette procédure mettant l'enfant et/ou l'adolescent au centre de l'action pédagogique et éducative ; - préparer et organiser le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation dans les écoles, collèges ou lycées ;
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des besoins particuliers des enfants et/ou adolescents de l'hôpital de jour ; - capacité d'adaptation développée, capacité à travailler avec des partenaires pluri-professionnels, avec les équipes soignantes selon les projets. - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire et spécialisé ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire d'un CAPA-SH option D.
	NOMINATION	Poste à Profil. Affectation au mouvement principal pour les postes entiers uniquement.
	RÉGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants organisé différemment selon les semaines
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°33-1
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé auprès d'élèves polyhandicapés option C en IEM/IME (Montreuil sous Bois, Tremblay en France, Aulnay sous Bois, Bondy Saint-Ouen)
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein d'un institut d'Education Motrice ou Institut médico-éducatif
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'institut d'Education Motrice ou Institut médico-éducatif accueillent des enfants et/ou adolescents polyhandicapés. Ces structures offrent au jeune déficient moteur un soutien pédagogique, un accompagnateur éducatif et une prestation médicale adaptée. Scolariser les enfants et/ou adolescents, dans une structure de soins qui articule le projet personnalisé de scolarisation autour d'un projet thérapeutique défini et actualisé par un médecin de rééducation fonctionnelle et les professionnels de l'équipe paramédicale, un accompagnement éducatif et une scolarisation adaptée. Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
	MISSIONS	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à : - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - mettre en place des outils d'évaluation ; - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins ; - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat. - certains postes se déclinent en temps partagés sur deux lieux géographiques distincts.
	COMPETENCES	- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - qualités de rigueur et d'organisation ; - savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; - prise en charge individuelle ou en groupe ; - travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire d'un CAPA-SH option C et avoir une expérience auprès de jeunes polyhandicapés présentant une déficience motrice et/ou de grandes difficultés scolaires, des lésions cérébrales graves subies avant, pendant ou après la naissance qui entraînent de multiples déficiences.
	NOMINATION	Pas de participation au mouvement informatisé car les postes ne sont pas entiers.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°33-2
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé auprès d'élèves option D en IEM/IME
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein d'un institut d'Education Motrice ou Institut médico-éducatif. Certains postes se déclinent en temps partagés sur deux lieux géographiques distincts.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'Institut Médico-Educatif (IME) est un établissement médico-social tel que défini par la loi du 2 janvier 2002. Il est agréé pour dispenser une éducation et un enseignement spécialisés pour des enfants et adolescents atteints de déficience à prédominance intellectuelle. Les tranches d'âges varient selon les agréments des établissements. Ces établissements spécialisés offrent au jeune déficient intellectuel un soutien pédagogique, un accompagnateur éducatif et une prestation médicale adaptée.
	MISSIONS	Scolariser les enfants et/ou adolescents, dans une structure de soins qui articule le projet personnalisé de scolarisation autour d'un projet pédagogique adapté, défini et actualisé par un médecin, des professionnels de l'équipe paramédicale, d'un accompagnement éducatif et d'une scolarisation adaptée.
	FONCTIONS	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat. Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à : - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - mettre en place des outils d'évaluation ; - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel ; - participer à la construction du projet d'orientation ;
	COMPETENCES	- une aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - des qualités de rigueur et d'organisation ; - d'apprécier de travailler en partenariat avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets. - et d'une bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAPA-SH option D et avoir une expérience auprès de jeunes handicapés présentant une déficience intellectuelle et de grandes difficultés scolaires.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	RÉGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	MOUVEMENT ORDINAIRE
	CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°34
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé auprès d'élèves en ITEP
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein de l'Institut Thérapeutique de Sevrans. L'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique de Sevrans reçoit en externat des adolescents de 11 à 18 ans
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.
	MISSIONS	À travers des activités à la fois pédagogiques, pré-professionnelles, créatives, sociales, culturelles et thérapeutiques, les jeunes qui ont des difficultés personnelles, sociales, relationnelles et scolaires trouvent aide et soutien en petits groupes ou individuellement auprès d'une équipe spécialisée : Éducateurs, Enseignants, Psychologue, Orthophoniste, Psychomotricien, Psychiatre.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la scolarisation, en favorisant la constitution de groupes d'adolescents dans l'établissement, en proposant un enseignement adapté et individualisé ; - amener chacun des adolescents pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à son projet personnalisé d'accompagnement. - élaborer un projet scolaire avec chaque adolescent scolarisé; - préparer et organiser le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation dans les collèges ou lycées ;
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - connaissance des besoins particuliers des adolescents; - capacité d'adaptation développée, capacité à travailler avec des partenaires pluri-professionnels, avec les équipes soignantes selon les projets. - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAPA-SH option D.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	MOUVEMENT ORDINAIRE
	CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°35
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé option A au Centre de Rééducation d'Enfants Sourds (CRESN)
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du CRSEN DE Noisy le Grand.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le Centre de Rééducation d'enfants sourds de Noisy le Grand (CRESN), géré par "Langage et Intégration", accueille des enfants et adolescents atteints de déficience auditive et de troubles sévères du langage.
	MISSIONS	Scolariser les enfants et/ou adolescents, dans une structure de soins qui articule le projet personnalisé de scolarisation autour d'un projet pédagogique adapté, défini et actualisé par un médecin, des professionnels de l'équipe paramédicale, d'un accompagnement éducatif et d'une scolarisation adaptée.
	FONCTIONS	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat. Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à : - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - mettre en place des outils d'évaluation ; - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel ; - préparer et organiser le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation dans les écoles, et collèges
	COMPETENCES	- une aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - des qualités de rigueur et d'organisation ; - d'apprécier de travailler en partenariat avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets. - et d'une bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire d'un CAPA-SH option A - avoir une expérience auprès de jeunes handicapés malentendants.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	REGIME HORAIRE	Enseignants du 1 ^{er} degré
	REGIME DE CONGES	Enseignants du 1 ^{er} degré
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	MOUVEMENT ORDINAIRE
	CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°36
	INTITULE DU POSTE	SESSAD Sélia
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté pour moitié au SESSAD Sélia de Livry-gargan et pour moitié à l'ITEP de Sevran (CF fiche n°34).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le <i>SESSAD</i> est un service social classifié Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (<i>SESSAD</i>). Le <i>SESSAD</i> est une structure de soins destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages La prise en charge de ces jeunes qui présentent des troubles cognitifs à dominante psychologique s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités sportives et éducatives et s'accompagne d'un enseignement scolaire 1 ^{er} ou 2 nd degré.
	MISSIONS	Après évaluation, proposer une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	Dans le cadre de la prise en charge de l'élève, l'enseignant s'attachera à : - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - mettre en place des outils d'évaluation ; - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins ; - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat.
	COMPETENCES	- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - qualités de rigueur et d'organisation ; - savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; - prise en charge individuelle ou en groupe ; - travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- être titulaire d'un CAPA-SH option D et avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages ;
	NOMINATION	Pas de participation au mouvement informatisé car les postes ne sont pas entiers.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°37
	INTITULE DU POSTE	Psychologue de l'Établissement d'Enseignement Spécialisé et de Rééducation pour Handicapés Moteurs Maurice COUTROT à Bondy
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté au sein d'un établissement spécialisé à Bondy
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le psychologue scolaire exerce dans une structure destinée aux enfants et/ou adolescents handicapés moteurs comprenant une unité d'enseignement 1 ^{er} et 2 nd degré.
	MISSIONS	Assurer les bilans des élèves et le suivi des familles, des enfants et l'orientation
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - travailler en équipe avec les enseignants de l'unité d'enseignement, - établir pour chaque élève les évaluations nécessaires à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation, - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages, - qualités de rigueur et d'organisation, - savoir travailler en lien avec l'équipe de soins, valoriser la communication en partenariat, - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, - travail avec les équipes soignantes, - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- être titulaire du diplôme d'Etat de psychologie scolaire
	NOMINATION	Poste à Avis. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	RÉGIME HORAIRE	Régime des psychologues scolaires
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°38
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en CATTTP (Les lilas / Bobigny)
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans une structure de soins, destinée aux enfants et/ou adolescents, Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, CATTTP (suivi thérapeutique de jeunes poursuivant leur scolarité). Il existe un CATTTP à Bobigny et aux Lilas. Ils dépendent du centre hospitalier intercommunal de Ville Evrard
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La prise en charge de ces jeunes qui présentent des troubles cognitifs à dominante psychologique s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités sportives et éducatives et s'accompagne d'un enseignement scolaire 1 ^{er} ou 2 nd degré.
	MISSIONS	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - mettre en place des outils d'évaluation ; - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - qualités de rigueur et d'organisation ; - savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; - bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; - prise en charge individuelle ou en groupe ; - travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- être titulaire d'un CAPA-SH option D et avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages ;
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	REGIME HORAIRE	Régime des enseignants du 1 ^{er} degré
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°39
	INTITULE DU POSTE	Enseignant G en CMPP
	PLACE DU POSTE	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est en général géré par une association, loi 1901, à but non lucratif présidée par le maire ou l'un de ses représentants. Son directeur est mis à la disposition de l'association par la DSDEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	MISSIONS	Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis.
	FONCTIONS	<p>1. Ils agissent avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Ils interviennent au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Ils articulent leurs actions à celles conduites auprès des élèves et contribuent au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou d'un Projet Personnel de Scolarisation mis en œuvre.</p> <p>2. Leurs médiations sont plurielles; elles peuvent être des contes à lire et à raconter, des ateliers d'écriture, de théâtre, de jeux, de jeux de rôle, etc. Ce travail à l'interface des sphères affective et cognitive aide l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages.</p> <p>3. Les modalités organisationnelles de suivi sont individuelles ou en groupe.</p> <p>4. Ils sont des personnes ressources locales, les CMPP n'étant pas sectorisés, ils sont néanmoins implantés dans une circonscription de l'éducation nationale; ils contribuent selon une méthodologie partagée entre l'IEN ASH et l'IEN du territoire à des animations pédagogiques; ils peuvent participer à des groupes de réflexion. Plus largement, ils constituent une force départementale et contribuent aux actions de formation au sein de stages inscrits au PDF.</p>
	COMPETENCES	<p>Pouvoir à la fois assurer un lien avec les besoins déjà « travaillés » au sein de l'école ou des établissements du 2nd degré, prendre appui sur le socle commun de connaissances et de compétences, recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents dans un environnement plus privé, de façon également à articuler une aide spécialisée au CMPP dans le cadre d'un PPRE ou d'un PPS.</p> <p>Avoir, en ce sens, déjà exercé en Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté, avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1^{er} et 2nd degré).</p> <p>Etre apte à travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant dans un cadre nouveau.</p> <p>Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide.</p> <p>Etre méthodique, rendre compte, évaluer son action.</p> <p>Agir, d'un lieu tiers, au service d'un parcours de scolarisation.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire de l'option G du CAPA-SH ou CAPSAIS.
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants G
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p>
CONTACT	Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Mme Martine LEFUR - IEN BOBIGNY ASH au 01 43 93 74 34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°40
	INTITULE DU POSTE	Psychologue scolaire en CMPP
	PLACE DU POSTE	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est en général géré par une association, loi 1901, à but non lucratif présidée par le maire ou l'un de ses représentants. Son directeur est mis à la disposition de l'association par la DSDEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	MISSIONS	Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis.
	FONCTIONS	<p>1. Les psychologues scolaires en CMPP mettent au service des enfants et des adolescents présentant des besoins ci-dessus décrits ainsi que de leurs familles leur qualité et leurs compétences professionnelles acquises d'écoute, d'analyse, de distanciation, relayant en cela le travail d'évaluation et l'action mise en œuvre au sein de l'école mais dans un cadre nouveau sollicité par les parents. Ils articulent leurs actions à celles conduites auprès des élèves et contribuent au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou au Projet Personnalisé de Scolarisation mis en œuvre. Ils interviennent au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de thérapeutes cliniciens et d'enseignants spécialisés option G, en fonction de l'analyse des besoins effectuée et régulièrement ajustée lors de synthèses pluri-professionnelles dont ils sont acteurs.</p> <p>2. Leur action est étroitement articulée à la politique de l'établissement établie dans son projet de fonctionnement.</p> <p>3. Ils sont des personnes ressources locales. Les CMPP n'étant pas sectorisés, ils sont néanmoins implantés dans une circonscription de l'éducation nationale; ils peuvent contribuer selon une méthodologie partagée entre l'IEH ASH chargé du dossier et l'IEH du territoire à des animations pédagogiques. Ils peuvent également participer à des groupes de réflexion permettant aux enseignants d'exprimer leurs attentes. Plus largement, ils constituent une force départementale et contribuent aux actions de formation au sein de stages inscrits au PDF, ou actions d'information en lien avec les besoins exprimés par les écoles et collèges.</p>
	COMPETENCES	<p>Pouvoir assurer un lien avec les besoins déjà « travaillés » au sein de l'école ou des établissements du 2nd degré et ceux qui pourront l'être dans d'autres services ou établissements plus adaptés, prendre appui sur le socle commun de connaissances et de compétences. L'expérience au sein d'un RASED est souhaitable.</p> <p>Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1^{er} et 2nd degré).</p> <p>S'inscrire dans des partenariats institutionnels.</p> <p>Etre apte à travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant dans un cadre nouveau.</p> <p>Etre méthodique, rendre compte, évaluer son action.</p> <p>Agir, d'un lieu tiers, au service d'un parcours de scolarisation.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du diplôme d'état de psychologue scolaire.
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des psychologues scolaires
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Martine LEFUR - IEN BOBIGNY ASH au 01 43 93 74 34	


FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°44	
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en SEGPA	
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé intervenant en SEGPA exerce au sein d'un collège sous la double autorité du chef d'établissement dont le directeur de SEGPA est l'adjoint, et celle de l'IEN ASH en charge de la circonscription.	
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet de fonctionnement élaboré en équipe sous la responsabilité du directeur, projet inscrit dans celui de l'établissement.	
	MISSIONS	Les missions pédagogiques spécifiques du professeur des écoles spécialisé dans l'option F exerçant en SEGPA sont définies par la circulaire 2009-060 du 24/04/2009. Face aux difficultés graves et durables que présentent les élèves orientés dans les enseignements adaptés, le professeur des écoles intervenant en SEGPA est chargé au sein d'une équipe pluri-catégorielle relevant à la fois du 1 ^{er} et du 2 nd degré (PE, PLC et PLP), coordonnée par un directeur adjoint chargé de SEGPA, de contribuer à lever leurs obstacles pour apprendre, de leur permettre d'acquérir un maximum de compétences et connaissances du socle commun ainsi que de construire leur projet d'orientation.	
	FONCTIONS	Le professeur des écoles spécialisé conserve la force de sa polyvalence, et a accru sa connaissance des principaux obstacles en français et mathématiques pour lever les difficultés des élèves. Il est toutefois en charge d'enseigner diverses disciplines auprès de plusieurs divisions de SEGPA de divers niveaux, et s'appuie alors sur les programmes et les compétences visées au collège. Chaque professeur des écoles est l'enseignant de référence d'une division, garant des projets « individualisés » de formation de ses élèves ; Il les aide à construire leurs relations au sein du groupe classe et du collège et à s'impliquer de façon responsable dans leur parcours d'apprentissage. Il définit et réajuste les objectifs prioritaires de leur projet individuel de formation, en apportant une attention particulière aux élèves les plus en difficulté. Pour ce suivi individualisé, il recueille, lors des concertations sur la progression des élèves, les informations utiles à l'ajustement du projet individuel et au renseignement du livret personnel de compétences. <u>Avec l'ensemble des personnels, il se doit de contribuer à mettre en place :</u> - une prise en charge personnalisée des élèves reposant sur un climat de confiance ; - un processus d'enseignement dynamique et adapté privilégiant les pratiques de différenciation, de projet, des situations de recherche ; - un suivi, une évaluation et une validation des parcours particulièrement rigoureux ; - une dynamique de préparation pour ses élèves à l'accès à une formation professionnelle visant à minima un niveau V de qualification.	
	COMPETENCES	<u>Savoirs faire :</u> Etre apte à dépasser la réactivité des élèves dont l'ancrage dans la difficulté est ancien ; Avoir une curiosité constante pour les situations d'apprentissage dynamiques, les projets ambitieux ; Aimer travailler en équipe ; Collaborer au travail avec les familles ; S'informer du processus d'orientation après la 3 ^{ème} .	<u>Connaissances :</u> Programmes de l'école primaire et du collège ; Didactique des disciplines, notamment du français et des mathématiques ; Développement de l'adolescent et processus d'apprentissage ; Méthodologie de l'observation et de l'évaluation ; Méthodologie du projet ; Environnement réglementaire et institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAPA-SH ou du CAPSAIS option F	
	NOMINATION	Participation au mouvement informatisé	
	RÉGIME HORAIRE	21 h d'enseignement hebdomadaire et 60 h annuelles de réunion de coordination et de synthèse	
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires	
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Pour les enseignants spécialisés, participation au mouvement informatisé ordinaire. Pour les non spécialisés volontaires, envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).	
CONTACT	Martine LE FUR, IEN Bobigny 3 ASH, Tél : 01.43.93.74.34		


FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°45
	INTITULE DU POSTE	Directeur pédagogique et administratif d'un CMPP
	PLACE DU POSTE	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est en général géré par une association, loi 1901, à but non lucratif présidée par le maire ou l'un de ses représentants. Son directeur est mis à la disposition de l'association par la DSDEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	MISSIONS	Le directeur, mis à disposition par la DSDEN, a autorité administrative sur tout le personnel travaillant au CMPP. Il est responsable du fonctionnement général de l'établissement et de sa gestion financière : ordonnateur des dépenses, a la charge des procédures budgétaires.
	FONCTIONS	- vecteur de la politique de communication du CMPP en direction des écoles et des établissements du 2 nd degré, des partenaires institutionnels. Réciproquement, il représente au sein du CMPP l'institution scolaire. Il contribue à l'organisation de la présence des personnels du CMPP aux réunions d'équipe éducative ou aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation des élèves handicapés qui se déroulent dans les établissements scolaires. - impulse, en cohérence avec le médecin, la dynamique du projet d'établissement.
	COMPETENCES	Des compétences affirmées pour le travail institutionnel au sein d'une équipe médicosociale, permettront à ce directeur de proposer des projets variés et innovants. Une expérience dans le domaine institutionnel et des aptitudes à conduire une équipe pluri-professionnelle seront très appréciées.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée ou d'un diplôme de psychologue scolaire (DEPS) ou CAPA-SH, option G - Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur de CMPP (décret n°74-388 du 8 mai 1974)
	NOMINATION	Poste à Profil. Gestion académique
	REGIME HORAIRE	Disponibilité importante liée à la fonction
	REGIME DE CONGES	Régime de congés d'un cadre
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Martine LE FUR, IEN Bobigny 3 ASH, Tél : 01.43.93.74.34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°47
	INTITULE DU POSTE	Directeur adjoint chargé de SEGPA
	PLACE DU POSTE	Le directeur adjoint chargé de SEGPA exerce au sein d'un collège sous la double autorité du chef d'établissement et celle de l'IEN ASH en charge de la circonscription. Il appartient à l'équipe de direction du collège.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les missions du directeur adjoint chargé de SEGPA sont définies dans l'arrêté du 19-02-1988 modifié créant le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée. Il est une personne ressource pour les professionnels et les familles, au sein de l'établissement et dans son environnement pour l'ensemble des problématiques de l'ASH et, d'une façon générale, pour favoriser la réussite scolaire. Il est un acteur essentiel lors des réunions d'équipe éducative du 1 ^{er} et du 2 nd degré organisées en amont de l'orientation des élèves en SEGPA. Il organise celles qui sont nécessaires, ainsi que les RESS, pour les élèves qui sont affectés dans son établissement.
	MISSIONS	- Assure la coordination des actions pédagogiques mises en œuvre par l'équipe enseignante et est garant de la cohérence d'ensemble du projet de la SEGPA, inscrit dans le projet d'établissement. - Lutter notamment contre le décrochage scolaire des élèves et favorise la scolarisation des élèves en situation de handicap.
	FONCTIONS	Le rôle du directeur est plus particulièrement décrit dans la circulaire n° 2009-060 du 24-04-2009 relative aux orientations pédagogiques pour les enseignements adaptés. Il anime une équipe pluri catégorielle relevant à la fois du 1 ^{er} et du 2 nd degré (PE, PLC et PLP) chargée de remédier aux difficultés scolaires graves et durables des élèves, de leur permettre d'acquérir un maximum de compétences et connaissances du socle commun ainsi que de construire leur projet d'orientation. Il organise et planifie avec son équipe les stages des élèves en milieu professionnel et les activités complémentaires de découverte professionnelle. Il assure la liaison avec les autres établissements et le suivi du devenir des élèves sortis de la SEGPA. Il veille, avec le chef d'établissement, à constituer une équipe pédagogique resserrée, garante de la cohérence, de la continuité et de l'efficacité des enseignements. Il organise et anime la concertation hebdomadaire entre les enseignants intervenant en SEGPA et y associe notamment, au besoin, le conseiller d'orientation-psychologue, l'assistante sociale, le médecin de l'Éducation nationale, l'infirmière, le conseiller principal d'éducation. Pour chaque élève, le directeur établit un bilan annuel, s'appuyant sur les renseignements fournis par le livret de connaissances et de compétences ainsi que sur les résultats aux évaluations spécifiques du champ professionnel. Il le transmet aux familles et à la commission départementale d'orientation si une révision d'orientation est envisagée.
	COMPETENCES	- Connaître le fonctionnement réglementaire d'un établissement du 2 nd degré ; savoir établir une DHG, un budget ; - Avoir une grande capacité d'adaptation et le goût de la communication ; - Dynamiser, impulser des pratiques pédagogiques innovantes ; - Savoir travailler en équipe et créer cette dynamique grâce à la conduite rigoureuse d'un projet reposant sur des indicateurs choisis ; - Avoir de solides connaissances relatives au champ du handicap et de la grande difficulté scolaire ; actualiser sa connaissance des filières professionnelles possibles pour les élèves après la 3 ^{ème} afin de contribuer à solidifier leur projet d'orientation.
CONTEXTE ADMINISTRATI	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du DDEEAS
	NOMINATION	Procédure académique
	RÉGIME HORAIRE	Disponibilité importante liée à la fonction
	RÉGIME DE CONGES	Régime de congés d'un cadre
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Procédure académique
	CONTACT	Martine LE FUR, IEN Bobigny 3 ASH, Tél : 01.43.93.74.34

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°48
	INTITULE DU POSTE	ERSEH
	PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du DASEN, l'enseignant exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission pourra s'exercer à l'échelle d'une à deux circonscriptions du 1 ^{er} degré. Son secteur d'intervention, appelé à être rééquilibré en cas de besoin est arrêté annuellement par le DASEN. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médicosociaux qui y sont implantés.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action de l'ERSEH s'inscrit dans le cadre défini par le décret du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap et la circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé de scolarisation. L'articulation entre ses missions et celles des conseillers à la scolarisation des élèves handicapés (CAS) constitue un point d'appui spécifique au département de la Seine-Saint-Denis. Cette collaboration se concrétisera par votre implication dans la mise en œuvre d'une nécessaire concertation avec ces personnels, organisée sur des temps institutionnalisés et sous la responsabilité de l'IEN ASH.
	MISSIONS	Être l'acteur central des actions conduites en faveur des élèves handicapés et l'interlocuteur privilégié des équipes enseignantes, des élèves, de leur famille ou représentants légaux, pour toutes les démarches en direction de la Maison départementale des personnes handicapées.
	FONCTIONS	En direction de l'élève en situation de handicap : - d'assurer la mise en place du projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé en veillant à sa cohérence et sa continuité ; - de faciliter une communication confiante entre l'élève, sa famille et la MDPH, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par le projet de scolarisation ; - de participer aux EPE de la MDPH sur invitation ; - de veiller aux transitions entre les différents établissements successivement fréquentés ; - de réunir et animer les équipes de suivi de la scolarisation chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an ; - de rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions et de tenir à jour les dossiers ; - de renseigner le GEVA-Sco ; - de renseigner les enquêtes départementales et nationales. Au service de l'institution scolaire: - participer aux commissions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire ; - renseigner et actualiser régulièrement la base départementale de données des AVS-ASH auprès de la DIPASS ; - mettre à disposition de l'IEN ASH et des IEN de circonscription toute information utile sur la situation et le suivi des élèves ; - remettre en fin d'année un rapport d'activités quantitatif et qualitatif des actions menées, des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration envisagées.
	COMPETENCES	- avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement ; - Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ; - Etre efficace dans la gestion de son temps, mettre en place les outils de travail communs et avoir une bonne maîtrise des technologies ; - Avoir développé des qualités de rigueur.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2 CA-SH ;
	NOMINATION	Poste à Avis. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Brigitte Bérenguer - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°49
	INTITULE DU POSTE	Conseiller à la scolarisation
	PLACE DU POSTE	Le conseiller à la scolarisation travaille enfin en lien direct avec les enseignants référents et l'équipe de suivi de la scolarisation, les services de soins ou les intervenants en libéraux, les auxiliaires de vie scolaire ou les emplois vie scolaire éventuellement concernés par la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Les actions des CAS prennent appui sur le référentiel de compétences de la circulaire n°2004-026 du 10/02/2004 et se concrétise par des actions d'aide et de conseil aux enseignants scolarisant des élèves en situation de handicap (entrées à l'école maternelle et élémentaire ; aide à l'élaboration de projet de scolarisation adapté ; mise en place éventuelle du binôme enseignant / AVS).</p> <p>Ces actions sont complémentaires de celles des enseignants référents dans le cadre du recrutement, de la gestion et de l'accompagnement des auxiliaires de vie scolaire pour ce qui concerne le premier degré, à l'échelle de la circonscription.</p>
	MISSIONS	Être un interlocuteur privilégié pour les équipes enseignantes, les élèves et leurs familles notamment dans le cadre des premières scolarisations précédant et préparant l'élaboration d'un dossier MDPH.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter une communication confiante entre l'élève, sa famille et les enseignants référents intervenant dans la circonscription, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par son projet de scolarisation ; - participer aux REE et RESS dans le cadre d'une étroite collaboration avec les enseignants référents ; - rédiger et transmettre les comptes rendus d'observation des élèves et ceux des réunions de travail avec les équipes enseignantes et ou les partenaires. - participer aux réunions de formation ou information organisées par l'IEN ASH ; - participer aux commissions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire ; - collaborer à la tenue de la base de données AVS de la circonscription, sous la responsabilité des enseignants référents ; - mettre à disposition de l'IEN de circonscription et de l'IEN ASH toute information utile sur l'accompagnement des élèves du 1^{er} degré, en amont d'un dossier MDPH ; - remettre en fin d'année un rapport d'activités quantitatif et qualitatif des actions menées ainsi qu'un descriptif des difficultés rencontrées et des pistes envisagées. - gestion des orientations des élèves en situation de handicap en SEGPA ; - participation aux commissions de maintien des GS et CP, pour les élèves en situation de handicap ; - action spécifique auprès d'élèves hautement perturbants (TCC) ; - signalement d'élèves en situation de handicap en danger.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement ; - Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ; - Etre efficace dans la gestion de son temps, mettre en place les outils de travail communs et avoir une bonne maîtrise des technologies ; - Avoir développé des qualités de rigueur.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option A, B, C, D ou E.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à Avis. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	Mme Brigitte Bérenguer - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°50
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- Coordonnateur Technique
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint. Le poste de coordonnateur technique est placé sous la responsabilité directe du directeur académique pour les aspects de coordination.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	L'activité, à temps plein, revêt deux modalités essentielles : - coordination technique : synthèses statistiques sur des dossiers transversaux ; pilotage des interventions pédagogiques. - suivi de plusieurs dossiers pédagogiques : APC, Maîtrise de la langue, sciences
	FONCTIONS	- aider les établissements à développer leurs stratégies en prenant en compte la spécificité des publics qu'ils reçoivent. - accompagner les équipes dans le suivi et l'aide à la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques (notamment ceux en lien avec la grande difficulté scolaire ou destinés aux publics à besoins particuliers). - contribuer à l'état des lieux des pratiques pédagogiques à l'école primaire et au collège afin d'aider à l'élaboration d'une stratégie éducative départementale. Organiser et participer à des animations visant à la communication des informations collectées et à la mutualisation d'outils et de pratiques. - participer à l'élaboration des évaluations départementales en sciences (CM1 et 4 ^e). - aider à la mise en œuvre du Socle commun de compétences et de connaissances en prenant part, en temps que formateur, à des réunions dans les collèges qui expriment la demande en favorisant les liaisons CM2 / 6 ^{ème} et 3 ^{ème} / 2 ^{nde} .
	COMPETENCES	- Connaissance du fonctionnement du système éducatif et des établissements. - Capacité à se situer dans l'institution et par rapport aux partenaires. - Maîtrise pédagogique sur des domaines disciplinaires et transversaux. - Capacité à organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe et en partenariat. - Capacité à analyser, synthétiser et à conduire des projets. - Aptitude à conduire des animations en direction des enseignants. - Bonne maîtrise de l'outil informatique et du tableur. - Enseignant titulaire du 1 ^{er} ou du 2 nd degré
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Secrétariat du DASEN : 01.43.93.73.23 ou ce.93cabient@ac-creteil.fr	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°51
	INTITULE DU POSTE	CPD-EPS
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Animer l'équipe départementale des conseillers pédagogiques EPS de circonscription - Aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux - Contribuer à la formation des instituteurs et des professeurs d'école et des différents participants à l'action éducative de l'école. (extraits B.O n°10 – 10 mars 1994)
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; - participer activement à l'animation des conférences pédagogiques ; - assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ; - apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; - aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; - jouer un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs ; - accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés ; - participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; - conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ; - assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ; - apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté.
	COMPETENCES	<p>Parfaite connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux enfants des écoles maternelles et élémentaires - de l'environnement éducatif de l'école - du dynamisme, du sens des contacts et des responsabilités, l'esprit d'équipe ainsi qu'un bon état de santé. (extraits B.O n°10 – 10 mars 1994)
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF options EPS.
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés</p>
CONTACT	Mme Véronique MOREIRA- IEN en charge de l'EPS au 01 48 23 90 80	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°52-1
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- CPD-Musique Chargé(e) de mission « Éducation artistique et culturelle » pour le 1^{er} degré et les dispositifs de classe à horaires aménagés 1^{er} et 2nd degrés
	PLACE DU POSTE	Le CPD exerce des fonctions de conseiller pédagogique auprès d'un IEN en charge d'une mission départementale. Il fait partie à ce titre du pôle pédagogie et axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur.
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la définition et au pilotage des actions départementales en lien avec le parcours d'éducation artistique et culturelle - Assurer un suivi, une analyse et une évaluation des dispositifs partenariaux (mutualisation d'outils et de pratiques) - Conduire le dossier des classes à horaires aménagés artistiques, en collaboration avec les IA-IPR des disciplines concernées - Assurer l'ensemble de la mise en œuvre du suivi et de l'accompagnement des classes à PAC 1^{er} degré - Collaborer avec les partenaires institutionnels et les structures et associations culturelles : DRAC, du Conseil général, les conservatoires de musiques, de danse et théâtre ... - Coordonner l'équipe des conseillers pédagogiques en arts visuels et en éducation musicale - Participer aux actions de formation dans le domaine des arts et de la culture dans le cadre du plan départemental - Le cas échéant, représenter la DSDEN lors de comités de pilotage partenariaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des institutions (Éducation nationale, DRAC, Conseil Général, Municipalité...) et du fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques spécialisés. - Être en mesure de prendre en compte les différentes dimensions du partenariat artistique et culturel (pédagogique, politique, administratif...). - Disposer de qualités relationnelles et savoir travailler avec des organisations ou fonctionnements différents de ceux de l'Éducation nationale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF, de préférence spécialisé en éducation musicale.
	NOMINATION	Poste à Profil.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire + politique ville) Mission Éducation artistique et culturelle au 01 43 93 74 39	

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°52-2
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- CPD-Musique-CPEM
	PLACE DU POSTE	Le CPD exerce des fonctions de conseiller pédagogique auprès d'un IEN en charge d'une mission départementale. Il fait partie à ce titre du pôle pédagogie et axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré. Placé sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission « Éducation artistique et culturelle » le CPEM exerce ses missions départementales sur un territoire correspondant plusieurs circonscriptions. Le poste est rattaché administrativement à l'une des circonscriptions implantée dans ce territoire.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CPEM s'inscrit dans le cadre de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN 93. Conseiller des IEN chargés de circonscription pour l'ensemble des actions relevant du parcours artistique et culturel, l'action du CPEM vient renforcer les équipes de circonscription et participe de la réussite scolaire de tous les élèves.
	MISSIONS	Les conseillers artistiques contribuent à la définition et à la mise en œuvre du plan départemental pour le développement des enseignements et des activités artistiques et culturelles à l'école.
	FONCTIONS	Ils assurent principalement une mission d'ordre pédagogique se déclinant selon trois axes : - Formation des enseignants du 1 ^{er} degré, accompagnement des programmes et information - Coordination des actions artistiques et culturelles impliquant ou non des partenariats - Contribution aux dispositifs et aux projets de l'institution.
	COMPETENCES	- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des institutions - Être en mesure de prendre en compte les différentes dimensions des partenariats artistiques et culturels (pédagogique, politique, administratif...) - Disposer de qualités relationnelles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF, de préférence spécialisé en éducation musicale.
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire + politique ville) Mission Éducation artistique et culturelle au 01 43 93 74 39	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°53
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- CPD-Arts visuels-CPAV
	PLACE DU POSTE	Le CPD exerce des fonctions de conseiller pédagogique auprès d'un IEN en charge d'une mission départementale. Il fait partie à ce titre du pôle pédagogie et axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré. Placé sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission « Éducation artistique et culturelle » le CPAV exerce ses missions départementales sur un territoire correspondant plusieurs circonscriptions. Le poste est rattaché administrativement à l'une des circonscriptions implantée dans ce territoire.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CPAV s'inscrit dans le cadre de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN 93. Conseiller des IEN chargés de circonscription pour l'ensemble des actions relevant du parcours artistique et culturel, l'action du CPAV vient renforcer les équipes de circonscription et participe de la réussite scolaire de tous les élèves.
	MISSIONS	Les conseillers artistiques contribuent à la définition et à la mise en œuvre du plan départemental pour le développement des enseignements et des activités artistiques et culturelles à l'école.
	FONCTIONS	Ils assurent principalement une mission d'ordre pédagogique se déclinant selon trois axes : - Formation des enseignants du 1 ^{er} degré, accompagnement des programmes et information - Coordination des actions artistiques et culturelles impliquant ou non des partenariats - Contribution aux dispositifs et aux projets de l'institution.
	COMPETENCES	- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des institutions - Être en mesure de prendre en compte les différentes dimensions des partenariats artistiques et culturels (pédagogique, politique, administratif...) - Disposer de qualités relationnelles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF, de préférence spécialisé en arts visuels.
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire + politique ville) Mission Éducation artistique et culturelle au 01 43 93 74 39	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°54
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- CPD-ASH-SEGPA
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants en SEGPA et notamment les débutants
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire, au collège en particulier, et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats - Participer activement à la formation de tous les enseignants, notamment débutant en ASH et non spécialisés nommés sur postes E ou F, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Participer à l'accompagnement réglementaire des stagiaires CAPA-SH inscrits dans les options D, E, F, ou G, et contribuer à leur parcours de formation pour l'obtention de cette certification - Apporter son concours au suivi des projets de fonctionnement des SEGPA au sein des collèges et des diverses autres unités pédagogiques relevant de la circonscription (école interne du foyer de l'enfance, unité d'enseignement en maison d'arrêt, au centre éducatif fermé, ateliers PJJ...) - Animer divers groupes de travail, notamment de directeurs, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Participer à la formation continue des personnels mis à disposition des CMPP - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire, au collège en particulier, et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats extérieurs
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - aimer travailler en équipe, - être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaire du CAFIPEMF et du CAPA-SH de préférence option F - avoir une expérience d'enseignant spécialisé en collège
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Madame LEFUR IEN-Bobigny 3 ASH: secrétariat : 01.43.93.74.34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°55
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- CPD-ASH milieu ordinaire
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil auprès des débutants et, pour cela, avoir une expérience d'enseignant spécialisé en collège
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire, au collège en particulier, et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats extérieurs - Participer activement à la formation de tous les enseignants, notamment débutant en ASH et non spécialisés nommés sur postes E ou F, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Participer à l'accompagnement réglementaire des stagiaires CAPA-SH inscrits dans les options D, E, F, ou G, et contribuer à leur parcours de formation pour l'obtention de cette certification - Apporter son concours au suivi des projets de fonctionnement des SEGPA au sein des collèges et des diverses autres unités pédagogiques relevant de la circonscription (école interne du foyer de l'enfance, unité d'enseignement en maison d'arrêt, au centre éducatif fermé, ateliers PJJ...) - Animer divers groupes de travail, notamment de directeurs, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Participer à la formation continue des personnels spécialisés mis à disposition des CMPP
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - aimer travailler en équipe, - être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	-Etre titulaire du CAFIPEMF et CAPSAIS ou du CAPA-SH option A, B, C ou D avec valence autisme de préférence ou E - avoir une expérience d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles sensoriels, moteurs, des troubles envahissants du développement ou des troubles spécifiques du langage ;
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Brigitte BERENGUER - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°56
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- CPD-ASH-STRUCTURES
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants, débutants ou titulaires.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques des enseignants des écoles de la ville et des enseignants des unités d'enseignement de la circonscription. Contribuer à leur diffusion - Participer activement à la formation de tous les enseignants de la circonscription mais également des débutant en ASH et non spécialisés nommés sur postes spécialisés, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. - Participer à l'accompagnement réglementaire des stagiaires CAPA-SH inscrits dans les options A, B, C, D, E, F, ou G, et contribuer à leur parcours de formation pour l'obtention de cette certification. Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée. - Apporter son concours au suivi des projets pédagogiques des enseignants de la circonscription. Dynamiser les pratiques de projet. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Participer à la formation initiale et continue des enseignants de la ville d'Aubervilliers et des enseignants spécialisés des unités d'enseignement
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - être capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion d'adulte - être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaire du CAFIPEMF et du CAPA-SH - avoir une expérience d'enseignant spécialisé
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme PLET Caroline IEN Aubervilliers 2+ ASH au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°57
	INTITULE DU POSTE	Adjoint pôle pédagogie-Chargé de mission auprès de l'IEN chargé de la Politique de la Ville, de l'Education prioritaire et de l'Egalité des chances
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'IEN chargé de la Politique de la ville, de l'Education prioritaire et de l'égalité des chances, le chargé de mission met en œuvre les orientations arrêtées et accompagne les coordonnateurs de réseau d'éducation prioritaire et les partenaires de la mission.
	MISSIONS	Assister l'IEN en charge de la politique de la ville pour la coordination et l'animation des réseaux de l'Education prioritaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - suivi et évaluation des dispositifs relevant de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. - animation de l'équipe des coordonnateurs de réseau ; - circulation de l'information relative à la mission ; - suivi de l'accompagnement éducatif, accompagnement des équipes, formation ; - instruction et diffusion des documents de travail ; - suivi des dossiers, - participation aux réunions institutionnelles ; - actualisation et suivi des liaisons avec les partenaires de l'E.N. (services de l'état, collectivités territoriales, associations) ...
	COMPETENCES	Le poste nécessite une sensibilisation et des compétences liées aux problématiques et aux dispositifs de la politique de la ville.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Poste ouvert à tout enseignant du 1^{er} et 2^{ème} degré. - Une expérience antérieure de coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire ou de professeur supplémentaire des réseaux en éducation prioritaire est souhaitée
	NOMINATION	Poste à Profil
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 au 01 43 93 74 39	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°58
	INTITULE DU POSTE	Adjoint pôle pédagogie – CPD Coordonateur TICE départemental
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint. Le poste d'animateur TICE est placé sous la responsabilité directe de l'IEN-TICE. Il est implanté à Villepinte.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	- Développer l'usage pédagogique des technologies de l'information et de la communication. - Coordonner les actions des animateurs TICE, organiser leurs formations
	FONCTIONS	- assister l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la coordination de l'usage des TICE dans les écoles : il s'agit à la fois d'assumer la responsabilité d'actions de formation, de suivre les dispositifs expérimentaux, de faciliter le choix des outils mis à la disposition des écoles et de veiller à la mise en œuvre du B2i. - assurer à mi-temps auprès de la circonscription de Villepinte les fonctions d'animateur TICE.
	COMPETENCES	- maîtrise des TICE et de leur application à l'enseignement du 1 ^{er} degré, - solide compétence pédagogique.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Détenir le CAFIPEMF
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).
	CONTACT	Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Mme Caroline PLET - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°59
	INTITULE DU POSTE	Adjoint pôle pédagogie-Chargé de mission auprès de l'IEN chargé de la mission maternelle et du suivi des PES renouvelés
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis de l'IEN-A ou d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La mise en œuvre de la scolarisation des élèves de moins de trois ans nécessite un accompagnement pédagogique que le chargé de mission réalise.
	MISSIONS	Assister l'IEN en charge de la mission maternelle et du suivi des PES renouvelés
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - participation aux formations départementales ou de circonscription mises en œuvre par l'IEN maternelle - suivi des PES en renouvellement et participation aux actions de formation en leur direction - participation à la formation à distance sur le pôle maternelle - aide à la mise en œuvre départementale du projet académique maternelle
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances spécifiques du fonctionnement pédagogique de l'école maternelle - expérience de formateur à transférer dans le suivi spécifique des PES en renouvellement - capacité à collaborer avec l'IEN sur des outils de formation à l'intention des référents « maternelle » de circonscription - compétences informatiques pour la mise en forme d'outils de formation et d'animation de la plate forme de formation à distance
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre PIMF
	NOMINATION	Poste à Profil. Mobilisation du temps de décharge de PIMF
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. Annie TALAMONI - IEN MISSION MATERNELLE au 01 43 93 71 68	


FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°60
	INTITULE DU POSTE	Adjoint pôle pédagogie-CPD GRH et CPC Généraliste
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis de l'IEN-A ou d'un DASEN adjoint. Le CPC Généraliste + GRH est placé sous l'autorité de l'IEN de Bobigny 5 chargé de la mission départementale GRH.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Les missions s'exercent dans deux directions: - au sein de la circonscription de Bobigny 5 (et Bobigny 1 pour les projets communs à l'ensemble de la commune) pour les fonctions de CPC généraliste, - dans la totalité du département pour le suivi et l'accompagnement des personnels enseignants affectés sur PACD/PALD et/ou rencontrant des difficultés temporaires ou durables dans l'exercice du métier.
	FONCTIONS	<u>Comme CPC généraliste:</u> - Conception et suivi de projets pédagogiques pour Bobigny 5 (deux groupes scolaires Eclair) ; partenariat avec l'équipe de circonscription de Bobigny 1 ; - Accompagnement, suivi des enseignants débutants T1 et T2 ; - Aide à la préparation au CAFIPEMF ; - Participation aux groupes d'appui et commissions organisées par la circonscription. <u>Comme CPD-GRH :</u> - Le CPC prend en compte les questionnements et les demandes des enseignants qui le sollicitent et élabore un projet d'accompagnement personnalisé visant le renforcement des compétences pédagogiques et la prise en compte des exigences institutionnelles. - Il apporte les conseils de conduite de carrière pouvant s'avérer nécessaires. - Il oriente vers les services de médecine de prévention si besoin. - Il conçoit et met en œuvre des modules de formation (en partenariat avec des P.ESPE, des formateurs de circonscription...) répondant aux difficultés rencontrées par les collègues sur le terrain.
	COMPETENCES	- capacité d'écoute et de dialogue indispensable pour comprendre les situations complexes et toujours singulières des personnels éprouvant des difficultés en situation d'exercice face à élèves - capacité pour la communication avec les IEN de circonscription, les directeurs d'école, les services de gestion du personnel, le service de médecine de prévention, l'UPEC, l'équipe de circonscription de Bobigny 1
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Enseignant titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à Profil. Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).
CONTACT	Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. M. Pascal OTZENBERGER - IEN MISSION GRH au 01 43 93 74 44	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°61
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- Arts 2nd degré
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	L'action s'inscrit dans le cadre du projet académique et de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN 93. Les missions, particulièrement diversifiées, sont d'ordre pédagogique et technique
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la mission départementale « Éducation artistique et culturelle » pour contribuer au pilotage des actions. - Travailler en équipe avec les conseillers du pôle pédagogie de la DSDEN en fonction des dossiers partagés (par exemple : suivi des parcours « La culture et l'art au collège »). - Accompagner les actions de liaison 1^{er}/2nd degré. - Apporter son concours aux équipes éducatives des collèges dans l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets artistiques et culturels ou en lien avec l'enseignement de l'histoire des arts. - Participer aux groupes de travail de la DAAC : s'engager dans la politique de réflexion académique, établir des bilans, des outils d'évaluation. Recenser les dossiers en tableaux de bord pour une mise en conformité des données DSDEN/DAAC, représenter la DSDEN en commission académique de validation des projets. - Assurer la liaison et la collaboration avec les IA-IPR de discipline selon les dossiers. - Accompagner les professeurs de collège dans la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques nationaux et départementaux en assurant une fonction d'aide et de conseil. - Assurer un suivi, une analyse et une évaluation des dispositifs partenariaux (mutualisation d'outils et de pratiques). - Le cas échéant, représenter la DSDEN lors de comités de pilotage partenariaux et promouvoir les ressources et les propositions de partenariat. <p>En fonction des dossiers, collaborer avec les services du Conseil général : Direction de la Culture, du Patrimoine, des Sports et Loisirs / Direction des Services d'Archives / Direction de l'Éducation et de la Jeunesse / Direction de l'Aménagement et du Développement.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du fonctionnement du collège. - Être en mesure de prendre en compte les différentes dimensions du partenariat artistique et culturel (pédagogique, politique, administratif...). - Avoir des qualités relationnelles et être ouvert à des organisations ou fonctionnements différents de ceux de l'Éducation nationale.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF généraliste ou spécialisé.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire + politique ville) Mission Éducation artistique et culturelle au 01 43 93 74 39

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°62
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- Sciences et EDD
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Suivi de plusieurs dossiers, dont celui de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ainsi que de l'enseignement mathématique et scientifique , ceci dans le cadre de groupes de travail, de commissions au niveau du département ou de l'académie ;
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - aider les établissements à développer leurs stratégies prenant en compte la spécificité des publics qu'ils reçoivent. - accompagner les équipes dans le suivi et l'aide à la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques (notamment ceux en lien avec la grande difficulté scolaire ou destinés aux publics à besoins particuliers). - contribuer à l'état des lieux des pratiques pédagogiques à l'école primaire et au collège afin d'aider à l'élaboration d'une stratégie éducative départementale. - Organiser et participer à des animations visant à la communication des informations collectées et à la mutualisation d'outils et de pratiques. - participer à l'élaboration des évaluations départementales en sciences (en CM1 et en 4^e). - impulser la mise en place d'actions permettant aux enseignants, des 1^{er} et 2nd degrés, de pleinement s'approprier les problématiques de l'EEDD. - aider à la mise en œuvre du Socle commun de compétences et de connaissances en prenant part, en temps que formateur, à des réunions dans les collèges qui expriment la demande en favorisant les liaisons CM2 / 6^{ème} et 3^{ème} / 2^{nde}.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif et des établissements. - Capacité à se situer dans l'institution et par rapport aux partenaires. - Maîtrise pédagogique sur des domaines disciplinaires et transversaux (EEDD, culture mathématique et scientifique). - Capacité à organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe et en partenariat. - Capacité à analyser, synthétiser et à conduire des projets. - Aptitude à conduire des animations en direction des enseignants. - Bonne maîtrise de l'outil informatique et du tableur.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Enseignant titulaire
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Monsieur Christian Chaudun IEN chargé de la mission Sciences 01.43.11.22.30 Monsieur Jean-michel Le bai IEN chargé de la mission EDD 01 43 60 33 451	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°63
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- Maîtrise de la langue et citoyenneté
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Assister les IEN en charge des missions concernées pour la construction et la coordination des actions pédagogiques et d'accompagnement des enseignants dans le cadre de la maîtrise de la langue et de l'éducation à la citoyenneté
	FONCTIONS	- suivi des actions pédagogiques dans le cadre des missions du poste - construire des actions de formation - conseil auprès des équipes éducatives du 1 ^{er} et du 2 nd degré - suivi du Concours National de la Résistance et de la Déportation
	COMPETENCES	- Capacité de communication à l'égard des équipes éducatives - Capacité de formation - Connaissance du système éducatif - Capacité d'organisation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Enseignant titulaire
	NOMINATION	Poste à Profil
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	Monsieur Pinon-David IEN chargé de la mission maîtrise de la langue 01.43 08 19 82 Monsieur Gorez, IEN chargé de la mission maîtrise de la langue 01 49 32 12 29 Monsieur Mignot, IEN chargé de la mission citoyenneté 01 48 54 68 44

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°64
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- Coordonateur scolarisation des ENAA et mission parentalité
	PLACE DU POSTE	Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré, basée à la DSDEN. Placée sous la responsabilité directe du directeur académique, le pôle pédagogie axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre du projet départemental d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1 ^{er} et 2 nd degré, le coordonnateur aide à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France et coordonne les structures d'accueil du premier degré et du second degré.
	MISSIONS	Sous l'autorité d'un inspecteur 1 ^{er} degré et d'un inspecteur IO, le coordonnateur pilote personnellement la coordination des structures du premier degré sur la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France et veiller à la scolarisation des EANA dans le 1 ^{er} et 2 nd degré.
	FONCTIONS	Le rôle du coordonnateur départemental se compose ainsi : Sous l'autorité des inspecteurs chargés des missions de scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France : - en relation avec les partenaires qui interviennent en direction de ces publics, organiser le recensement et le suivi des élèves de CLIN. - accompagner par des conseils et une aide pédagogique les enseignants de CLIN, ainsi que les enseignants des classes ordinaires accueillant des enfants nouveaux arrivants. - identifier les besoins de formation dans ces domaines des enseignants du département et concevoir et organiser en liaison avec le CASNAV les actions de formations et d'animations pédagogiques. - organiser le recensement et le suivi des élèves d'UPE2A. - accompagner par des conseils et une aide pédagogique les enseignants d'UPE2 A, ainsi que les enseignants des classes ordinaires accueillant EANA. - identifier les besoins de formation dans ces domaines des enseignants du département et concevoir et organiser en liaison avec le CASNAV les actions de formations et d'animations pédagogiques. - être en relation avec les partenaires (CIO, associations) qui interviennent en direction de ces publics.
	COMPETENCES	-apprécier le travail d'équipe -disponibilité, écoute et adaptabilité - connaissances des publics divers (1 ^{er} degré, 2nd degré)
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- CAFIPEMF - Certification complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde - Une expérience d'enseignement en UPE2A
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à Profil.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	Mme Muriel LEDUC – IEN-IO DDSSEN au 01 43 93 73 39 Mme Diane ZARKOUT - IEN Circonscription Saint-Denis au 01 42 43 21 37

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°65
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- Soutien pour la scolarisation des enfants du voyage
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Rattachés à l'inspection académique, les enseignants retenus sont amenés à intervenir sur toute circonscription et école ou collèges concernés, en fonction de besoins reconnus. En lien avec l'IEN-adjoint, le chargé de mission départemental (MIDAP) et le CASNAV.
	FONCTIONS	La mission du pôle ressource et de soutien à la scolarisation des enfants du voyage se décline selon trois objectifs majeurs. ➤ Développer la scolarisation de l'école maternelle au collège en lien avec : - les IEN, les directeurs d'écoles, les chefs d'établissements et les conseillers d'orientation psychologues, - les associations et les mairies. ➤ Accompagner la scolarité auprès des équipes et des familles : - soutien aux projets pédagogiques, - lien entre les équipes éducatives et les familles, - information sur les cultures des gens du voyage. ➤ Améliorer la continuité scolaire selon quatre axes : - l'assiduité, - le suivi de scolarité des élèves itinérants, - les liaisons GS/CP et CM2/6 ^{ème} - la parentalité
	COMPETENCES	- enseignants ayant si possible acquis une expérience dans plusieurs cycles de l'école primaire. - L'exercice dans le cadre d'une CLIN ou d'un poste E constitue un atout, - solide réflexion pédagogique, d'une capacité d'organisation de leur travail et d'adaptation à des environnements pédagogiques divers, ainsi que des qualités relationnelles requises pour le travail en équipe et en partenariat
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- CAFIPEMF - Certification complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde - Une expérience d'enseignement en CLIN
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme Diane ZARKOUT, IEN Aubervilliers-1 au 01 48 33 27 62	

FICHE DE POSTE Année 20142015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°66
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie-Mission parentalité
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint. Le chargé de mission se déplace dans tout le département de Seine-Saint-Denis. Le cas échéant, il peut être amené à se déplacer en Ile-de-France.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Les missions portent sur l'ensemble des thématiques et des actions contribuant à favoriser et à consolider le lien entre l'école, le collège et les parents dans le cadre général des priorités nationales et académiques mises en œuvre par la DSDEN.
	FONCTIONS	En lien avec les différents services départementaux concernés et les partenaires institutionnels et associatifs, les fonctions sont les suivantes : - en coopération avec les différents services de la DSDEN concernés et particulièrement la mission éducation prioritaire et politique de la Ville, assurer le développement, le suivi et l'animation des différents dispositifs d'aide à la Parentalité scolaire dans les écoles et les collèges du département ; - identifier les besoins et accompagner les équipes des circonscriptions, écoles et collèges par des conseils et une aide dans la mise en œuvre de ces dispositifs ou de toute action portant sur les relations parents/école ; - animer des groupes de travail et des réunions, élaborer des outils de formation et d'animation, établir des enquêtes, participer aux différents groupes de pilotage régional, académique et départemental et établir un bilan annuel des actions conduites.
	COMPETENCES	- expérience dans le pilotage de dispositifs spécifiques (REP, réseau éclair, liaison école / collège, coordonnateur de réseau ou d'une mission départementale) ; - bonne connaissance du système éducatif du premier et du second degré ; - pratique de projets partenariaux ; - capacités d'organisation dans le travail et des qualités relationnelles requises pour un travail en partenariat ainsi que des compétences d'animation et de formation ; - qualités rédactionnelles et de synthèse.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ouvert à des enseignant du 1 ^{er} ou du 2 nd degré, le poste ne nécessite pas la possession d'un diplôme ou d'une formation particulière, à l'exception si possible, d'une expérience de la formation d'adultes.
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. ZAMUNER- IEN en charge de la parentalité au 01 48 33 74 39	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°67
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- LANGUES VIVANTES
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Conseil des équipes d'école pour garantir la continuité et la cohérence des apprentissages en langues vivantes
	FONCTIONS	Pédagogie : - de ponctuelle aux enseignants - Enrichissement du site de l'IA - Promotion des centres de ressources en langues vivantes - Elaboration de documents pédagogiques (document passerelle...) Formation : - Elaboration du cahier des charges de la formation continue - Participation à la formation des enseignants du premier degré : animations pédagogiques, stages filés, stages massés ; stages de liaison... - Accompagnement des enseignants qui s'engagent dans l'enseignement des langues vivantes - Formation et suivi des assistants et des intervenants extérieurs - Participation aux sessions d'habilitations provisoires et définitives Suivi du projet départemental : - Participation aux travaux du groupe départemental de pilotage des LV - Suivi de la carte des langues - Participation aux travaux du groupe académique des CPD LV - Traitement de l'évaluation départementale de fin de CM2 - Suivi de l'application informatique
	COMPETENCES	- Maîtriser l'informatique pour en exploiter les aspects pédagogiques relatifs aux langues vivantes - Animer des groupes de travail - Impulser une démarche de projet - travailler en équipe
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Maîtriser l'informatique pour en exploiter les aspects pédagogiques relatifs aux langues vivantes - Animer des groupes de travail - Impulser une démarche de projet - travailler en équipe
	NOMINATION	Poste Profil.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Mme DE LARRINAGA-IEN chargé des langues vivantes au 01-43-30-29-96	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°68
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- CT EPS 2nd degré
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Assister l'IA-IPR EPS pour la construction et la coordination des actions pédagogiques et d'accompagnement des enseignants.
	FONCTIONS	- suivi des actions pédagogiques dans le cadre de l'EPS - construire des actions de formation - conseil auprès des équipes éducatives du 1 ^{er} et du 2 nd degré
	COMPETENCES	- Capacité de communication à l'égard des équipes éducatives - Capacité de formation - Connaissance du système éducatif - Capacité d'organisation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Poste plutôt ouvert aux enseignants d'EPS du 2 nd degré
	NOMINATION	Poste à Profil
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	Mme F. MONCADA DAASEN en charge de l'EPS au 01-43-93-71-67

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°69
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- COORDONNATEUR DES DISPOSITIFS RELAIS ET NOUVELLES CHANCES
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré.
	MISSIONS	Accompagner et suivre la mise en œuvre des dispositifs relais et nouvelles chances au niveau départemental et veiller à leur inscription dans la politique académique de lutte contre le décrochage scolaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - participer à l'expertise des dossiers d'élèves présentés en commissions d'admission ; - accompagner l'organisation fonctionnelle et pédagogique des dispositifs relais et nouvelles chances ainsi que la mise en place de partenariats ; - mettre en synergie les dispositifs relais et nouvelles chances avec l'ensemble de la politique départementale et académique de lutte contre le décrochage scolaire ; - conduire des temps d'animation pédagogique à destination des équipes de dispositifs relais et nouvelles chances ; - mettre en place des temps de formation à destination des équipes de dispositifs relais et nouvelles chances ; - développer un travail pluripartenarial (lien avec les assistants sociaux, conseillers d'orientation...) autour du suivi des élèves accueillis au sein des dispositifs ; - veiller à la bonne lisibilité des dispositifs sur l'ensemble du département et de l'académie.
	COMPETENCES	Le candidat devra avoir une bonne connaissance du fonctionnement des établissements scolaires et des publics en difficulté
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Poste à Profil
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. LEMOIGNE IEN-IO en charge des dispositifs relais au 01-43-93-73-40	


FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°70
	INTITULE DU POSTE	Adjoint pôle pédagogie – Chargé de Mission Vie Scolaire pour le 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint. Le poste de chargé de mission Vie scolaire est placé sous l'autorité directe du DASEN adjoint et du Proviseur vie scolaire. Il suppose un travail en étroite collaboration avec l'IEN-A et les conseillères techniques santé/social
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La Mission Vie Scolaire est chargé de l'observation du climat scolaire et de la prévention et du traitement des situations de violence en milieu scolaire
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les équipes face à des élèves dits « hautement perturbants » - Aider les équipes à analyser les situations de ces élèves
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au recueil et au traitement des informations et des incidents envoyés à la mission vie scolaire - Intervenir dans les écoles et établissements secondaires pour : <ul style="list-style-type: none"> → Aider les enseignants démunis devant des élèves affectés de troubles graves du comportement → Apporter un appui aux équipes confrontées à des faits d'incivilité et de violence ou de décrochages scolaires significatifs perturbant le fonctionnement de l'école ou de l'établissement → Intervenir dans des situations de crises et de suivi de crise → Répondre à des demandes individuelles - Maintenir la collaboration avec l'IEN en charge des élèves « hautement perturbants » - Présence et disponibilité dans les circonscriptions sans médiateur prévention violence en poste
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Discrétion, confidentialité - Disponibilité - Réactivité en cas d'incident grave ou sensible - Capacité rédactionnelle Capacité de médiation Disponibilité et adaptabilité au contexte d'intervention en milieu scolaire
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. DEMORGON, PVS au 01-43-93-73-62	


FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°71
	INTITULE DU POSTE	Adjoint pôle pédagogie – Chargé de Mission Vie Scolaire pour le 2nd degré
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint. Le poste de chargé de mission Vie scolaire est placé sous l'autorité directe du DASEN adjoint et du Proviseur vie scolaire. Il suppose un travail en étroite collaboration avec l'IEN-A et les conseillères techniques santé/social
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La Mission Vie Scolaire est chargé de l'observation du climat scolaire et de la prévention et du traitement des situations de violence en milieu scolaire
	MISSIONS	Assister le proviseur vie scolaire afin de porter les trois axes de la mission vie scolaire : gérer l'observatoire de la violence en milieu scolaire, accompagner les établissements et les circonscriptions en réponse aux incidents signalés, participer à la pacification du climat scolaire
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au recueil et au traitement des informations et des incidents envoyés à la mission vie scolaire - Assurer le suivi des informations préoccupantes et développer les actions éducatives de la mission - En ce qui concerne l'enfance en danger, réception et traitement des informations préoccupantes. Vous travaillerez en particulier avec les médecins, les infirmières et les assistantes sociales scolaires. - Conseil et aide aux équipes en collaboration étroite avec la CRIP et le Parquet. - Développement d'animations et de formation qui permettent notamment aux nouveaux personnels de connaître les procédures de protection de l'enfance. - Traitement des informations préoccupantes et appui aux établissements et aux IEN sur cette problématique - Participer à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire par de sanctions de formation et de sensibilisation - Intervention sur site pour un appui psychologique auprès des personnels - Organisation et suivi du dispositif « Jeunes et Justice » - Maintenir la relation de travail avec les autres services de la DSDEN (Médecins, Infirmières et AS), les IEN - Maintenir les partenariats avec la Mission prévention de la violence du CG et la CRIP
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Discrétion, confidentialité - Disponibilité - Réactivité - Capacité rédactionnelle
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	M. DEMORGON, PVS au 01-43-93-73-62

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°72
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- Membre du PPSO pour le 1^{er} degré
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le Pôle Pédagogique de Suivi et d'Orientation (PPSO) est constitué d'une équipe pluridisciplinaire (COP, AS, Enseignant) destinée à suivre les élèves en rupture scolaire. Le soutien administratif du PPSO est assuré par la Division des élèves.
	MISSIONS	L'enseignant du 1 ^{er} degré contribue au retour à l'assiduité des écoliers en particulier, en application de la loi 2013-108 du 31-01-13, mais collabore au sein de l'équipe à l'étude de situations plus larges.
	FONCTIONS	L'enseignant du PPSO devra assurer : - L'expertise des dossiers individuels de suivi de l'assiduité des élèves. - Le lien avec les écoles, les familles, avec les partenaires de soins, sociaux ou éducatifs. - La recherche de retour à l'assiduité des élèves par un dialogue réajusté entre les parents et l'école. - La réception des familles, avec la responsable du bureau des écoliers.
	COMPETENCES	- Sens de la relation, savoir éviter ou gérer les situations difficiles - Savoir travailler en équipe - Sens de l'organisation - Connaissance du système scolaire, de ses partenaires, - Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, EXCEL)
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Poste à Profil
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. LEMOIGNE IEN-IO en charge du PPSO au 01-43-93-73-40 Madame LEFUR IEN-Bobigny 3 ASH: secrétariat : 01.43.93.74.34	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°73
	INTITULE DU POSTE	Animateur-TICE de circonscription et coordonateur BE1D
	PLACE DU POSTE	<p>Le poste fait partie du pôle pédagogie. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré, basée à la DSDEN. Placée sous la responsabilité du directeur académique, le pôle pédagogie axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré sous la responsabilité des IEN (1^{er} ou 2nd degré).</p> <p>Le poste d'animateur TICE coordonateur des applications est placé sous la responsabilité directe de l'IEN-TICE.</p>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Poste d'animateur chargé de la coordination des applications des TICE dans la gestion pédagogique et administrative des écoles et de la mise en réseau des écoles du 1 ^{er} degré. Ce poste est implanté à la DSDEN.
	MISSIONS	La priorité de la personne nommée à ce poste sera l'information, l'animation et la formation des directeurs d'école pour la mise en œuvre de BE1D.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - assister l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la coordination de l'usage des TICE dans les écoles : il s'agit à la fois d'assumer la responsabilité d'actions de formation et de suivre les dispositifs expérimentaux. - promouvoir l'accès aux réseaux de communication (usage d'intranet, messagerie...), diffuser et accompagner les applications destinées à l'administration des écoles et suivre le développement des ENT. - assurer à mi-temps auprès la circonscription de Romainville/Les Lilas/Le Pré saint Gervais les fonctions d'animateur TICE.
	COMPETENCES	La maîtrise des TICE et de leur application à l'enseignement du 1 ^{er} degré, une solide compétence pédagogique.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Détenir le CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des AFTICE
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Caroline PLET - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 73 95	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°74
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- Chargé de mission auprès du pôle ressource ASH
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le chargé de mission pour le suivi de la scolarisation des élèves handicapés, exerce ses fonctions, à temps plein, sous la responsabilité de l'IEN-ASH, responsable du pôle handicap départemental.
	MISSIONS	Il assure auprès de l'IEN-ASH, chargé de la scolarisation des élèves en situation de handicap, la coordination de la mise en œuvre des moyens matériels et technologiques accompagnant la scolarité des élèves en situation de handicap ainsi que le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le cadre de la cellule de veille.
	FONCTIONS	<p>► Accompagnement de l'attribution du matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagner les enseignants référents dans la mise en place du matériel attribué par la CDAPH auprès des enseignants du 1er et du 2nd degré ainsi que dans la maîtrise du matériel technologique en lien avec les conseillers départementaux et les AFTICE ; • S'informer sur l'évolution des nouvelles technologies, les expérimenter en lien avec les conseillers départementaux et en proposer la présentation sur le site de la circonscription ; • Contribuer au suivi des adaptations matérielles lors d'un changement d'établissement ; • Gérer administrativement le matériel en liaison avec les services (convention, suivi) ; <p>► Information et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cellule d'information au service des familles et des professionnels ; • Participer au développement du centre de ressources départemental, élaborer des outils d'information et de documentation en direction des familles et des professionnels ; • Assurer la permanence de la cellule de veille de la solarisation des élèves handicapés ; • Etre l'interlocuteur privilégié des ERSEH lors des affectations en CLIS et en ULIS ; • Contribuer aux actions de formation inscrites dans le PDF et participer aux actions de formation. <p>► Suivi du dispositif de scolarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi des enquêtes ministérielles, procéder au recueil et à l'organisation des données statistiques relatives à la scolarisation des élèves handicapés, contribuer à leur analyse ; • Tenir à jour, en lien avec les enseignants référents, le tableau de bord de la scolarisation des élèves en situation de handicap et assurer, auprès de l'IEN-ASH référent, la préparation du rapport annuel concernant la scolarisation des élèves handicapés ainsi que la logistique afférente ; • Organiser les réunions du groupe technique départemental.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du CAPA-SH quelle que soit l'option et éventuellement posséder le CAFIPEMF ; • Connaître la législation en vigueur relative au système éducatif, au fonctionnement des structures sanitaires, médico-sociales et de la maison départementale des personnes handicapées ; • Avoir l'esprit d'initiative et de l'intérêt pour la recherche en matière d'adéquation apprentissages/compensation du handicap par des aides technologiques ; • Connaître le rôle des associations de parents d'enfants handicapés ; • Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; • Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; • Avoir de solides compétences en informatique, savoir utiliser divers logiciels permettant la réalisation de documents pour diffusion et d'en accompagner l'exploitation pédagogique ; • Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Eventuellement détenir le CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à Profil
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire hebdomadaire.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p>
CONTACT	Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Mme Brigitte Bérenguer - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°75
	INTITULE DU POSTE	Référent du pôle pédagogie- Coordonateur SAPAD
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'Education nationale relatives à la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé pouvant évoluer sur une longue période. Sous la responsabilité de l'IEN ASH, l'enseignant coordonnateur organise la continuité pédagogique pour les élèves de la grande section à la terminale qui ne peuvent être scolarisés pour des raisons médicales
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le projet d'assistance pédagogique à domicile pour les élèves malades ou accidentés afin de leur permettre de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables sans rupture de scolarité ; - Mettre l'élève face à des exigences scolaires, dans une perspective dynamique ; - Créer les conditions qui permettront de maintenir le lien avec l'établissement scolaire de l'enfant ou de l'adolescent ainsi qu'avec ses camarades (visioconférence).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les modalités d'enseignement à domicile : <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des dossiers d'aide pédagogique ; - Collecte des informations auprès du médecin scolaire qui valide la demande ; de l'établissement, de l'hôpital ; - Préparation des projets pédagogiques d'aide individualisée après une analyse des besoins ; - Recherche d'enseignants volontaires avec une priorité pour ceux ce l'élève ou de l'établissement ; - Contractualisation du projet avec la famille, le médecin et les enseignants - Assurer la gestion administrative des différentes interventions à domicile : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion du fichier départemental des intervenants ; - Tenue d'un état mensuel des HSE effectuées par chaque enseignant ; - Lien avec l'ADPEP pour le suivi des intervenants rémunérés par les caisses d'assurance maladie. - Etablir des liens avec les différents partenaires
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ● Etre titulaire ou non du CAPA-SH option C ou équivalent. ● Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; ● Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; ● Avoir de solides compétences en informatique et savoir proposer l'utilisation de la visioconférence. ● Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Détenir le CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à Profil.
	RÉGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	RÉGIME DE CONGES	Régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Brigitte Bérenguer - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°76
	INTITULE DU POSTE	Adjoint du pôle pédagogie- CAS départemental-A-B-C-D-E
	PLACE DU POSTE	Le CPD exerce des fonctions de conseiller pédagogique auprès d'un IEN en charge d'une mission départementale. Il fait partie à ce titre du pôle pédagogie et axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les conseillers départementaux sont membres de l'équipe de la circonscription de Bobigny 2 ASH. Ils apportent leur expertise pour la scolarisation des élèves présentant des troubles auditifs et visuels, des troubles des fonctions motrices, des troubles envahissants du développement ou des troubles spécifiques du langage. Ils exercent leurs missions en lien avec les enseignants référents et les conseillers à la scolarisation, sous la responsabilité de l'IEN de Bobigny 2 ASH. Ils constituent le pôle ressource pédagogique "Handicap" départemental. La circonscription dispose de 5 postes : 1 poste option A, 1 poste option B, 1 poste option C, 1 poste option D (TED) et 1 poste option E.
	MISSIONS	Favoriser, au sein du dispositif départemental, le parcours de formation d'élèves présentant des troubles spécifiques en collaboration avec les équipes pédagogiques, éducatives et de suivi de la scolarisation
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter expertise et conseil auprès des enseignants dans leurs classes, veiller à la mise en place de projets personnalisés de scolarisation adaptés. - Participer activement à l'animation dans le cadre des conférences pédagogiques. - Participer à la formation des AVS - Conduire des actions de formation continue du plan départemental de formation. - Dispenser des actions d'information et de formation en direction des EPLE. - Contribuer à l'observation des élèves et à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées à leurs besoins et compétences en situation scolaire pour leur permettre de révéler leurs capacités et de favoriser leur dynamique de progrès . - Apporter son concours aux enseignants pour la mise en place de stratégies pédagogiques et éducatives adaptées en cohérence avec les actions conduites en classe. - Participer aux articulations fonctionnelles entre le maître de la classe, le conseiller à la scolarisation de la circonscription et l'auxiliaire de vie scolaire individuel ou mutualisé.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre son expérience au service d'actions de formation départementales par la capacité à articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques. - Posséder le sens de la communication et du travail en équipe. - Disposer de repères d'analyse sur l'évolution du système éducatif et des modalités des parcours de formation individualisés.(critères d'orientation) - Connaître l'évolution récente des conceptions, des recherches et des pratiques concernant les élèves en situation de handicap. - Connaître les associations de parents . - Connaître les différentes structures d'accompagnement et dispositifs de prise en charge ainsi que les établissements spécialisés. - Avoir une déontologie professionnelle sans faille.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH avec l'option correspondante au poste vacant (option A, B, C ou D avec valence autisme de préférence ou E) - avoir une expérience d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles sensoriels, moteurs, des troubles envahissants du développement ou des troubles spécifiques du langage ;
	NOMINATION	Poste à Profil. Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon les obligations de service des enseignants.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie des congés scolaires.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Mme Brigitte BERENQUER - IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°77
	INTITULE DU POSTE	Accompagnateur des formations initiales ASH
	PLACE DU POSTE	Le poste fait partie du pôle pédagogie. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré, basée à la DSDEN. Placée sous la responsabilité du directeur académique, le pôle pédagogie axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré sous la responsabilité des IEN (1 ^{er} ou 2 nd degré). Le poste d'accompagnateur des formations initiales ASH est placé sous la responsabilité directe de l'IEN-ASH d'Aubervilliers 2 ASH.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le maître formateur/accompagnateur en service partagé, exerce à mi-temps dans le cadre d'un poste spécialisé dans le 1 ^{er} degré dont il reste titulaire et à mi-temps en renforcement de la circonscription ASH, assurant la coordination départementale de la formation initiale et continue dans le champ de l'ASH. Cet emploi correspond à une « mission » départementale supposant de nombreux déplacements.
	MISSIONS	Placés sous la double responsabilité de l'IEN de la circonscription où il exerce ses fonctions et de l'IEN ASH chargé de la formation initiale et continue en ASH, le maître formateur/accompagnateur a essentiellement une mission d'ordre pédagogique. Membre de l'équipe de circonscription ASH, son action est articulée à celle des CPC ASH. Ainsi, de manière coordonnée, sa mission se décline selon trois axes : - il contribue au suivi des stagiaires CAPA-SH en les amenant à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles - il intervient dans la formation initiale des stagiaires CAPA-SH - il participe à l'élaboration et à l'animation des stages ASH
	FONCTIONS	- accompagner les enseignants préparant le CAPA-SH dans leur pratique de classe, sur leur terrain de formation - accompagner les enseignants en formation dans leur capacité à développer des compétences professionnelles, particulières et complémentaires à celle d'un enseignant généraliste - participer aux bilans d'étapes concertés entre le centre de formation et la circonscription ASH - participer aux réunions de concertation, aux formations, animations, stages organisés par la circonscription ASH
	COMPETENCES	- connaître les objectifs et les enjeux de la formation professionnelle spécialisée - mettre son expérience au service d'une action de formation par la capacité à articuler savoirs théoriques et pratique pédagogique - savoir apprécier de manière distanciée les diverses pratiques pédagogiques en lien avec les différentes options du CAPA-SH, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage - contribuer à l'élaboration des documents de suivi départementaux - posséder le sens de la communication et du travail d'équipe
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- posséder le CAFIPEMF ou prendre l'engagement de le préparer dans l'année en cours ; être titulaire du CAPA-SH
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Enseignants du 1 ^{er} degré
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés
CONTACT	Mme Caroline PLET - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH au 01 43 93 7	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

FICHE DE POSTE Année 2014/2015		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°78
	INTITULE DU POSTE	PIMF-SUIVI DES PES
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le formateur chargé du suivi pédagogique des PES est un enseignant-maître formateur ou un DEA qui exerce, sur son temps de décharge, ses activités en tant que collaborateur, sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis.
	MISSIONS	Le formateur a principalement une mission d'ordre pédagogique pour assurer le suivi de la formation des PES en liaison avec les services de la DIMOPE 5 et la Formation continue.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer les dossiers de commissions de suivi des PES. - organiser les journées de travail des commissions de suivi des PES. - analyser les contenus pédagogiques des comptes-rendus MF et professeurs d'ESPÉ. - Contribuer à la mise en place d'actions spécifiques en fonction des besoins des PES (stages d'observations, de pratique accompagnée, de regroupement). - Faire le lien, en fonction des besoins, entre différents formateurs. - Participer activement aux propositions et à la rédaction des protocoles liés aux PES. Suivre des PES en difficulté sur le terrain. <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enseignants formateurs qui rencontrent des difficultés dans la formation de PES. - Assurer la coordination entre les MF, DEA, professeurs d'ESPÉ et inspecteurs de l'éducation nationale.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - travailler en équipe, communiquer à l'oral et à l'écrit. - Avoir une bonne connaissance du système éducatif et des enjeux de la formation initiale. - Etre disponible. - Maîtriser l'outil informatique.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- posséder le CAFIPEMF ou prendre l'engagement de le préparer dans l'année en cours
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Deux jours par semaine, au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale à Bobigny sur son temps de décharge
	REGIME DE CONGES	Congés des enseignants
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. GABILLARD IEN-A au 01-43-93-71-68	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°79
	INTITULE DU POSTE	MAD-CASNAV
	PLACE DU POSTE	Dans le cadre de sa participation à l'accueil des élèves nouvellement arrivés et allophones de l'académie de Créteil, la DSDEN de la Seine-Saint-Denis met à disposition du CASNAV de Créteil un poste d'enseignant du 1 ^{er} degré sur les fonctions d'animateur pédagogique. L'implantation de ce poste est donc prévue au rectorat de l'académie de Créteil, avec une permanence au CDDP du Bourget. Le titulaire du poste reste un personnel du 1 ^{er} degré de la Seine-Saint-Denis et est géré comme tel. Il pourra se déplacer dans toute l'Académie voire en Ile de France.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le professeur formateur du CASNAV travaille en partenariat et en complémentarité avec les responsables éducation nationale de ces dossiers sur l'académie de Créteil et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis, mais aussi avec tous les autres partenaires de l'éducation nationale, institutionnels ou associatifs du monde socio-médico-éducatif.
	MISSIONS	L'animateur pédagogique du CASNAV de l'académie de Créteil devra prendre en charge dans l'académie les problématiques : <ul style="list-style-type: none"> • De la migration. • De l'apprentissage du français comme langue seconde. • De l'accueil des étrangers sur le territoire français.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • La préparation avec l'IUFM de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale (premier et second degré). • La coordination et l'animation des stages retenus dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF) et du plan académique de formation (PAF). • L'animation de réunions d'équipes administratives et pédagogiques d'établissements du premier et second degré dans le cadre d'aides négociées, de conférences pédagogiques, de conseils des maîtres et de cycles, de réunion de parents. • L'information, l'accompagnement et la formation des enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A ex CLIN) mais aussi des enseignants de classes ordinaires, maternelles et élémentaires, des directeurs, des réseaux d'aide et des équipes de circonscription. • La formation initiale et continue des animateurs d'accompagnement à la scolarité et à l'éducation.
	COMPETENCES	Ce poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> - Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et formateur, - une bonne qualité d'écoute, nécessaire au diagnostic et à l'analyse des demandes, à l'élaboration de projets œuvrés dans la réalité du territoire et des enjeux institutionnels. - qualités rédactionnelles et de synthèse - qualités relationnelles pratiques des projets partenariaux
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Posséder le CAFIPEMF ou prendre l'engagement de le préparer dans l'année en cours
	NOMINATION	Poste à Profil. Le titulaire du poste reste un personnel du 1 ^{er} degré de la Seine-Saint-Denis et est géré comme tel. Affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels. Il peut solliciter jusqu'à 14 semaines de congés annuels mais en augmentant alors son régime horaire
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. Philippe Ballé, directeur académique adjoint au 01 43 93 71 67	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°80
	INTITULE DU POSTE	MAD-OCCE
	PLACE DU POSTE	L'implantation de ce poste est prévue au siège départemental de l'OCCE (63 rue du colonel Fabien aux Pavillons-sous-bois). Le titulaire du poste reste un personnel du 1 ^{er} degré de la Seine-Saint-Denis et est géré comme tel.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la convention de partenariat pluriannuelle, signée entre la Fédération Nationale OCCE et le Ministère de l'Éducation, la DSDEN de la Seine-Saint-Denis met à disposition de l'OCCE un poste d'enseignant du 1 ^{er} degré sur les fonctions de secrétaire Général.
	MISSIONS	Au sein d'une équipe départementale, cette personne devra participer à l'animation de la vie associative (publications, manifestations) et du conseil d'administration. Elle aura un rôle d'aide et de conseil auprès des coopératives, des mandataires, de l'institution. Progressivement ; il ou elle interviendra dans les formations institutionnelles (UPEC-ESPE, directeurs, T1, ...).
	FONCTIONS	Dans ce cadre, son rôle sera de s'attacher en priorité à la réalisation des 5 objectifs suivants par ordre de priorité : - améliorer le fonctionnement associatif, juridique et comptable des coopératives scolaires, afin de leur donner un véritable rôle d'éducation à la citoyenneté par le développement de la vie associative ; - développer les actions d'aide, d'encadrement et de formation concernant les composantes de l'éducation à la citoyenneté et le « vivre ensemble » ; - dynamiser la vie associative et démocratique de l'association et développer les partenariats avec les acteurs institutionnels et complémentaires de l'enseignement public ; - développer la participation des élèves dans des projets nationaux, départementaux, d'école ou de classe pour donner sens aux apprentissages et développer la coopération entre élèves ; - promouvoir la réflexion sur la pédagogie coopérative.
	COMPETENCES	Disponibles, présentant des qualités de dynamisme, d'organisation et de communication, les candidats devront aussi avoir une expérience de l'outil informatique.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre membre de l'association
	NOMINATION	Poste à Profil. Le titulaire du poste reste un personnel du 1 ^{er} degré de la Seine-Saint-Denis et est géré comme tel. L'affectation est prononcée à titre provisoire (en double nomination avec conservation du poste détenu précédemment).
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	REGIME DE CONGES	Congés scolaires
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Yannick Gabillard, IEN adjoint au DASEN au 01.43 93 71 68 Monsieur le Président de l'OCCE 93 au 01.48.49.12.53 ou 09.50.59.93.94	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°81
	INTITULE DU POSTE	MAD-PEP93
	PLACE DU POSTE	L'implantation de ce poste est prévue au centre Elie Monboise de Port-bail situé dans le département de la Manche.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat entre l'Education nationale et les PEP la DSDEN de la Seine-Saint-Denis met à disposition des PEP 93 un poste d'enseignant du 1 ^{er} degré.
	MISSIONS	Le poste consiste à occuper la fonction de directeur du centre de loisir de Port-Bail.
	FONCTIONS	Dans ce cadre, le rôle de la coordinatrice sera de s'attacher en priorité à la réalisation des 6 objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise en œuvre du projet départemental défini et voté par le conseil d'administration. ↳ Développement et entretien des relations avec les adhérents, les institutions et les partenaires de l'association. ↳ Coordination de la vie statutaire. ↳ Gestion du planning d'occupation du centre. ↳ Représentation de l'association (en cas d'absence du secrétaire général) auprès des différents partenaires du département de la Seine-Saint-Denis. ↳ Information régulière du conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire des membres du bureau, du fonctionnement de l'association et de l'état d'avancement des projets.
	COMPETENCES	Disponibles, présentant des qualités de dynamisme, d'organisation et de communication, les candidats devront aussi avoir une expérience de l'outil informatique.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre membre de l'association
	NOMINATION	Poste à Profil. Le titulaire du poste reste un personnel du 1 ^{er} degré de la Seine-Saint-Denis et est géré comme tel. L'affectation est prononcée à titre provisoire (en double nomination avec conservation du poste détenu précédemment).
	RÉGIME HORAIRE	Grande disponibilité liée à la fonction
	RÉGIME DE CONGES	Congés scolaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. Yannick Gabillard, IEN adjoint au directeur académique au 01.43 93 71 68 M. Jean-Marc Donnet, Secrétaire Général des PEP 93 (école élémentaire Joliot-Curie – MONTFERMEIL – tél. 01.45.09.25.80)	


FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU	REFERENCE	N°82
	INTITULE DU POSTE	MAD-USEP DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'USEP 93
PROFIL DU POSTE	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans le local de l'USEP hébergé au sein de la DSDEN à Bobigny
	CADRE GENERAL	Le délégué travaille en collaboration avec le Président et les membres du Comité départemental de l'USEP 93
	MISSIONS	Fédérer les secteurs plein air USEP et contribuer auprès de l'École et des associations à la structuration des réseaux, au développement de contenus d'enseignement, au renforcement de la vie associative scolaire et extra scolaire, à la formation des enseignants ou animateurs, à l'organisation de rencontres permettant de finaliser les acquisitions en éducation physique et sportive.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et gestion des rencontres USEP et départementales. - Gestion et organisation des 3 rencontres échecs en lien avec l'accompagnement éducatif et la mission politique de la ville - Développement de la vie associative à l'école. - Organisation du secrétariat administratif du Comité Départemental USEP93. - Rédaction des comptes-rendus et procès-verbaux des réunions statutaires. - Élaboration, mise en oeuvre et suivi des projets, des contrats d'objectifs. - Constitution des dossiers de demande de subventions. - Représentation du Comité en liaison avec le Président (Administration, Ligue de l'enseignement 93, Éducation Nationale, autres services de l'État, Équipe Départementale EPS, CDOS, Conseil Général, Communes, Partenaires). - Animation de la vie fédérative (suivi des Associations de secteur, soutien logistique aux Associations, participation aux travaux du Comité Régional, liaison avec le national). - Promotion des orientations des Assemblées Générales USEP. - Participation à l'encadrement de la formation départementale. - Maintien d'un lien permanent avec la Ligue de l'Enseignement de Seine Saint Denis par la participation à des réunions de concertation et de régulation. - Aide à la production de documents pédagogiques en direction des enseignants. - Animations pédagogiques départementales et de circonscriptions. - Gestion du matériel de prêt. - Organisation et suivi des dispositifs d'accompagnement éducatif. - Gestion du dispositif CNDS en lien avec la politique de la ville du département. - Mise en place et suivis des partenariats avec les comités départementaux de Randonnée, Handball, Basket-ball.
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance souhaitable des milieux associatif et sportif - De bonnes capacités relationnelles et de communication - Des capacités d'autonomie et de travail en réseau ou en équipe - Des compétences d'analyse et de retour d'expérience - Une capacité d'analyse des politiques et stratégies territoriales pour une meilleure priorisation des projets - Une bonne approche de la gestion financière - Disponibilité, rigueur, capacité à mobiliser et à convaincre - Une adhésion aux valeurs de la ligue de l'enseignement et un investissement dans la réalisation et le suivi du projet fédéral de la FOL 93 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- CAFIPEMF EPS si possible
	NOMINATION	Poste à Profil.
	REGIME HORAIRE	Régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	REGIME DE CONGES	Régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
CONTACT	M. Yannick Gabillard, IEN adjoint au directeur académique au 01.43 93 71 68 Monsieur le directeur de la fédération des œuvres laïques - FOL 93 119 rue Pierre Sépard - 93000 BOBIGNY au 01.48.96.25.25	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU	REFERENCE	N°83-1
	INTITULE DU POSTE	MAD-MDPH- Chargé d'actions « Enfance et Adolescence handicapées »
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté au sein de la MDPH de Seine Saint-Denis située au 7-11 rue Erik Satie, Bobigny
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n° 1587 du 19 décembre 2005, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés pour contribuer au fonctionnement de la MDPH.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la fonction d'observatoire des besoins et à la définition des politiques publiques relatives à l'enfance et l'adolescence handicapées ; - Contribuer à la mise en place et au développement du partenariat entre la MDPH et les acteurs institutionnels et associatifs ; - Participer à la fiabilité des décisions prises en matière d'orientation et d'accompagnement des jeunes handicapés.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'état des besoins en matière d'orientation médico-sociale, notamment grâce au suivi de l'effectivité des décisions prises par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, - Contribuer activement aux travaux des schémas départementaux et régionaux sur le volet de la prise en charge et la protection de l'enfance et de l'adolescence handicapées, - Mettre en place et animer le partenariat de la MDPH avec les acteurs institutionnels (Éducation Nationale, Conseil Général, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Services de pédopsychiatrie, autres MDPH,...) et acteurs associatifs, - Développer les collaborations avec les services de l'instruction, ceux de l'évaluation et le pôle accueil de la MDPH pour ce qui relève de l'enfance et l'adolescence handicapées, notamment dans le cadre du traitement des situations complexes.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aptitudes à développer des connaissances, notamment dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie ; - Savoir travailler en équipe ; - Savoir aider à l'expression et à l'analyse des besoins ; - Savoir prendre la parole en public et animer une réunion ; - Savoir conduire un projet ; - Autonomie et sens de l'initiative ; - Capacité à représenter l'institution auprès des partenaires ; - Esprit de synthèse et qualité de communication écrite et orale ; - Rigueur, organisation et méthode ; - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et des outils bureautiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2CA-SH ; - Expérience confirmée dans le domaine de la scolarisation, avoir notamment une connaissance des dispositifs de scolarisation, de la législation et de la réglementation scolaire ;
	NOMINATION	Poste à Profil. Le titulaire du poste est issu des enseignants évaluateurs de la MDPH
	REGIME HORAIRE	Régime figurant dans la convention entre l'Education Nationale et la MDPH
	REGIME DE CONGES	Régime figurant dans la convention entre l'Education Nationale et la MDPH
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. Sacerdoti -Directeur de la MDPH - Mme Brigitte Bérenguer- IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°83-2
	INTITULE DU POSTE	MAD-MDPH Evaluateur
	CADRE GENERAL	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH.
PROFIL DU POSTE	PLACE DU POSTE	L'enseignant exerce ses fonctions au site de la MDPH, à Bobigny. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH.
	MISSIONS	- Participer activement aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation visant l'évaluation globale des besoins des enfants et des adolescents en situation de handicap.
	FONCTIONS	- Définir un plan d'aide sur la base de leur projet de vie et notamment un parcours de scolarisation adapté s'appuyant sur l'analyse de leurs besoins pédagogiques. - S'assurer du suivi des décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) en lien avec les enseignants référents des équipes de suivi de la scolarisation des enfants handicapés. Contribuer au partenariat avec les établissements et services médicaux sociaux et sanitaires
	COMPETENCES	- Avoir le sens du service public, être apte à travailler en équipe et en partenariat - Connaître les dispositions législatives et réglementaires en faveur des personnes handicapées. Avoir une connaissance précise des dispositifs de scolarisation, de la législation et de la réglementation scolaire . - Connaître l'organisation et le fonctionnement des institutions et structures médico-sociales ainsi que la législation les concernant. - Avoir une bonne maîtrise des techniques de communication écrite et orale . - Etre capable d'apporter son expertise pédagogique et d'argumenter pour aider aux propositions de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation , avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2CA-SH ;
	NOMINATION	Poste à Profil. Affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Régime figurant dans la convention entre l'Education Nationale et la MDPH
	REGIME DE CONGES	Régime figurant dans la convention entre l'Education Nationale et la MDPH
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	M. Sacerdoti -Directeur de la MDPH - Mme Brigitte Bérenguer- IEN BOBIGNY 2 ASH au 01 43 93 74 18	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2014

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°84
	INTITULE DU POSTE	Responsable de la communication et référent modernisation de la DSDEN 93
	PLACE DU POSTE	Le responsable de la communication et référent modernisation est rattaché au pôle « supports et modernisation » de la DSDEN 93.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Il travaille : - sous l'autorité du secrétaire général de la DSDEN ; - en relation directe avec la directrice de cabinet. Il coordonne les membres de la mission communication de la DSDEN 93.
	MISSIONS	- Améliorer la diffusion des informations provenant des services de la DSDEN 93. - Aider les personnels à suivre les engagements du référentiel Marianne.
	FONCTIONS	- Fixer les objectifs et répartir les charges de travail des membres de la mission communication. - Déterminer la ligne éditoriale et l'arborescence du site internet et de l'extranet de la DSDEN. - Superviser la rédaction des e-lettres (newsletters) à l'attention des personnels du département. - Développer des outils de communication numériques répondant aux besoins de modernisation des services; - Former et sensibiliser les personnels des services et missions de la DSDEN aux règles de communication institutionnelles. - Animer le réseau des référent(e)s web de la DSDEN. - Etablir des enquêtes de satisfaction et aider à l'amélioration de l'accueil des citoyens.
	COMPETENCES	- Avoir une bonne connaissance du système éducatif et du fonctionnement des services. - Savoir travailler en équipe, être disponible, avoir le sens de l'écoute et de la communication. - Avoir des qualités rédactionnelles. - Avoir une bonne connaissance des outils informatique et des langages de programmation. ; - Avoir une bonne connaissance des outils bureautiques (Suite Microsoft, Suite Open Office), des logiciels de gestion de sites (SPIP) et des logiciels de PAO (Adobe créative suite, Photofiltre)
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Connaissance des outils mutlmédia - Connaissance des langages HTML, CSS, PHP, Mysql - Connaissance de SPIP
	NOMINATION	Affectation en double nomination
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel). Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
CONTACT	Cécile. TABARIN, Directrice de cabinet au 01 43 93 71 64	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

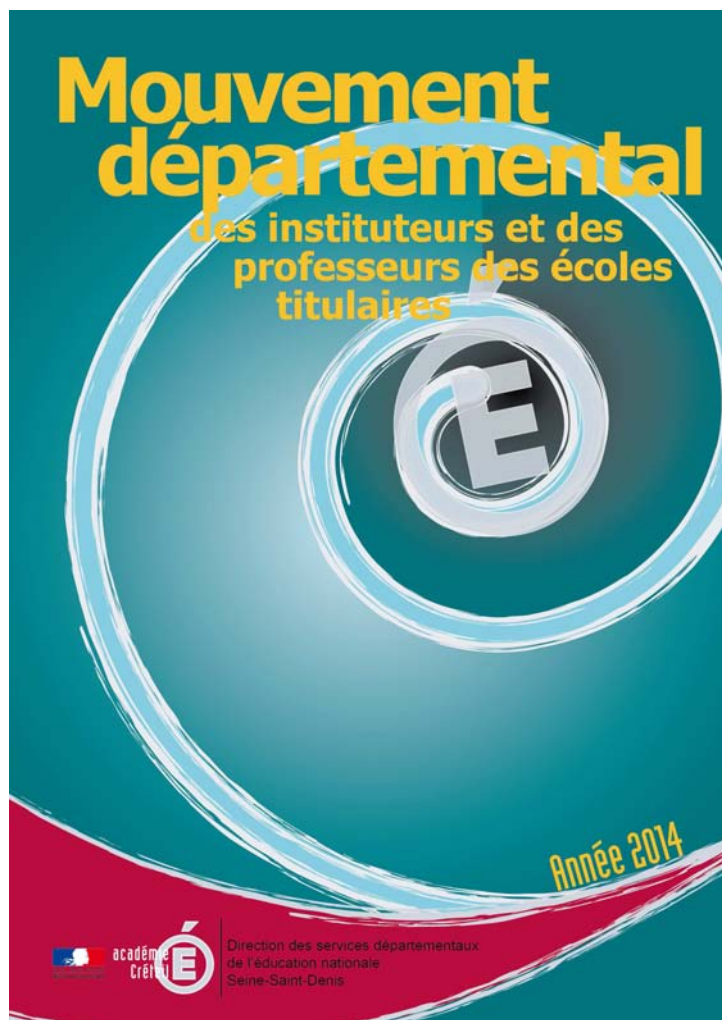
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°85
	INTITULE DU POSTE	Correspondant de formation continue
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté à la DSDEN au sein du bureau de la formation continue (DIMOPE).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un poste pour l'organisation et le suivi des actions de formation dans le 1 ^{er} degré est implanté au sein de la DSDEN.
	MISSIONS	Le correspondant de formation est chargé de la mise en place et du suivi du plan de formation continue du 1 ^{er} degré.
	FONCTIONS	<p>Au sein des personnels administratifs de la DSDEN, cet enseignant aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la préparation matérielle du cahier des charges : collaboration à la définition des besoins de formation continue des enseignants et des équipes, participation aux commissions départementales et aux conseils de formation, aux équipes d'animation des bassins d'éducation et de formation, relations avec les circonscriptions ... ➤ la préparation du plan de formation continue (relations avec l'IUFM, établissement des documents-soutiens, prévision du calendrier, des modalités de remplacement, établissement des listes de stagiaires retenus ...) ➤ le suivi de la formation des PES ➤ le bilan du plan de formation continue.
	COMPETENCES	Cet emploi conviendrait à un(e) enseignant(e) expérimenté(e) ayant une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif et une forte motivation pour la mise en œuvre des orientations nationales relatives à la rénovation de la formation continue. Le profil de poste comprend des compétences affirmées pour la planification et l'organisation nécessitant une bonne connaissance de l'outil informatique, un sens aigu des responsabilités, des qualités de communication
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Poste à Profil. Hors mouvement.
	REGIME HORAIRE	Les horaires sont établis sur la base de ceux des personnels administratifs. Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels.
	REGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	M. Yannick Gabillard, IEN adjoint au directeur académique au 01 43 93 71 68	

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°86
	INTITULE DU POSTE	POINT « ECOUTE FAMILLES »
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité directe du DASEN adjoint en charge de la vie scolaire.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le poste du point écoute famille est destiné à faciliter la relation entre les usagers de l'école d'une part et les chefs d'établissements, les IEN ou les services de la DSDEN d'autre part.
	MISSIONS	Recueillir et traiter les réclamations émanant des parents d'élèves à propos de la scolarisation de leurs enfants.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la médiation entre les familles et l'institution - Rechercher des facilités pour la scolarisation d'élèves dont le dossier présente des caractéristiques particulières - Proposer de nouvelles modalités de procédures administratives plus facilitatrices pour les familles
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute attentive, - connaissance du terrain - Connaissance des rouages administratifs et pédagogiques afin d'orienter au mieux les parents.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Aucun
	NOMINATION	Double nomination
	RÉGIME HORAIRE	Les horaires sont établis sur la base de ceux des personnels administratifs. Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	RÉGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés afin de pourvoir à l'affectation dans les meilleurs délais.</p>
	CONTACT	Denis Waleckx, DASEN adjoint au 01 43 93 71 67

FICHE DE POSTE
Année 2014/2015

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°87
	INTITULE DU POSTE	Administrateur des systèmes d'information
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté au sein de la Division des Services Informatiques du Rectorat de Créteil. Il est installé dans l'antenne de proximité de la DSI située à la DSDEN 93.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le poste est placé sous l'autorité directe de l'adjoint au responsable de la DSI.
	MISSIONS	Assister l'adjoint au DSI dans la conduite de projets informatiques spécifiques
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des outils d'optimisation, de surveillance et de corrections des bases - Développer des outils de consultation, d'extraction, de mises à jour des bases de données - Assurer la formation et l'assistance adaptées aux différents utilisateurs du système d'information - Assurer la veille technologique et tester les nouveaux produits - Réaliser et automatiser des procédures d'exploitation - Maintenir la base de données, diagnostiquer les défauts et les corriger
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance approfondie d'un système d'information - Connaissance approfondie des systèmes de gestion de bases de données employées, les langages de requêtes et les outils de programmation nécessaires - Notions de base sur les technologies des systèmes d'exploitation et des réseaux - Maîtriser les procédures d'exploitations et les standards d'échanges de données - Maintenir la cohérence du référentiel de données et de l'entrepôt de données - Utiliser des méthodes d'analyse et de formalisation des besoins d'utilisateurs en traitement de l'information
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Voir auprès des contacts
	NOMINATION	Poste à Profil. Affectation à titre provisoire
	REGIME HORAIRE	Les horaires sont établis sur la base de ceux des personnels administratifs. Le titulaire du poste exerce sur cinq jours hebdomadaires à raison de 37h15 par semaine pendant 40 semaines.
	REGIME DE CONGES	Le titulaire du poste bénéficie de 12 semaines de congés annuels.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Régime publié dans la circulaire départementale à paraître en mars 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DIMOPE-2 8 rue Claude Bernard DSDEN de Seine-Saint-Denis 93008 BOBIGNY CEDEX</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 20/03/2014 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
CONTACT	Hadj Djilali, responsable du site DSI de la DSDEN 93 au 01 43 93 71 70	



Ce document est téléchargeable depuis le site internet de la DSDEN 93 à l'adresse www.dsden93.ac-creteil.fr/mouvement1d



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis

8 rue Claude Bernard – 93008 Bobigny cedex